



Avis de convocation à l'assemblée annuelle
du 3 mai 2018

Circulaire de sollicitation de procurations par la direction

Le 16 mars 2018



Avis de convocation à notre assemblée annuelle de 2018

Quand

Le 3 mai 2018
10 h 30 (heure avancée de Terre-Neuve)

Où

Holiday Inn St. John's, salon A
180 Portugal Cove Road
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)

Sujets traités à l'assemblée

1. réception des états financiers consolidés de Fortis Inc. (Fortis) pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 et des rapports de l'auditeur;
2. élection des administrateurs.
3. nomination de l'auditeur et autorisation des administrateurs à établir les honoraires de l'auditeur;
4. approche consultative visant la rémunération de la haute direction;
5. traitement des autres affaires pouvant être dûment présentées à l'assemblée.

Votre droit de vote

Vous avez le droit d'être convoqué et de voter à l'assemblée des actionnaires si vous détenez des actions ordinaires de Fortis à la fermeture des bureaux le 16 mars 2018. Si vous avez acquis des actions après cette date, vous pouvez demander que votre nom soit inclus sur la liste des actionnaires admissibles au plus tard 10 jours avant l'assemblée, pour autant que vous ayez une preuve de votre propriété d'actions de Fortis.

Le conseil d'administration recommande aux actionnaires de voter EN FAVEUR de toutes les résolutions. Vous pouvez en savoir plus sur ces points dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction ci-jointe.

Vote en personne ou par procuration

Si vous souhaitez assister à l'assemblée et exercer les votes afférents à vos actions en personne, vous devrez vous inscrire auprès de notre agent des transferts, Société de fiducie Computershare du Canada, à votre arrivée. Si vous nommez une autre personne pour agir comme votre fondé de pouvoir ou encore si vous êtes un actionnaire non inscrit (véritable), veuillez lire les renseignements à compter de la page 8 de la circulaire.

Nous présenterons une émission en direct de l'assemblée sur notre site Web (www.fortisinc.com) que vous pourrez suivre si vous ne pouvez assister à l'assemblée en personne.

Le conseil d'administration a approuvé le contenu du présent avis et nous a autorisés à envoyer ces renseignements à nos actionnaires, à nos administrateurs et à nos auditeurs.

Au nom du conseil d'administration,

James R. Reid

Vice-président à la direction, chef du contentieux et secrétaire de la société

St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)

Le 16 mars 2018

Message du président du conseil et du président et chef de la direction

Aux actionnaires,

Au nom du conseil et de la direction de Fortis Inc., nous sommes heureux de vous inviter à assister à l'assemblée annuelle des actionnaires de 2018, le jeudi 3 mai 2018 à St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador). L'assemblée aura lieu au salon A du Holiday Inn St. John's, au 180 Portugal Cove Road, dès 10 h 30, heure locale.

L'assemblée des actionnaires vous donne l'occasion de voter au sujet de points particuliers et de rencontrer les membres du conseil et de la direction. Nous présenterons également nos résultats pour l'exercice, aborderons nos plans pour l'avenir et répondrons aux questions des actionnaires.

La circulaire de sollicitation de procurations par la direction ci-jointe contient des renseignements importants sur l'assemblée et les points qui y seront traités. Veuillez prendre le temps de la lire avant d'exercer les votes afférents à vos actions.

Cette année, vous élirez 12 administrateurs au conseil. Ils sont tous qualifiés et expérimentés et apportent ensemble une solide combinaison de talents au conseil. Vous pouvez en apprendre plus sur chaque candidat à compter de la page 14.

Vous pourrez également donner votre point de vue sur la rémunération de la haute direction grâce à notre vote consultatif annuel sur notre approche concernant la rémunération de la haute direction. Vous pourrez en savoir plus sur la rémunération de la haute direction de Fortis dans le message du président du comité des ressources humaines à compter de la page 51, ainsi que dans le commentaire détaillé sur les programmes et des décisions pour l'exercice à compter de la page 65.

Une année de solide rendement

L'année 2017 a marqué une année très forte pour le rendement financier et opérationnel de Fortis. Nous avons atteint un bénéfice ajusté de plus de 1 milliard de dollars, une première dans l'histoire de Fortis. Ces résultats s'expliquent en grande partie par le succès de notre poussée stratégique aux États-Unis, qui a plus que doublé la taille de notre entreprise au cours des cinq dernières années.

Nous avons atteint un bénéfice net ajusté de 1 053 millions de dollars, soit 2,53 \$ par action ordinaire en 2017, en regard des 715 millions de dollars, ou 2,31 \$ par action ordinaire en 2016. Le plus important ajustement au bénéfice net a été l'exclusion de l'imputation comptable exceptionnelle hors trésorerie liée à la récente législation fiscale adoptée aux États-Unis.

Fortis a établi deux principaux objectifs pour 2017 :

- *Réussir l'intégration de ITC Holdings Corp. (ITC) après notre acquisition durant le quatrième trimestre de 2016* – ITC est la plus grande société indépendante de transport aux États-Unis, comptant des lignes de transport d'électricité sur plus de 25 000 kilomètres de circuits situées dans sept États du centre-ouest des États-Unis. L'acquisition, qui s'est avérée la plus importante de l'histoire de Fortis, a augmenté notre bénéfice par action ordinaire en 2017.
- *Conclure un règlement positif de notre première instance tarifaire pour Tucson Electric Power (TEP)* – le règlement raisonnable de l'instance tarifaire de TEP a marqué la première décision reçue depuis que Fortis a acquis UNS Energy Corporation (UNS Energy) en 2014.

Notre solide rendement financier en 2017 témoigne de l'atteinte de ces objectifs.

Valeur transmise aux actionnaires

Fortis a continué à transmettre une valeur aux actionnaires en 2017 grâce à un dividende annuel de 1,625 \$ par action ordinaire, ainsi qu'à un rendement total du placement des actionnaires de 15,3 % pour un an. Au cours des cinq dernières années, notre bénéfice par action ajusté (BPA) a crû à un taux annuel moyen de 8 %, l'un des plus élevés de l'industrie.

Au cours des 10 dernières années, Fortis a surpassé le marché et a donné aux actionnaires un taux de croissance annuel composé du bénéfice par actions ajusté de 5,2 % et un rendement annuel moyen total pour les actionnaires de 8,8 %. Cette augmentation de notre dividende, qui est passé de 1,60 \$ à 1,70 \$ par action sur une base annualisée durant le quatrième trimestre de 2017, marque 44 années consécutives d'augmentation annuelle du paiement du dividende. De plus, nous avons prolongé notre croissance annuelle moyenne cible du dividende par action ordinaire de quelque 6 % jusqu'en 2022.

Dividende de 2017

1,625 \$

44

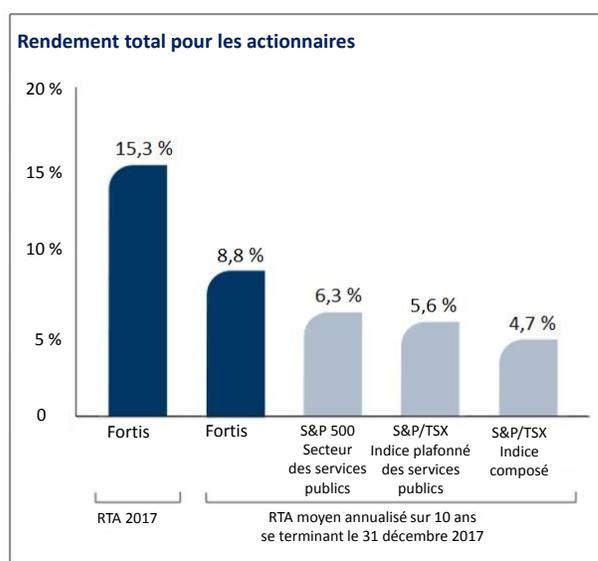
années consécutives d'augmentation annuelle du dividende pour les actionnaires de Fortis, soit le record le plus long pour toute société ouverte au Canada

Rémunération axée sur le rendement

Des incitatifs annuels allant de 185 % à 195 % de la cible ont été attribués à plusieurs de nos membres de la haute direction visés en reconnaissance des solides résultats financiers de 2017, de l'intégration fructueuse de ITC et des résultats opérationnels favorables.

Le conseil et le comité des ressources humaines ont collaboré avec diligence pour s'assurer que la rémunération de la haute direction appuie la stratégie d'entreprise, est liée au rendement et est conforme aux intérêts des actionnaires. Le comité exécute une révision bisannuelle du régime dans le cadre de ce processus.

Le comité a terminé sa plus récente révision en 2016 et en conséquence, il a mis en œuvre des changements au régime de rémunération en 2017. Ces changements ont comporté la modification du groupe de comparaison pour la rémunération afin de refléter la taille accrue de Fortis et sa présence aux É.-U., l'augmentation de la composante variable ou « à risque » de la rémunération totale directe pour qu'elle soit harmonisée plus étroitement avec la médiane du marché et le rajustement du plafond des facteurs de rendement aux termes des régimes incitatifs à 200 % pour qu'il soit harmonisé avec la pratique du marché. L'harmonisation de la rémunération avec le marché et le solide rendement de l'entreprise en 2017 ont occasionné une hausse de la rémunération des cinq membres de la haute direction les plus importants en comparaison de 2016. Le régime de rémunération de Fortis poursuit son harmonisation avec le rendement et la valeur du placement des actionnaires. Vous pouvez consulter les changements plus en détail dans la lettre du président du comité qui commence à la page 51 et l'analyse de la rémunération qui commence à la page 55.



Un solide programme quinquennal d'immobilisations

En 2017, nous avons annoncé un programme quinquennal d'immobilisations d'environ 14,5 milliards de dollars de 2018 à 2022, y compris des investissements de quelque 3,2 milliards de dollars en 2018. À l'origine du programme figurent des projets destinés à améliorer le réseau de transport, à automatiser la grille de distribution, à gérer les questions de la capacité du réseau de gaz naturel et d'intégrité du réseau des gazoducs, à ajouter des ressources de gaz naturel à l'appui de l'expansion de l'énergie solaire, ainsi qu'à remplacer l'infrastructure vieillissante. Nous demeurons concentrés sur les investissements durables dans nos services publics pour répondre aux besoins de nos clients.

En 2017, notre base tarifaire en milieu d'année s'établissait à 25,4 milliards de dollars, en hausse de 1,1 milliard de dollars par rapport à 2016. Au cours des cinq dernières années, notre base tarifaire a augmenté de 24 %. Grâce aux programmes d'immobilisations que nous avons en place, notre base tarifaire consolidée devrait grimper à plus de 32 milliards de dollars d'ici 2022. L'évolution des attentes des clients motive les décisions d'investissement que nous prenons car nous sommes résolus à leur fournir une énergie plus propre, à améliorer les communications avec ceux-ci et à leur donner un meilleur contrôle sur l'utilisation de l'énergie.

Importance accrue accordée au développement durable

Nous avons connu en 2017 divers progrès importants alors que nous avons accru l'importance accordée au développement durable au bénéfice de l'environnement et de nos clients. La fourniture d'une énergie plus propre constitue une initiative stratégique clé pour Fortis alors que nous planifions l'avenir. Le développement durable est également important pour les investisseurs et devient de plus en plus le centre des débats lors des réunions avec les investisseurs.

Les principaux progrès en matière de développement durable ont comporté la diffusion de deux rapports environnementaux en 2017 destinés à fournir des données environnementales à jour et la création d'un poste au niveau de la haute direction concernant nos engagements environnementaux, sociaux et en matière de gouvernance. M^{me} Nora M. Duke a assumé les fonctions relatives aux questions liées au développement durable et a été nommée vice-présidente à la direction, développement durable et chef des ressources humaines. Dans ce rôle élargi, elle se concentrera sur les priorités en matière de développement durable et d'intendance à l'échelle de l'entreprise.

Engagement envers une gouvernance et des communications solides

Le conseil et la direction sont déterminés à mettre en œuvre une bonne gouvernance et de saines pratiques commerciales. Nous sommes aussi fermement résolus à nous entretenir plus souvent avec nos actionnaires à mesure que nous poursuivons notre croissance et l'expansion de notre bassin d'investisseurs.

En 2017, Fortis a tenu des journées des investisseurs à Toronto et dans la ville de New York pour que les investisseurs institutionnels et les analystes puissent rencontrer les membres de la haute direction et de certaines filiales et recevoir une mise à jour sur les activités de Fortis, les développements actuels et les perspectives stratégiques. Les deux événements ont été très bien accueillis.

En 2017, nous avons également adopté une politique d'engagement du conseil envers les actionnaires destinée à faciliter la communication et l'engagement avec les actionnaires au sujet des questions sociales et en matière de gouvernance, d'environnement et de développement durable, ainsi qu'à l'égard de nos pratiques de rémunération de la haute direction. Durant le quatrième trimestre, une réunion inaugurale sur le thème de l'engagement du conseil envers les actionnaires a été tenue par le président du conseil et deux présidents de comité avec de nombreux actionnaires. Nous avons rencontré 11 de nos plus importants actionnaires, comptant pour quelque 14 % du nombre total de nos actions en circulation, afin d'aborder proactivement nos pratiques environnementales, sociales et en matière de gouvernance, la rémunération de notre haute direction et notre profil de risque.

Fortis continue à promouvoir la diversité et a pris la résolution d'avoir un conseil où chaque genre représente au moins le tiers des administrateurs indépendants de celui-ci, niveau que nous atteignons actuellement et que nous dépasserons si tous les administrateurs dont la candidature est proposée sont élus.

Nous sommes de plus très heureux de souligner que Fortis est lauréate du prix de la gouvernance 2017 (2017 Governance Gavel Award) décerné par la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance, dans la catégorie des pratiques exemplaires en matière de gouvernance et de rémunération de la haute direction (*best disclosure of corporate governance and executive compensation practices*). Fortis promeut ardemment une saine gouvernance, et en conséquence, nous continuons de faire progresser nos pratiques en matière de gouvernance et de communication.

Changements apportés au sein de l'équipe de haute direction

Nos efforts continus en vue de la planification de la relève du leadership se sont avérés très efficaces en 2017.

En 2017, M. Earl A. Ludlow a annoncé son départ à la retraite en date du 31 décembre 2017. Nous avons reconnu les contributions de M. Ludlow au cours de ses quelque 40 ans passés auprès de Fortis. Peu de gens ont été aussi hautement considérés que lui dans le secteur des services publics en Amérique du Nord. Nous remercions M. Ludlow pour son engagement indéfectible envers Fortis et lui souhaitons tout le succès possible dans ses projets futurs.

M. Gary J. Smith a été nommé vice-président à la direction, exploitation dans l'Est du Canada et les Caraïbes, en date du 1^{er} juin 2017. M. Smith succède à M. Earl Ludlow et supervise nos investissements dans Newfoundland Power, Maritime Electric, FortisOntario, FortisTCl, Caribbean Utilities et Belize Electric Company Ltd. (BECOL), et fournit le soutien opérationnel à l'échelle de l'organisation. M. Smith était auparavant président et chef de la direction de Newfoundland Power. De concert avec M. Eddinton Powell, président et chef de la direction de Fortis TCl, il a dirigé nos démarches qui ont été efficaces pour réparer les ravages causés par l'ouragan Irma dans les îles Turques et Caïques. Notre effort d'intervention d'urgence dans les îles a été la réalisation dont nous sommes les plus fiers en 2017.

Nous avons mis davantage l'accent sur la cybersécurité grâce à la nomination de M. Phonse J. Delaney en tant que vice président à la direction, chef de l'information, en date du 1^{er} juin 2017. M. Delaney est responsable de notre stratégie en matière de technologie de l'entreprise, y compris la cybersécurité. Dans la cadre de cette tâche, il doit se tenir informé des tendances en matière de technologie, voir à ce que Fortis soit en mesure de bénéficier des occasions technologiques et de les optimiser au moyen d'une collaboration active avec nos filiales, et superviser notre gestion de la cybersécurité. M. Delaney était auparavant président et chef de la direction de FortisAlberta.

M. David G. Hutchens a été nommé vice président à la direction, exploitation des services publics dans l'Ouest, en date du 1^{er} janvier 2018. Dans son rôle élargi, M. Hutchens demeurera président et chef de la direction de UNS Energy, tout en assurant la supervision de l'exploitation de FortisBC et de celle de FortisAlberta.

M. James R. Reid a été nommé vice président à la direction, chef du contentieux et secrétaire, en date du 5 mars 2018. M. Reid était auparavant associé du cabinet Davies Ward Phillips & Vineberg, S.E.N.C.R.L., s.r.l. à Toronto, où il a pratiqué pendant 20 ans.

Changements apportés au conseil

Le renouvellement continu du conseil constitue un élément principal d'une saine gouvernance. Au nom du conseil, nous aimerions remercier MM. R. Harry McWatters et Ronald D. Munkley, qui ont chacun apporté des contributions précieuses au conseil de Fortis durant leurs nombreuses années de service et qui ne se portent pas de nouveau candidats à l'élection, lors de l'assemblée annuelle de 2018, puisqu'ils auront atteint l'âge de la retraite que nous préconisons pour les administrateurs:

- M. McWatters termine 10 années de service au conseil de Fortis et a siégé en tant que membre du comité de gouvernance et des mises en candidature. M. McWatters est aussi un ancien administrateur de FortisBC, dont il a été président de 2006 à 2010.
- M. Munkley termine huit ans auprès du conseil de Fortis et a siégé en tant que membre du comité des ressources humaines et président du comité de gouvernance et des mises en candidature au cours des trois dernières années. M. Munkley nous a fait bénéficier de ses immenses connaissances des marchés financiers et de ses connaissances approfondies du secteur des services publics en Amérique du Nord.

Notre politique en matière de durée des mandats est une manière efficace de tabler sur une expertise et des connaissances approfondies et de prévoir un processus de relève ordonné pour le conseil. Cette année, en plus des membres restants du conseil, M. Paul J. Bonavia et M^{me} Julie A. Dobson se portent candidats à l'élection au poste d'administrateur du conseil.

- M. Bonavia, qui a déjà siégé au conseil de Fortis de mai 2015 à février 2016, apporte une véritable compréhension du secteur de l'énergie, qu'il a accumulée lors d'importants rôles antérieurs dans ce secteur, dont ceux de président-directeur du conseil, de président du conseil, ainsi que de président et chef de la direction de UNS Energy et de président du groupe de services publics, Xcel Energy.
- M^{me} Dobson est un membre de la haute direction chevronnée dotée d'une expérience élaborée dans le secteur des télécommunications et des services publics. Elle connaît bien la prospection de clientèle, la planification stratégique, l'exploitation, les ressources humaines, les ventes et le service, de même que l'intégration d'entreprises.

Reconnaissance des contributions de feus MM. Angus Bruneau et Michael Mulcahy

C'est avec une immense tristesse que nous avons appris en 2017 le décès de notre fondateur, M. Angus Bruneau, et du président et chef de la direction de FortisBC, M. Michael Mulcahy.

M. Bruneau a été le chef de la direction fondateur de Fortis, qu'il a guidée pendant près de deux décennies en qualité de président et chef de la direction, puis à titre de président du conseil d'administration. Sa vision, sa persévérance indéfectible et son intelligence ont jeté les fondations de notre succès. Il était un véritable gentleman, dont le courage, l'honnêteté et l'humilité ont incité les gens de son entourage à donner le meilleur d'eux-mêmes. Ses valeurs et son leadership lui survivront au sein de Fortis. En 2017, Fortis a fait un don de 200 000 \$ à la faculté de génie de la Memorial University pour moderniser la salle de conférence Angus Bruneau de Fortis à la mémoire de M. Bruneau.

En 2017, Fortis a perdu l'un de ses meilleurs administrateurs lors du décès de M. Michael Mulcahy. M. Mulcahy a été un chef de longue date au sein du groupe de sociétés Fortis. Il a servi l'entreprise pendant un quart de siècle au sein de Maritime Electric, de Fortis Properties, de Newfoundland Power et de FortisBC et nous a fait bénéficier de son attitude ferme et de son sens des affaires. Ardent défenseur d'une culture d'entreprise positive et de solides talents, il a été pour de nombreuses personnes un ami et un conseiller digne de confiance. MM. Bruneau et Mulcahy nous manqueront terriblement.

Un brillant avenir

Après notre expansion stratégique et fructueuse aux États-Unis, Fortis se concentre sur l'investissement durable et la croissance organique dans nos entreprises de services publics en 2018. Nous avons atteint une certaine envergure dans l'industrie des services publics en Amérique du Nord et sommes l'une des 15 premières entreprises nord-américaines de services publics appartenant aux investisseurs, en fonction de la valeur d'entreprise. Les emplacements, les tailles diverses et l'expertise d'exploitation de nos entreprises de services publics suscitent des occasions permettant d'alimenter la croissance à l'avenir. La qualité et la diversité de nos services publics font de Fortis l'une des entreprises de services publics à plus faible risque en Amérique du Nord.

À long terme, Fortis est bien placée pour rehausser la valeur pour les actionnaires grâce à l'exécution de son programme d'immobilisations, à l'équilibre et à la force de son portefeuille d'entreprises, ainsi qu'aux occasions de croissance dans ses territoires de desserte.

Nous vous remercions de votre intérêt soutenu à l'endroit de Fortis et vous prions de ne pas oublier d'exercer les votes afférents à vos actions. Votre vote est important. Nous serons heureux de vous rencontrer le 3 mai 2018.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Douglas J. Haughey
Président, conseil d'administration



Barry V. Perry
Président et chef de la direction

À l'intérieur

Circulaire de sollicitation de procurations par la direction pour 2018..... 7

1. AU SUJET DE L'ASSEMBLÉE DES ACTIONNAIRES.....	8
• Vote.....	8
• Ce qui sera couvert à l'assemblée.....	11
• Au sujet des administrateurs proposés.....	13
2. GOUVERNANCE.....	32
• Nos politiques et pratiques en matière de gouvernance.....	32
• Au sujet du conseil de Fortis.....	33
• Fonction d'administrateur.....	46
3. RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION.....	50
Lettre du président du comité des ressources humaines.....	51
Analyse de la rémunération.....	55
• Stratégie en matière de rémunération.....	55
• Gouvernance relative à la rémunération.....	55
• Conception de la rémunération et processus décisionnel.....	61
• Rémunération de la haute direction en 2017.....	65
• Rendement des actions et coût de la gestion.....	87
Détails relatifs à la rémunération en 2017.....	90
4. AUTRES RENSEIGNEMENTS.....	101
ANNEXES.....	103
A – Déclaration des pratiques en matière de gouvernance.....	103
B – Mandat du conseil d'administration.....	113

Au sujet de l'information prospective

Fortis inclut dans la présente circulaire de l'information prospective au sens prévu par les lois sur les valeurs mobilières applicables du Canada, ainsi que des déclarations prospectives au sens de la loi intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* (collectivement appelées l'information prospective). L'information prospective incluse dans la présente circulaire reflète les attentes de la direction de Fortis à l'égard de la croissance, des résultats d'exploitation, du rendement et des perspectives et des occasions d'affaires dans le futur. Chaque fois que cela est possible, les termes « anticiper », « croire », « prévoir au budget », « pourrait », « estime », « s'attend à », « projette », « a l'intention de », « peut », « planifie », « cible », y compris à la forme négative, et autres expressions similaires sont utilisés pour désigner l'information prospective et comprennent, notamment, la croissance annuelle moyenne cible du dividende jusqu'en 2022; les dépenses en immobilisations brutes prévisionnelles de Fortis pour 2018 et la période allant de 2018 à 2022; la base tarifaire prévisionnelle de Fortis pour la période comprise entre 2018 et 2022; les déclarations portant sur l'ajout d'une capacité renouvelable à TEP; les occasions additionnelles au-delà du plan d'immobilisations de base de Fortis, y compris le projet énergétique Wataynikaneyap; et l'attente selon laquelle la croissance de certaines des entreprises de services publics de plus grande envergure de Fortis puisse être atténuée en 2018.

L'information prospective comporte des risques, des incertitudes et des hypothèses considérables. Certains facteurs et certaines prévisions d'importance ont été utilisés pour que soient tirées les conclusions indiquées dans l'information prospective, dont, notamment : l'obtention des décisions réglementaires applicables et des ordonnances tarifaires demandées; l'absence de décision réglementaire défavorable importante, et la prévision d'une stabilité réglementaire; aucun dépassement important des dépenses en immobilisations et des coûts de financement relatifs aux projets d'immobilisations de Fortis; la déclaration de dividende au gré du conseil d'administration compte tenu du rendement et de la situation financière de Fortis; l'absence de volatilité importante des taux d'intérêt; l'absence de perturbations opérationnelles ou de passifs environnementaux importants attribuables à un sinistre ou à un bouleversement de l'environnement résultant de conditions climatiques difficiles, d'autres phénomènes naturels ou événements majeurs; l'absence de repli important et prolongé de la situation économique; l'absence de baisse marquée des dépenses en immobilisations; des liquidités et des sources de financement suffisantes; l'absence de modifications importantes des programmes énergétiques et des lois et règlements environnementaux des gouvernements qui pourraient avoir une incidence négative importante sur Fortis et ses filiales; la capacité d'obtenir et de maintenir des licences et permis; la conservation des territoires de desserte existants; l'absence de modifications importantes aux lois fiscales; des relations de travail favorables; et le maintien des ressources humaines suffisantes pour offrir des services et mettre en œuvre le programme d'immobilisations.

Fortis prévient le lecteur qu'un certain nombre de facteurs pourraient entraîner un écart important entre les résultats, le rendement ou les réalisations réels et ceux qui sont exprimés explicitement ou implicitement dans l'information prospective. Ces facteurs doivent être examinés avec prudence, et le lecteur ne doit pas se fier indûment à l'information prospective. Pour des renseignements supplémentaires sur certains de ces facteurs de risque, il y a lieu de consulter les documents d'information continue que Fortis dépose de temps à autre auprès des autorités de réglementation en valeurs mobilières du Canada et de la Securities and Exchange Commission (SEC). Toute l'information prospective incluse dans la présente circulaire est donnée à la date de cette circulaire, et Fortis décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser l'information prospective, que ce soit par suite de renseignements nouveaux, d'événements futurs ou autrement.

Circulaire de sollicitation de procurations par la direction

Vous avez reçu la présente circulaire de sollicitation de procurations par la direction parce que vous étiez propriétaire d'actions ordinaires de Fortis Inc. à la fermeture des bureaux le 16 mars 2018 (la *date de référence*) et êtes autorisé à être convoqué et à voter à notre assemblée annuelle générale des actionnaires qui aura lieu à l'hôtel Holiday Inn St. John's le 3 mai 2018 (ou à une reprise d'assemblée si l'assemblée est reportée ou ajournée).

La direction sollicite votre procuration pour l'assemblée. La sollicitation est effectuée principalement par la poste, mais peut aussi être effectuée par un administrateur, un dirigeant ou un employé de Fortis ou encore notre agent de sollicitation de procurations, Kingsdale Advisors (Kingsdale) qui peut communiquer avec vous par téléphone ou par courriel, sur Internet ou par télécopieur.

Nous payons les coûts de la préparation et de la distribution du matériel relatif à l'assemblée, y compris le remboursement des courtiers et autres entités pour l'envoi postal du matériel à nos actionnaires véritables. Nous avons mandaté Kingsdale pour que celle-ci agisse comme notre agent de sollicitation de procurations au coût de 31 500 \$ pour ses services et lui rembourserons les dépenses connexes.

Votre vote est important. Veuillez lire attentivement la présente circulaire et exercer ensuite les votes afférents à vos actions (voir la page 8 pour plus de détails).

Le conseil d'administration de Fortis a approuvé le contenu de la présente circulaire et nous a autorisés à envoyer celle-ci à tous les actionnaires inscrits.



James R. Reid
Vice-président à la direction, chef du contentieux et secrétaire

St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)
Le 16 mars 2018

Dans le présent document :

- *nous, notre, nos* et *Fortis* désignent Fortis Inc.;
- *vous, votre, vos* et *actionnaire* visent les porteurs d'actions ordinaires de Fortis;
- *actions* et *actions de Fortis* désignent les actions ordinaires de Fortis, sauf indication contraire;
- tous les montants en dollars sont exprimés en dollars canadiens, sauf indication contraire;
- les renseignements sont présentés en date du 16 mars 2018, sauf indication contraire.

Au sujet des avis et de l'accès

Fortis met en application les règles relatives aux avis et à l'accès adoptées par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières pour réduire le volume de papier du matériel distribué à l'égard de l'assemblée annuelle des actionnaires de 2018. Au lieu de recevoir la présente circulaire et le formulaire de procuration ou le formulaire de renseignements sur le vote, les actionnaires ont reçu un avis de convocation à l'assemblée comportant des directives sur l'accès en ligne au reste du matériel.

Nous avons envoyé l'avis de convocation et le formulaire de procuration directement aux actionnaires inscrits, ainsi que l'avis de convocation à l'assemblée et le formulaire de directives de vote aux propriétaires véritables non opposés. Si vous êtes un actionnaire non inscrit, et que Fortis ou son agent vous a envoyé directement un avis de convocation à l'assemblée et le formulaire de directives de vote, vos nom et adresse et les renseignements sur vos avoirs en actions de Fortis ont été obtenus conformément aux exigences de la réglementation sur les valeurs mobilières applicables auprès de l'intermédiaire qui les détient en votre nom. Nous avons l'intention de payer le coût des intermédiaires pour la remise de l'avis de convocation à l'assemblée, du formulaire de directives de vote et des autres documents aux propriétaires véritables opposés.

La présente circulaire et le formulaire de procuration peuvent être examinés en ligne sur EnVision (www.envisionreports.com/fortis2018), ou sur notre site Web (www.fortisinc.com), ainsi que sur SEDAR (www.sedar.com) et sur EDGAR (www.sec.gov).

1. AU SUJET DE L'ASSEMBLÉE DES ACTIONNAIRES

Vote

Qui peut voter?

Vous êtes autorisé à être convoqué et à voter à l'assemblée si vous détenez des actions ordinaires de Fortis à la fermeture des bureaux le 16 mars 2018, soit la date de référence. Les actionnaires se prononceront sur quatre points à l'ordre du jour, ainsi que sur toute autre question pouvant être dûment présentée à l'assemblée (voir la page 11).

Si vous acquies vos actions après cette date, vous pouvez demander que votre nom soit porté sur la liste des actionnaires admissibles au plus tard 10 jours avant l'assemblée, à condition d'avoir une preuve appropriée de votre propriété des actions. Veuillez communiquer immédiatement avec notre agent des transferts, Société de fiducie Computershare du Canada (Computershare) (voir plus loin).

À la date de référence, nous avons 423 047 800 actions ordinaires émises et en circulation. Chaque action permet au porteur d'exprimer un vote sur les points mis aux voix.

Façon de voter

Le processus de vote est différent selon que vous êtes un actionnaire inscrit ou non inscrit :

Actionnaires inscrits

Vos actions sont inscrites à votre nom

Actionnaires non inscrits (véritables)

Vos actions sont détenues au nom de votre prête-nom (habituellement une banque, une société de fiducie, un courtier en valeurs mobilières ou une autre institution financière) et vous êtes le propriétaire véritable des actions.

Le vote par procuration est la façon la plus facile pour vous de voter. **Cela veut dire que vous avez le droit de nommer une personne ou entité (votre fondé de pouvoir) pour assister à l'assemblée et y exercer pour vous les votes afférents à vos actions.** Votre fondé de pouvoir n'est pas tenu d'être un actionnaire, mais cette personne ou société doit assister à l'assemblée et voter en votre nom.

Veillez écrire en caractères d'imprimerie le nom de la personne ou société que vous nommez dans l'espace prévu sur le formulaire de procuration faisant partie de votre trousse de documents. Veuillez ensuite remplir vos directives de vote, dater et signer le formulaire et le retourner immédiatement à Computershare.

Si vous ne nommez pas votre propre fondé de pouvoir, les représentants de Fortis désignés sur le formulaire de procuration agiront en tant que fondé de pouvoir pour vous et exerceront les votes afférents à vos actions selon vos directives.

Si vous signez et retournez le formulaire, mais ne donnez pas de directive de vote ou ne précisez pas que vous désirez que vos actions doivent faire l'objet d'une abstention de vote, les représentants de Fortis voteront EN FAVEUR des points suivants à l'ordre du jour :

- EN FAVEUR des administrateurs proposés
- EN FAVEUR de la nomination de Deloitte S.E.N.C.R.L./S.R.L., en tant que notre auditeur
- EN FAVEUR de notre approche concernant la rémunération de la haute direction

En choisissant de vous envoyer le matériel directement (et non à l'intermédiaire qui détient vos actions en votre nom), Fortis a assumé la responsabilité de vous remettre ce matériel, et d'exécuter vos directives de vote appropriées. Veuillez retourner vos directives de vote tel qu'il est indiqué dans le formulaire de directives de vote.

Vous pouvez exercer les votes afférents à vos actions de deux manières :

Soumettre vos directives de vote

Utilisez l'une des méthodes prévues sur le formulaire de directives de vote (par téléphone ou télécopieur ou sur Internet) ou remplissez simplement le formulaire et postez-le à l'adresse y étant prévue.

Vote en personne

Écrivez votre nom en caractères d'imprimerie dans l'espace prévu sur le formulaire de directives de vote pour vous nommer en tant que fondé de pouvoir et suivez les directives de votre prête-nom.

Veillez vérifier auprès d'un représentant de Computershare dès votre arrivée à l'assemblée. Ne soumettez pas votre vote à l'aide de votre formulaire de directives de vote puisque votre vote sera pris à l'assemblée.

Vote par procuration

Sur Internet	Allez sur le site www.investorvote.com . Entrez le numéro de contrôle à 15 chiffres imprimé sur le formulaire et suivez les directives à l'écran.
Par téléphone	1 866 732-8683 (sans frais en Amérique du Nord) et entrez le numéro de contrôle à 15 chiffres imprimé sur le formulaire. Suivez les directives données au moyen d'instructions interactives verbales pour soumettre votre vote.
Par la poste	Inscrivez vos directives de vote sur le formulaire de procuration, signez-le et datez-le, puis envoyez le formulaire rempli à : Société de fiducie Computershare du Canada À l'attention du service des procurations 100 University Avenue, 8 ^e étage Toronto (Ontario) M5J 2Y1

Vote en personne

Veillez vérifier avec un représentant de Computershare à votre arrivée à l'assemblée. Ne remplissez pas le formulaire de procuration puisque vous exercerez les votes afférents à vos actions à l'assemblée.

Envoyez immédiatement vos directives de vote

Prenez le temps de lire la présente circulaire et exercez ensuite immédiatement les votes afférents à vos actions. Nous devons recevoir vos directives de vote au plus tard à **10 h 30 (heure avancée de Terre-Neuve) le 1^{er} mai 2018** pour assurer que les votes afférents à vos actions seront exercés à l'assemblée.

Si vous êtes un actionnaire non inscrit, vous devrez faire en sorte que votre prête-nom (ou son représentant) dispose d'un délai suffisant pour recevoir vos directives de vote et les soumettre ensuite à Computershare.

Si l'assemblée est reportée ou ajournée, vous devez envoyer vos directives de vote **au moins 48 heures** (à l'exclusion des samedis, des dimanches et des jours fériés) **avant le moment où l'assemblée est convoquée de nouveau**. Le président de l'assemblée peut, sans préavis, renoncer à la date limite relative aux procurations ou la reporter.

Comment changer votre vote

Si vous changez d'idée sur la façon dont vous voulez qu'un vote afférent à vos actions soit exprimé, vous pouvez révoquer votre procuration de l'une des manières suivantes ou encore de toute autre façon permise par la loi.

Si vous êtes un actionnaire inscrit :

- votez de nouveau sur Internet ou par téléphone avant 10 h 30 (heure avancée de Terre-Neuve) le 1^{er} mai 2018;
- remplissez un formulaire de procuration portant une date ultérieure à celle du formulaire que vous avez initialement soumis, et postez-le dès que possible pour qu'il soit reçu avant 10 h 30 (heure avancée de Terre-Neuve) le 1^{er} mai 2018;
- envoyez vous-même un avis écrit à notre vice-président à la direction, chef du contentieux et secrétaire (le secrétaire) ou demandez à votre représentant autorisé de le faire pour vous de manière à ce que cet avis soit reçu avant 10 h 30 (heure avancée de Terre-Neuve) le 1^{er} mai 2018.

Si vous êtes un actionnaire non inscrit, veuillez suivre les directives transmises par votre prête-nom.

Comment obtenir des copies papier des documents relatifs à notre assemblée

Les actionnaires inscrits et non-inscrits (véritables) peuvent demander gratuitement que des copies papier de la présente circulaire et du formulaire de procuration et du formulaire de renseignements sur le vote leur soient

Questions?

Veillez communiquer avec Kingsdale au :

- 1 888 518-6828 (sans frais en Amérique du Nord) ou au
- 416 867-2272 (à frais virés à l'extérieur de l'Amérique du Nord)

Ou envoyez un courriel à l'adresse suivante :
contactus@kingsdaleadvisors.com

Confidentialité et résultats du vote

Les votes par procuration sont compilés par notre agent des transferts de manière à ce que les votes des actionnaires individuels demeurent confidentiels.

Si vous n'assistez pas à l'assemblée, vous pourrez consulter les résultats du vote sur notre site Web après l'assemblée (www.fortisinc.com), sur SEDAR (www.sedar.com) et sur EDGAR (www.sec.gov).

envoyées par la poste. Les demandes peuvent être faites jusqu'à un an à compter de la date à laquelle les documents relatifs à l'assemblée sont affichés sur notre site Web (www.fortisinc.com). Si vous avez des questions sur les avis et l'accès ou désirez commander des copies papier des documents relatifs à notre assemblée, veuillez communiquer avec Kingsdale (voir ci-dessus).

Ou vous pouvez demander gratuitement des copies papier à notre secrétaire :

Fortis Inc.
Fortis Place, bureau 1100
5 Springdale Street
C. P. 8837
St. John's (T.-N.-L.)
A1B 3T2
Canada

Ce qui sera couvert à l'assemblée

Vous recevrez une mise à jour sur notre rendement de 2017 et exercerez vos votes sur au moins quatre points à l'ordre du jour. Un point à l'ordre du jour est approuvé par une simple majorité des actionnaires eux-mêmes présents ou représentés par procuration à l'assemblée qui votent EN FAVEUR d'une résolution, sauf en ce qui a trait à l'élection des administrateurs (voir la note ci-dessous sur notre politique sur le vote à la majorité des voix pour l'élection des administrateurs).

Sauf tel qu'il est décrit plus loin, aucun de nos dirigeants, administrateurs actuels ou nouveaux candidats au conseil n'a d'intérêt important, direct ou indirect, dans une question à laquelle on doit donner suite à l'assemblée.

1. Recevoir les états financiers (www.fortisinc.com)

Nous présenterons nos états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017, ainsi que les rapports des auditeurs s'y rapportant. Nous avons posté nos états financiers consolidés à tous les actionnaires inscrits et aux actionnaires véritables qui ont demandé d'en recevoir une copie. Vous pouvez également trouver une copie de nos états financiers consolidés dans notre rapport annuel, sur notre site Web (www.fortisinc.com), sur SEDAR (www.sedar.com) et sur EDGAR (www.sec.gov).

2. Élire les administrateurs (voir la page 13)

Vous voterez pour l'élection de 12 administrateurs au conseil cette année. Les 12 candidats au poste d'administrateur sont :

Tracey C. Ball	Julie A. Dobson
Pierre J. Blouin	Ida J. Goodreau
Paul J. Bonavia	Douglas J. Haughey
Lawrence T. Borgard	Barry V. Perry
Maura J. Clark	Joseph L. Welch
Margarita K. Dilley	Jo mark Zurel

Dix administrateurs se présentent à la réélection, et M. Paul J. Bonavia et M^{me} Julie A. Dobson ont été proposés et ne siègent pas actuellement à titre d'administrateurs au conseil de Fortis. MM. R. Harry McWatters et Ronald D. Munkley ne se présentent pas à la réélection parce qu'ils auront chacun 72 ans (l'âge de la retraite que nous préconisons pour les administrateurs) à la date de l'assemblée. Vous pouvez en apprendre plus sur les administrateurs proposés à compter de la page 13, de même que sur notre politique concernant le mandat des administrateurs aux pages 48 et 49.

Si, pour quelque raison que ce soit, l'un des administrateurs proposés ne pouvait agir à titre d'administrateur de Fortis, les personnes désignées dans le formulaire de procuration ci-joint se réservent le droit de désigner un autre candidat et de voter en sa faveur à leur discrétion, à moins que l'actionnaire n'ait précisé dans son formulaire de procuration que ses actions ordinaires doivent faire l'objet d'une abstention de vote à l'égard de l'élection des administrateurs.

Le conseil et la direction recommandent aux actionnaires de voter EN FAVEUR des administrateurs proposés.

3. Nomination de l'auditeur

Le conseil, sur la recommandation du comité d'audit, propose que les actionnaires nomment Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. en tant qu'auditeur pour un autre mandat d'un an se terminant à la clôture de notre assemblée annuelle suivante des actionnaires.

En 2017, le comité d'audit a mené un processus global de soumissions concernant l'engagement de l'auditeur externe et a présenté Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. sur le fondement des compétences de son équipe d'audit, de sa technologie et de son indépendance. Le comité d'audit présente de nouveau, à l'approbation de nos actionnaires, la nomination de Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. en tant qu'auditeur.

Quorum

Nous devons avoir un *quorum* au début de l'assemblée pour que l'assemblée puisse avoir lieu et que les points à l'ordre du jour y soient traités. Cela signifie que nous devons avoir deux personnes présentes ou représentées par procuration qui détiennent ensemble au moins 25 % de nos actions ordinaires émises et en circulation à la date de référence.

Politique sur le vote à la majorité des voix

Un candidat doit recevoir plus de votes EN FAVEUR que d'ABSTENTIONS de vote pour être nommé en tant qu'administrateur à notre conseil (voir la page 13) pour plus de détails.

Le conseil négocie les honoraires devant être versés à l'auditeur. Les honoraires sont fondés sur la complexité des affaires traitées, ainsi que sur le temps consacré par l'auditeur. La direction est d'avis que les honoraires négociés en 2017 ont été raisonnables et sont comparables à ceux qu'exigent d'autres auditeurs fournissant des services similaires.

Le tableau ci-dessous présente les honoraires versés à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. et à Ernst & Young S.E.N.C.R.L./s.r.l. (notre auditeur antérieur) au cours des deux derniers exercices :

	2017		2016	Les honoraires totaux ont été plus élevés en 2017, surtout à cause de l'obligation d'obtenir une opinion d'audit sur notre contrôle interne de l'information financière, lorsque Fortis est devenue une personne inscrite auprès de la SEC en 2016, ainsi que des coûts de transition normaux destinés à faciliter le changement d'auditeur.
	Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.	Ernst & Young S.E.N.C.R.L./s.r.l.	Ernst & Young S.E.N.C.R.L./s.r.l.	
Honoraires d'audit	7 207 000 \$	978 000 \$	5 884 000 \$	
Honoraires pour services liés à l'audit	1 241 000 \$	718 000 \$	1 727 000 \$	
Honoraires pour services fiscaux	497 000 \$	7 000 \$	332 000 \$	
Honoraires pour services non liés à l'audit	177 000 \$	–	–	
Total	9 122 000 \$	1 703 000 \$	7 943 000 \$	

Le conseil et la direction vous recommandent de voter EN FAVEUR de la nomination de Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. en tant que nos auditeurs et EN FAVEUR de l'autorisation du conseil à fixer les honoraires de l'auditeur pour 2018.

4. Prononcez-vous sur la rémunération de la haute direction (voir la page 50)

Dans le cadre de notre engagement à l'égard de solides pratiques de gouvernance, le conseil a décidé de tenir un vote consultatif sur notre approche concernant la rémunération de la haute direction. Même si les résultats du vote ne lient pas le conseil, celui-ci tiendra compte des résultats lorsqu'il se penchera sur les politiques, les pratiques et les décisions concernant la rémunération, ainsi que sur les sujets devant être abordés dans le cadre de son engagement envers les actionnaires relativement à la rémunération et aux questions connexes.

Le conseil est d'avis que nos politiques et nos pratiques concernant la rémunération de la haute direction harmonisent étroitement les intérêts des membres de la haute direction avec ceux des actionnaires et s'avèrent compatibles avec des pratiques exemplaires en matière de gouvernance au Canada. L'an dernier, 97,51 % des voix ont été exprimées en faveur de notre approche concernant la rémunération de la haute direction.

Vous pouvez voter EN FAVEUR de la résolution ou CONTRE celle-ci :

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Sur une base consultative et sans amoindrir le rôle et les responsabilités du conseil d'administration de Fortis, les actionnaires de Fortis acceptent l'approche concernant la rémunération de la haute direction selon la description qui en est donnée dans la section sur l'analyse de la rémunération de la présente circulaire.

Le conseil et la direction vous recommandent de voter EN FAVEUR de la résolution consultative non contraignante relativement à notre approche concernant la rémunération de la haute direction, selon la description qui en est donnée dans la présente circulaire.

5. Autres affaires

Nous n'avons reçu aucune proposition des actionnaires à la date limite du 2 février 2018, et la direction ne connaît aucune autre question pouvant être présentée à l'assemblée. Si un point est dûment présenté à l'assemblée, vous ou votre fondé de pouvoir pouvez voter à ce sujet comme bon vous semble.

Les actionnaires autorisés à voter à l'assemblée annuelle de 2019 qui désirent soumettre une proposition doivent s'assurer que nous recevons la proposition au plus tard le 1^{er} février 2019, conformément aux dispositions de la loi de Terre-Neuve-et-Labrador intitulée *Corporations Act*.

Au sujet des administrateurs proposés

Cette année, 12 personnes ont été désignées pour siéger au conseil. Vous pouvez en apprendre plus sur les administrateurs proposés dans les profils présentés plus loin.

Dix des candidats siègent actuellement au conseil. M. Paul J. Bonavia a siégé auparavant au conseil de mai 2015 à février 2016 et est l'ancien président-directeur du conseil de UNS Energy, dont Fortis a fait l'acquisition en 2014. M^{me} Julie A. Dobson est une nouvelle candidate et un membre de la haute direction chevronnée possédant une expérience élaborée dans les secteurs des télécommunications et des services publics.

À l'exception de deux, tous les administrateurs proposés sont indépendants. M. Perry n'est pas indépendant puisqu'il est notre président et chef de la direction. M. Welch n'est pas considéré comme étant indépendant en vertu des lois sur les valeurs mobilières du Canada car il était président et chef de la direction de ITC jusqu'au 31 octobre 2016. Il sera considéré comme étant indépendant le 1^{er} novembre 2019.

Aucun des administrateurs proposés ne siège en même temps au conseil d'une autre société ouverte non apparentée, et aucune des mises en candidature ne comporte un contrat, un arrangement ou une entente entre un administrateur de Fortis et une autre personne.

Aucun des administrateurs proposés, ni aucune des personnes leur étant liées, ni aucun membre de leur groupe n'a d'intérêt important direct ou indirect (en tant qu'actionnaire véritable ou de quelque autre manière) dans un point à l'ordre du jour, autre que l'élection des administrateurs. Dans le cadre de la convention de fusion entre Fortis et ITC, Fortis a convenu de proposer M. Welch en tant qu'administrateur de Fortis pour les deux assemblées annuelles suivant la clôture de l'acquisition.

Au sujet du vote à la majorité des voix

Notre politique en matière de vote à la majorité des voix exige qu'un administrateur proposé recevant plus d'ABSTENTIONS DE VOTE que de votes EN FAVEUR remette immédiatement sa démission au conseil pour que celle-ci soit étudiée après l'assemblée. Le conseil renverra la question au comité de gouvernance et des mises en candidature, qui l'examinera et tiendra compte de tous les facteurs pertinents avant de faire une recommandation au conseil. Le conseil étudiera la recommandation du comité et acceptera la démission en l'absence de circonstances exceptionnelles qui justifieraient que l'administrateur demeure en poste au conseil dans le cadre de ses devoirs fiduciaires envers Fortis et les actionnaires, auquel cas le conseil pourra refuser ou retarder l'offre de démission. Une démission ne prend effet que lorsqu'elle est acceptée par le conseil. L'administrateur ne participera pas aux délibérations du comité ou du conseil. Le conseil communiquera sa décision dans les 90 jours de l'assemblée des actionnaires et en annoncera les détails, y compris les motifs de sa décision, dans un communiqué.

Si le comité n'a pas de quorum parce que certains de ses membres n'ont pas reçu une majorité de votes EN FAVEUR, le conseil nommera un comité spécial pour examiner toute offre de démission.

Cette politique ne s'applique pas à une élection contestée d'administrateurs lorsque le nombre de candidats excède le nombre d'administrateurs devant être élus, ni lorsque les documents de procuration ont été distribués à l'appui de l'élection d'un ou de plusieurs candidats qui ne sont pas inclus dans les candidats appuyés par le conseil.

Le conseil a mis à jour la politique pour valoir en date du 1^{er} janvier 2018. Vous pouvez consulter un exemplaire de la politique sur notre site Web (www.fortisinc.com).

Un conseil solide et diversifié*

Compétence financière démontrée par **100 %** des candidats

10 des 12 administrateurs sont indépendants

Durée moyenne des mandats **3,1** ans

5 des 12 administrateurs sont des femmes

10 possèdent une expérience dans le secteur des services publics ou de l'énergie

11 candidats possèdent une expérience en matière de gouvernance et de gestion des risques

9 candidats possèdent une expérience en matière de rémunération de la haute direction

100 % possèdent une expérience comme cadres supérieurs

* dans l'hypothèse où tous les administrateurs dont la candidature est proposée sont nommés à l'assemblée annuelle

Profil des administrateurs

Les administrateurs proposés ont fourni les renseignements ci-dessous au sujet des actions de Fortis ou des unités d'actions différées (UAD) dont ils sont propriétaires ou sur lesquelles ils exercent un contrôle ou une emprise, directement ou indirectement. Vous pouvez en apprendre plus sur leur propriété de titres de participation aux pages 46 et 47. Nous avons calculé la valeur marchande de leurs avoirs à l'aide du cours de clôture de nos actions ordinaires à la Bourse TSX : 42,84 \$ le 17 mars 2017 et 43,04 \$ le 16 mars 2018.

Douglas J. Haughey



**Calgary (Alberta)
Canada**

**Administrateur
d'entreprise**

**Président du conseil
depuis**
septembre 2016

Administrateur depuis
mai 2009

Âge : 61 ans

Indépendant

Talents et expérience

- Services publics / énergie
- Rémunération de la haute direction
- Gouvernance et gestion des risques
- Fusions et acquisitions

D'août 2012 à mai 2013, M. Haughey a été chef de la direction de The Churchill Corporation, une société de construction commerciale et de services industriels axée sur le marché de l'Ouest canadien. De 2010 jusqu'à la conclusion fructueuse de sa vente à Pembina Pipeline en avril 2012, il a été président et chef de la direction de Provident Energy Ltd., propriétaire/exploitant d'installations dans le secteur intermédiaire des liquides du gaz naturel. De 1999 à 2008, M. Haughey a occupé plusieurs postes de direction auprès de Spectra Energy et de ses sociétés remplacées. Il a assumé la responsabilité globale des activités intermédiaires dans le secteur du gaz naturel de l'Ouest canadien, a occupé le poste de président et chef de la direction de Spectra Energy Income Fund et a aussi dirigé les équipes de développement stratégique et des fusions et acquisitions de Spectra centralisées à Houston, dans l'État du Texas.

M. Haughey est titulaire d'un baccalauréat en administration de la University of Regina et d'une maîtrise en administration des affaires de la University of Calgary. Il détient la désignation IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés.

M. Haughey a siégé au conseil d'administration de FortisAlberta depuis avril 2010, dont il a été président d'avril 2013 à février 2016.

	Membre depuis
Conseil	Mai 2009 (président, septembre 2016)
Comité d'audit	Mai 2009
Comité des ressources humaines	Mai 2013 (président, mars 2015 à septembre 2016)
Comité de gouvernance et des mises en candidature	Septembre 2016

Résultats du vote de 2017	Présence aux réunions du conseil et des comités en 2017		
98,66 % votes <i>en faveur</i>	Conseil d'administration (président)	10 sur 10	100 %
1,34 % <i>abstentions de vote</i>	Audit	7 sur 7	100 %
	Ressources humaines	5 sur 5	100 %
	Gouvernance et mises en candidature	5 sur 5	100 %

Titres de Fortis détenus (en date des 17 mars 2017 et 16 mars 2018)

Année	Actions ordinaires	Unités d'actions différées (UAD)	Valeur marchande (\$)	Actionnariat cible atteint
	(nbre)	(nbre)		
2018	10 000	25 506	1 528 178 \$	Oui (3,8x)
2017	10 000	20 550	1 308 762 \$	
Variation	–	4 956	219 416 \$	

Autres postes d'administrateur de sociétés ouvertes non apparentées occupés au cours des cinq derniers exercices

Keyera Corporation (administrateur principal, comité de rémunération et de gouvernance)

Tracey C. Ball



**Victoria
(Colombie-Britannique)
Canada**

**Administratrice
d'entreprise**

**Administratrice depuis
mai 2014**

Âge : 60 ans

Indépendante

Talents et expérience

- Experte financière
- Marchés financiers
- Gouvernance et gestion des risques
- Affaires juridiques / réglementation

M^{me} Ball a pris sa retraite en septembre 2014 à titre de vice-présidente à la direction et chef des finances du groupe de la Banque canadienne de l'Ouest. Avant de commencer à travailler, en 1987, pour une entité que la Banque canadienne de l'Ouest a remplacée, elle a travaillé dans le domaine de la comptabilité publique et en consultation. M^{me} Ball a siégé à plusieurs conseils dans les secteurs privé et public, y compris le comité d'audit de la province d'Alberta et les dirigeants financiers internationaux du Canada.

M^{me} Ball est titulaire d'un baccalauréat ès arts (commerce) de la Simon Fraser University. Elle est membre des Comptables professionnels agréés du Canada, de l'Institute of Chartered Accountants d'Alberta et de l'Association of Chartered Professional Accountants de la Colombie-Britannique. M^{me} Ball a été élue Fellow de l'Institute of Chartered Accountants d'Alberta en 2007. Elle détient la désignation IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés.

M^{me} Ball siège au conseil d'administration de FortisAlberta depuis avril 2011 et en est la présidente depuis février 2016.

	Membre depuis
Conseil	Mai 2014
Comité d'audit	Mai 2014 (présidente, mai 2017)
Comité de gouvernance et des mises en candidature	Mai 2017

Résultats du vote de 2017	Présence aux réunions du conseil et des comités en 2017		
99,76 % <i>votes en faveur</i>	Conseil d'administration	10 sur 10	100 %
0,24 % <i>abstentions de vote</i>	Audit (présidente)	7 sur 7	100 %
	Gouvernance et mises en candidature	4 sur 4 ¹⁾	100 %

Titres de Fortis détenus (en date des 17 mars 2017 et 16 mars 2018)

Année	Actions ordinaires (nbre)	Unités d'actions différées (UAD) (nbre)	Valeur marchande (\$)	Actionariat cible atteint
2018	4 950	13 325	786 556 \$	oui (4,0x)
2017	4 950	10 227	650 183 \$	
Variation	–	3 098	136 373 \$	

Autres postes d'administrateur de sociétés ouvertes non apparentées occupés au cours des cinq derniers exercices

–

1) M^{me} Ball a assisté à toutes les réunions de comité depuis qu'elle en est devenue membre en mai 2017.

Pierre J. Blouin



Île Bizard (Québec)
Canada

Administrateur
d'entreprise

Administrateur depuis
mai 2015

Âge : 60 ans

Indépendant

Talents et expérience

- Marchés financiers
- Services publics / énergie
- Politiques publiques et relations gouvernementales
- Rémunération de la haute direction
- Gouvernance et gestion des risques
- Affaires juridiques / réglementation
- Fusions et acquisitions
- Technologie / cybersécurité
- Responsabilité environnementale et sociale

M. Blouin a été chef de la direction de Manitoba Telecom Services, Inc. jusqu'à son départ à la retraite en décembre 2014. Avant de commencer à travailler pour Manitoba Telecom Services, Inc. à titre de chef de la direction en 2005, M. Blouin a occupé divers postes de cadre au sein du groupe de sociétés Bell Canada Entreprises, notamment ceux de président de groupe, marchés consommateurs de Bell Canada, de chef de la direction de BCE Emergis, Inc. et de chef de la direction de Bell Mobilité.

M. Blouin a obtenu un baccalauréat en commerce spécialisé en administration des affaires des Hautes études commerciales. Il détient le titre de Fellow de l'Association canadienne de gestion des achats.

Membre depuis

Conseil	Mai 2015
Comité des ressources humaines	Mai 2015
Comité de gouvernance et des mises en candidature	Mai 2016

Résultats du vote de 2017

99,68 % votes en faveur
0,32 % abstentions de vote

Présence aux réunions du conseil et des comités en 2017

Conseil d'administration	10 sur 10	100 %
Ressources humaines	5 sur 5	100 %
Gouvernance et mises en candidature	5 sur 5	100 %

Titres de Fortis détenus (en date des 17 mars 2017 et 16 mars 2018)

Année	Actions ordinaires (nbre)	Unités d'actions différées (UAD) (nbre)	Valeur marchande (\$)	Actionnariat cible atteint
2018	2 380	10 177	540 453 \$	Il a jusqu'en mai 2020 pour respecter la directive
2017	2 380	7 192	410 064 \$	
Variation	–	2 985	130 389 \$	

Autres postes d'administrateur de sociétés ouvertes non apparentées occupés au cours des cinq derniers exercices

Banque Nationale du Canada (comité d'audit, comité des ressources humaines)

Manitoba Telecom Services Inc. (ancien administrateur)

Paul J. Bonavia



Dallas, Texas,
É.-U.

Administrateur
d'entreprise

Nouveau candidat

Âge : 66 ans

Indépendant

Talents et expérience

- Marchés financiers
- Services publics / énergie
- Politiques publiques et relations gouvernementales
- Rémunération de la haute direction
- Gouvernance et gestion des risques
- Affaires internationales
- Affaires juridiques / réglementation
- Fusions et acquisitions
- Responsabilité environnementale et sociale

M. Bonavia a démissionné de son poste de président-directeur du conseil de UNS Energy Corporation lors de l'acquisition de cette entreprise par Fortis en août 2014. Avant d'occuper ce poste, M. Bonavia était président du conseil et chef de la direction, puis président du conseil, président et chef de la direction de UNS Energy Corporation depuis 2009. M. Bonavia a siégé à plusieurs conseils des secteurs public et privé, dont l'organisme Midcontinent Independent System Operator (MISO).

M. Bonavia a auparavant été administrateur de Fortis de mai 2015 au 8 février 2016 après l'annonce de l'acquisition de ITC. Il a démissionné de son poste au conseil pour demeurer en conformité avec les règles d'une autre entité dont il était administrateur.

M. Bonavia a obtenu un baccalauréat ès arts de la Drake University et un doctorat en jurisprudence de la University of Miami. Il a également suivi le programme de gestion avancée de la Harvard Business School.

Présence aux réunions du conseil et des comités en 2017

Nouveau candidat s.o.

Titres de Fortis détenus (en date du 16 mars 2018)

Année	Actions ordinaires (nbre)	Unités d'actions différées (UAD) (nbre)	Valeur marchande (\$)	Actionnariat cible atteint
2018	–	–	–	S'il est élu, il aura
2017		3 419	146 470 \$	jusqu'en mai 2023 pour
Variation		(3 419)	(146 470 \$)	respecter la directive

Autres postes d'administrateur de sociétés ouvertes non apparentées occupés au cours des cinq derniers exercices

–

Lawrence T. Borgard



Naples, Floride,
É.-U.

**Administrateur
d'entreprise**

Administrateur depuis
mai 2017

Âge : 56 ans

Indépendant

Talents et expérience

- Marchés financiers
- Services publics / énergie
- Rémunération de la haute direction
- Fusions et acquisitions
- Responsabilité environnementale et sociale

M. Borgard est l'ancien président et chef de l'exploitation de Integrys Energy Group et le chef de la direction de chacune des six entreprises de services publics réglementés d'électricité et de gaz naturel de Integrys. M. Borgard a pris sa retraite en 2015 après la vente fructueuse de Integrys. Avant de devenir président de Integrys, M. Borgard a exercé divers rôles de haute direction.

M. Borgard a obtenu un baccalauréat ès sciences (génie électrique) de la Michigan State University et une maîtrise en administration des affaires de la University of Wisconsin-Oshkosh. Il a également suivi le programme de gestion avancée de la Harvard University Business School.

Membre depuis

Conseil	Mai 2017
Comité d'audit	Mai 2017

Résultats du vote de 2017	Présence aux réunions du conseil et des comités en 2017		
99,68 % votes <i>en faveur</i>	Conseil d'administration	10 sur 10 ¹⁾	100 %
0,32 % <i>abstentions de vote</i>	Audit	4 sur 4 ²⁾	100 %

Titres de Fortis détenus (en date des 17 mars 2017 et 16 mars 2018)

Année	Actions ordinaires (nbre)	Unités d'actions différées (UAD) (nbre)	Valeur marchande (\$)	Actionnariat cible atteint
2018	–	2 011	86 553 \$	Il a jusqu'en mai 2022 pour respecter la directive
2017	–	–	–	
Variation	–	2 011	86 553 \$	

Autres postes d'administrateur de sociétés ouvertes non apparentées occupés au cours des cinq derniers exercices

-
- 1) M. Borgard a assisté à toutes les réunions du conseil depuis qu'il en est devenu membre en mai 2017.
 - 2) M. Borgard a assisté à toutes les réunions de comité depuis qu'il en est devenu membre en mai 2017.

Maura J. Clark



New York, New York,
É.-U.

**Administratrice
d'entreprise**

Administratrice depuis
mai 2015

Âge : 59 ans

Indépendante

Talents et expérience

- Experte financière
- Marchés financiers
- Services publics / énergie
- Gouvernance et gestion des risques
- Affaires internationales
- Affaires juridiques / réglementation
- Fusions et acquisitions

M^{me} Clark a pris sa retraite en mars 2014 à titre de présidente de Direct Energy, un important détaillant d'énergie au Canada et aux États-Unis qui est une filiale de Centrica plc. Auparavant, M^{me} Clark a été vice-présidente à la direction, stratégie nord-américaine et fusions et acquisitions de Direct Energy. M^{me} Clark a acquis une expérience dans le secteur des services bancaires d'investissement et a été chef des finances d'une société indépendante de raffinage et de commercialisation de pétrole.

M^{me} Clark a obtenu un baccalauréat ès arts spécialisé en économie de la Queen's University. Elle est membre de l'Association of Chartered Professional Accountants de l'Ontario.

Membre depuis

Conseil	Mai 2015
Comité d'audit	Mai 2015
Comité de gouvernance et des mises en candidature	Mai 2016

Résultats du vote de 2017

99,72 % votes en faveur

0,28 % abstentions de vote

Présence aux réunions du conseil et des comités en 2017

Conseil d'administration	10 sur 10	100 %
Audit	7 sur 7	100 %
Gouvernance et mises en candidature	5 sur 5	100 %

Titres de Fortis détenus (en date des 17 mars 2017 et 16 mars 2018)

Année	Actions ordinaires (nbre)	Unités d'actions différées (UAD) (nbre)	Valeur marchande (\$)	Actionariat cible atteint
2018	–	7 760	333 990 \$	Elle a jusqu'en mai 2020
2017	–	4 862	208 288 \$	pour respecter
Variation	–	2 898	125 702 \$	la directive

Autres postes d'administrateur de sociétés ouvertes non apparentées occupés au cours des cinq derniers exercices

Nutrien Ltd. (anciennement Agrium Inc.) (comité d'audit (présidente), comité des ressources humaines et de la rémunération)

Elizabeth Arden, Inc. (ancienne administratrice et ancien membre du comité d'audit (présidente) et du comité des mises en candidature et de gouvernance)

Margarita K. Dilley



Washington, D.C.,
É.-U.

**Administratrice
d'entreprise**

Administratrice depuis
mai 2016

Âge : 60 ans

Indépendante

Talents et expérience

- Experte financière
- Marchés financiers
- Services publics / énergie
- Gouvernance et gestion des risques
- Affaires internationales
- Fusions et acquisitions
- Technologie / cybersécurité

M^{me} Dilley a pris sa retraite en tant que vice-présidente et chef des finances auprès de ASTROLINK International LLC en 2004, une société internationale de télécommunications à large bande sans fil. L'expérience antérieure de M^{me} Dilley inclut ses fonctions à titre d'administratrice, stratégie et développement d'entreprise, ainsi que de trésorière pour Intelsat.

M^{me} Dilley a obtenu un baccalauréat ès arts de la Cornell University et une maîtrise en arts de la Columbia University, ainsi qu'une maîtrise en administration des affaires de la Wharton Graduate School, University of Pennsylvania.

M^{me} Dilley siège en tant qu'administratrice de CH Energy Group depuis décembre 2004 et de Central Hudson depuis juin 2013, et elle est présidente de ces conseils depuis janvier 2015.

Membre depuis

Conseil	Mai 2016
Comité d'audit	Mai 2016
Comité des ressources humaines	Mai 2017

Résultats du vote de 2017

99,72 % *votes en faveur*
0,28 % *abstentions de vote*

Présence aux réunions du conseil et des comités en 2017

Conseil d'administration	10 sur 10	100 %
Audit	7 sur 7	100 %
Ressources humaines	2 sur 2 ¹⁾	100 %

Titres de Fortis détenus (en date des 17 mars 2017 et 16 mars 2018)

Année	Actions ordinaires (nbre)	Unités d'actions différées (UAD) (nbre)	Valeur marchande (\$)	Actionariat cible atteint
2018	–	5 530	238 011 \$	Elle a jusqu'en mai 2021 pour respecter la directive
2017	–	2 712	116 182 \$	
Variation	–	2 818	121 829 \$	

Autres postes d'administrateur de sociétés ouvertes non apparentées occupés au cours des cinq derniers exercices

–

1) M^{me} Dilley a assisté à toutes les réunions de comité depuis qu'elle en est devenue membre en mai 2017.

Julie A. Dobson



Potomac, Maryland,
É.-U.

Administratrice
d'entreprise

Nouvelle candidate

Âge : 61 ans

Indépendante

Talents et expérience

- Marchés financiers
- Services publics / énergie
- Rémunération de la haute direction
- Gouvernance et gestion des risques
- Affaires internationales
- Fusions et acquisitions
- Technologie / cybersécurité

M^{me} Dobson est présidente ne faisant pas partie de la direction de Telebright, Inc., une société fermée établie en 1989, où elle supervise le développement des applications logicielles de gestion des télécommunications et des applications mobiles pour les marchés du commerce électronique interentreprises et du commerce électronique de détail. Elle a été chef de l'exploitation de Telecorp PCS, Inc. et a occupé divers postes de haute direction auprès de Bell Atlantic Corporation durant sa carrière de 18 ans auprès de cette société.

M^{me} Dobson a obtenu un baccalauréat ès sciences du College of William and Mary et une maîtrise en administration des affaires de la University of Pittsburgh.

M^{me} Dobson est actuellement administratrice de Safeguard Scientifics, Inc., un fournisseur de capitaux aux entreprises axées sur la technologie. Elle est une ancienne administratrice de PNM Resources, une entreprise de services publics d'électricité et de gaz au Nouveau-Mexique et au Texas, et de American Water Works Company, la plus importante entreprise d'eau appartenant aux investisseurs aux États-Unis.

Présence aux réunions du conseil et des comités en 2017

Nouvelle candidate s.o.

Titres de Fortis détenus (en date du 16 mars 2018)

Année	Actions ordinaires (nbre)	Unités d'actions différées (UAD) (nbre)	Valeur marchande (\$)	Actionnariat cible atteint
2018	–	–	–	Si elle est élue, elle aura jusqu'en mai 2023 pour respecter la directive

Autres postes d'administrateur de sociétés ouvertes non apparentées occupés au cours des cinq derniers exercices

Safeguard Scientifics, Inc. (comité de rémunération (présidente), comité des mises en candidature et de gouvernance et comité d'audit)

American Water Works Company (ancienne administratrice et ancien membre du comité d'audit (présidente) et du comité des mises en candidature et de gouvernance)

RadioShack Corporation (ancienne administratrice et membre du comité de rémunération (présidente))

PNM Resources, Inc. (ancienne administratrice, ancienne administratrice principale et membre du comité d'audit et du comité de rémunération)

Ida J. Goodreau



**Vancouver
(Colombie-Britannique)
Canada**

**Administratrice
d'entreprise**

**Administratrice depuis
mai 2009**

Âge : 66 ans

Indépendante

Talents et expérience

- Services publics / énergie
- Rémunération de la haute direction
- Gouvernance et gestion des risques
- Affaires internationales
- Responsabilité environnementale et sociale

M^{me} Goodreau est une ancienne présidente et chef de la direction de LifeLabs. Avant de commencer à travailler pour LifeLabs en mars 2009, M^{me} Goodreau exerçait les fonctions de présidente et chef de la direction de la Vancouver Coastal Health Authority depuis 2002. Elle a occupé des postes de haute direction auprès de plusieurs sociétés canadiennes et internationales du secteur des pâtes et papiers et du gaz naturel.

M^{me} Goodreau est titulaire d'un baccalauréat en commerce avec distinction et d'une maîtrise en administration des affaires de la University of Windsor, ainsi que d'un baccalauréat ès arts (études anglaises et économie) de la University of Western Ontario.

M^{me} Goodreau est administratrice de FortisBC Energy et de FortisBC depuis novembre 2002 et est présidente de ces conseils depuis avril 2017.

	Membre depuis
Conseil	Mai 2009
Comité des ressources humaines	Mai 2009 (présidente, septembre 2016)
Comité de gouvernance et des mises en candidature	Mai 2015

Résultats du vote de 2017	Présence aux réunions du conseil et des comités en 2017		
99,56 % votes <i>en faveur</i>	Conseil d'administration	10 sur 10	100 %
0,44 % <i>abstentions de vote</i>	Ressources humaines (présidente)	5 sur 5	100 %
	Gouvernance et mises en candidature	5 sur 5	100 %

Titres de Fortis détenus (en date des 17 mars 2017 et 16 mars 2018)

Année	Actions ordinaires (nbre)	Unités d'actions différées (UAD) (nbre)	Valeur marchande (\$)	Actionnariat cible atteint
2018	–	32 472	1 397 595 \$	oui (7,2x)
2017	–	28 684	1 228 823 \$	
Variation	–	3 788	168 772 \$	

Autres postes d'administrateur de sociétés ouvertes non apparentées occupés au cours des cinq derniers exercices

–

Barry V. Perry



**St. John's
(Terre-Neuve-et-Labrador)
Canada**

**Président et chef de la
direction, Fortis Inc.**

**Administrateur depuis
janvier 2015**

Âge : 53 ans

Non indépendant

Talents et expérience

- Expert financier
- Marchés financiers
- Services publics / énergie
- Rémunération de la haute direction
- Gouvernance et gestion des risques
- Affaires internationales
- Fusions et acquisitions
- Responsabilité environnementale et sociale

M. Perry est président et chef de la direction de Fortis. Avant d'occuper son poste actuel auprès de Fortis, M. Perry a été président du 30 juin 2014 au 31 décembre 2014 et auparavant, il était vice-président, finances et chef des finances depuis 2004. M. Perry s'est joint au groupe Fortis en 2000 à titre de vice-président, finances et chef des finances de Newfoundland Power.

Il est titulaire d'un baccalauréat en commerce de la Memorial University et est membre de l'Association of Chartered Professional Accountants de Terre-Neuve-et-Labrador.

M. Perry est administrateur des filiales des services publics de Fortis, FortisBC Energy, FortisBC, UNS Energy et ITC.

Membre depuis

Conseil	Janvier 2015
---------	--------------

Résultats du vote de 2017	Présence aux réunions du conseil et des comités en 2017		
99,75 % votes <i>en faveur</i>	Conseil d'administration	10 sur 10	100 %
0,25 % <i>abstentions de vote</i>			

Titres de Fortis détenus (en date des 17 mars 2017 et 16 mars 2018)¹⁾

Année	Actions ordinaires (nbre)	Unités d'actions différées (UAD) (nbre)	Valeur marchande (\$)	Actionnariat cible atteint
2018	300 914	–	12 951 339 \$	oui (10,8x)
2017	245 223	–	10 505 353 \$	
Variation	55 691	–	2 445 986 \$	

Autres postes d'administrateur de sociétés ouvertes non apparentées occupés au cours des cinq derniers exercices

–

1) Des options ont été attribuées à M. Perry dans le cadre de sa rémunération en tant que président et chef de la direction de Fortis (voir la page 79). M. Perry n'a reçu aucune rémunération d'administrateur en tant que membre du conseil d'administration.

Joseph L. Welch



Longboat Key, Floride,
É.-U.

Administrateur
d'entreprise

Administrateur depuis
mai 2017

Âge : 69 ans

Non indépendant

Talents et expérience

- Marchés financiers
- Services publics / énergie
- Politiques publiques et relations gouvernementales
- Rémunération de la haute direction
- Gouvernance et gestion des risques
- Fusions et acquisitions
- Technologie / cybersécurité

M. Welch est président du conseil de ITC. Il a pris sa retraite en tant que président et chef de la direction de ITC en date du 31 octobre 2016 après l'acquisition de celle-ci par Fortis.

Il a commencé sa carrière dans le secteur des services publics en 1971, a établi ITC Transmission au Michigan en tant qu'entité indépendante de sa société mère en 2003 et a par la suite dirigé la croissance de ITC pour que celle-ci devienne la plus importante société indépendante de transport d'électricité aux États-Unis.

M. Welch est titulaire d'un baccalauréat ès sciences (génie électrique) de la University of Kansas. Il est ingénieur autorisé à pratiquer dans l'État du Michigan.

M. Welch ne siège à aucun comité de Fortis puisqu'il n'est pas actuellement considéré comme indépendant. M. Welch est président du conseil de ITC depuis 2008.

Membre depuis

Conseil	Mai 2017
---------	----------

Résultats du vote de 2017	Présence aux réunions du conseil et des comités en 2017		
99,75 % votes <i>en faveur</i>	Conseil d'administration	10 sur 10	100 %
0,25 % <i>abstentions de vote</i>			

Titres de Fortis détenus (en date des 17 mars 2017 et 16 mars 2018)

Année	Actions ordinaires (nbre)	Unités d'actions différées (UAD) (nbre)	Valeur marchande (\$)	Actionariat cible atteint
2018	1 712 392	2 011	73 787 905 \$	oui (339,4x)
2017	1 712 392	–	73 358 873 \$	
Variation	–	2 011	429 032 \$	

Autres postes d'administrateur de sociétés ouvertes non apparentées occupés au cours des cinq derniers exercices

–

Jo Mark Zurel



**St. John's
(Terre-Neuve-et-Labrador)
Canada**

**Président, Stonebridge
Capital Inc.**

**Administrateur depuis
mai 2016**

Âge : 54 ans

Indépendant

Talents et expérience

- Expert financier
- Marchés financiers
- Rémunération de la haute direction
- Gouvernance et gestion des risques
- Affaires internationales
- Fusions et acquisitions

M. Zurel est président de Stonebridge Capital Inc., une société de placement fermée, et un administrateur d'entreprise. De 1998 à 2006, M. Zurel a été premier vice-président et chef des finances de CHC Helicopter Corporation. M. Zurel a siégé aux conseils de plusieurs sociétés fermées et ouvertes, y compris Major Drilling Group International Inc., l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada et Fronteer Gold Inc. Il siège également aux conseils d'une société fermée et de plusieurs organismes à but non lucratif.

M. Zurel est titulaire d'un baccalauréat en commerce de la Dalhousie University. Il détient le titre de Fellow de l'Association of Chartered Professional Accountants de Terre-Neuve-et-Labrador. Il détient la désignation IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés.

M. Zurel est administrateur de Newfoundland Power depuis janvier 2008 et il a été président du conseil de celle-ci d'avril 2012 à juillet 2016.

Membre depuis

Conseil	Mai 2016
Comité d'audit	Mai 2017
Comité des ressources humaines	Mai 2016

Résultats du vote de 2017	Présence aux réunions du conseil et des comités en 2017		
99,73 % votes <i>en faveur</i>	Conseil d'administration	10 sur 10	100 %
0,27 % <i>abstentions</i> de vote	Audit	4 sur 4 ¹⁾	100 %
	Ressources humaines	5 sur 5	100 %

Titres de Fortis détenus (en date des 17 mars 2017 et 16 mars 2018)

Année	Actions ordinaires (nbre)	Unités d'actions différées (UAD) (nbre)	Valeur marchande (\$)	Actionnariat cible atteint
2018	9 949	4 782	634 022 \$	oui (3,3x)
2017	9 949	1 991	511 509 \$	
Variation	–	2 791	122 513 \$	

Autres postes d'administrateur de sociétés ouvertes non apparentées occupés au cours des cinq derniers exercices

Highland Copper Company Inc. (comité d'audit (président), comité des ressources humaines (président))
Major Drilling Group International Inc. (comité d'audit, comité des ressources humaines (président))

1) M. Zurel a assisté à toutes les réunions de comité depuis qu'il en est devenu membre en mai 2017.

Renseignements supplémentaires au sujet des administrateurs

Présence aux réunions en 2017

Nous nous attendons à ce que les administrateurs soient présents à toutes les réunions du conseil et des comités régulièrement prévues, ainsi qu'à l'assemblée annuelle des actionnaires et idéalement à toute assemblée extraordinaire. Si les administrateurs ne peuvent être présents à une réunion, ils peuvent y participer par conférence téléphonique.

Le tableau présenté ci-dessous donne un résumé des présences aux réunions en 2017.

	Nombre de réunions	Présence à toutes les réunions
Conseil	10	100 %
Comité d'audit	7	100 %
Comité des ressources humaines	5	100 %
Comité de gouvernance et des mises en candidature	5	100 %
Nombre total des réunions tenues	27	100 %

Le tableau suivant présente un sommaire du nombre de réunions du conseil et des comités auxquelles chaque administrateur non-membre de la haute direction a assisté en 2017. Vous pouvez consulter le relevé individuel des présences de chaque administrateur dans les profils présentés à compter de la page 14.

	Réunions du conseil		Réunions des comités		Total des réunions du conseil et des comités	
Tracey C. Ball	10 sur 10	100 %	11 sur 11	100 %	21 sur 21	100 %
Pierre J. Blouin	10 sur 10	100 %	10 sur 10	100 %	20 sur 20	100 %
Lawrence T. Borgard	10 sur 10	100 %	4 sur 4	100 %	14 sur 14	100 %
Maura J. Clark	10 sur 10	100 %	12 sur 12	100 %	22 sur 22	100 %
Margarita K. Dilley	10 sur 10	100 %	9 sur 9	100 %	19 sur 19	100 %
Ida J. Goodreau	10 sur 10	100 %	10 sur 10	100 %	20 sur 20	100 %
Douglas J. Haughey	10 sur 10	100 %	17 sur 17	100 %	27 sur 27	100 %
Joseph L. Welch	10 sur 10	100 %	—	—	10 sur 10	100 %
Jo Mark Zurel	10 sur 10	100 %	9 sur 9	100 %	19 sur 19	100 %
<i>Administrateurs non candidats à la réélection</i>						
R. Harry McWatters	10 sur 10	100 %	5 sur 5	100 %	15 sur 15	100 %
Ronald D. Munkley	10 sur 10	100 %	10 sur 10	100 %	20 sur 20	100 %

Rémunération des administrateurs en 2017

	Honoraires gagnés ¹⁾	Attributions fondées sur des actions (UAD) ²⁾	Toutes les autres rémunérations ³⁾	Total
Tracey C. Ball	119 632 \$	120 000 \$	99 610 \$ (y compris FortisAlberta)	339 242 \$
Pierre J. Blouin	105 000 \$	120 000 \$	13 406 \$	238 406 \$
Lawrence T. Borgard	100 310 \$	60 000 \$	824 \$	161 134 \$
Peter E. Case ⁴⁾	46 124 \$	60 000 \$	35 696 \$	141 820 \$
Maura J. Clark	140 249 \$	120 000 \$	9 602 \$	269 851 \$
Margarita K. Dilley	143 836 \$	120 000 \$	109 980 \$ (y compris CH Energy Group)	373 816 \$
Ida J. Goodreau	120 000 \$	120 000 \$	144 741 \$ (y compris FortisBC)	384 741 \$
Douglas J. Haughey	220 000 \$	185 000 \$	36 115 \$	441 115 \$
R. Harry McWatters	97 500 \$	120 000 \$	55 775 \$	273 275 \$
Ronald D. Munkley	120 000 \$	120 000 \$	34 075 \$	274 075 \$
David G. Norris ⁴⁾	42 255 \$	60 000 \$	57 921 \$	160 176 \$
Joseph L. Welch	92 518 \$	60 000 \$	195 614 \$ (y compris ITC Holdings)	348 132 \$
Jo Mark Zurel	102 000 \$	120 000 \$	4 915 \$	226 915 \$
Total	1 449 424 \$	1 385 000 \$	798 274 \$	3 632 698 \$

- 1) Ces montants incluent les honoraires au comptant que chaque administrateur a gagnés pour ses services d'administrateur de Fortis, notamment la provision sur honoraires annuels d'un administrateur et d'un président de comité et les jetons présence aux réunions, le cas échéant. M. Borgard, M^{mes} Clark et Dilley et M. Welch sont des résidents des É.-U., et leurs honoraires au comptant sont versés en dollars US et déclarés en dollars canadiens à l'aide d'un taux de change moyen de 1,00 \$ US pour 1,2986 \$.
- 2) Ces attributions sont accordées sous forme d'UAD et incluent l'avance sous forme de titres de participation et la tranche de l'avance au comptant que l'administrateur a choisi de recevoir sous forme d'UAD. Les montants représentent la valeur équivalente au comptant au moment de l'émission.
- 3) Ces montants comprennent tous les honoraires payés ou payables par une filiale de Fortis à un administrateur en sa qualité d'administrateur de cette filiale, ainsi que la valeur des UAD additionnelles reçues en tant qu'équivalents-dividendes de la part de Fortis.
- 4) MM. Case et Norris ont chacun quitté le conseil pour prendre leur retraite le 4 mai 2017.

Nous créditions des UAD le premier jour de chaque trimestre civil durant l'exercice en divisant le quart de l'avance sur salaire de l'administrateur par le cours moyen pondéré selon le volume de nos actions ordinaires à la Bourse TSX pour les cinq jours de séance se terminant à la date d'attribution. Les administrateurs reçoivent des unités additionnelles en tant qu'équivalents-dividendes pour les dividendes versés sur nos actions ordinaires. Les équivalents-dividendes sont crédités à la date de paiement du dividende et sont réinvestis dans des UAD additionnelles.

Attributions fondées sur des actions en cours

Le tableau suivant présente les détails des UAD détenues par chaque administrateur à la fin de 2017.

(en date du 31 décembre 2017)	Nombre d'actions ou d'unités d'actions dont les droits ne sont pas acquis ¹⁾²⁾	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ne sont pas acquis ²⁾³⁾	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits sont acquis (non payées ou distribuées)
Tracey C. Ball	12 539	578 173 \$	—
Pierre J. Blouin	9 423	434 495 \$	—
Lawrence T. Borgard	1 339	61 741 \$	—
Peter E. Case ⁴⁾	—	—	740 665 \$
Maura J. Clark	7 031	324 199 \$	—
Margarita K. Dilley	4 822	222 342 \$	—
Ida J. Goodreau	31 494	1 452 188 \$	—
Douglas J. Haughey	24 245	1 117 937 \$	—
R. Harry McWatters	36 076	1 663 464 \$	—
Ronald D. Munkley	22 425	1 034 017 \$	—
David G. Norris ⁴⁾	—	—	641 482 \$
Joseph L. Welch	1 339	61 741 \$	—
Jo Mark Zurel	4 082	188 221 \$	—
Total	154 815	7 138 518 \$	1 382 147 \$

- 1) Nous n'avons pas accordé d'options d'achat d'actions ni d'attributions fondées sur des options aux administrateurs depuis 2006. En date du 31 décembre 2017, seul M. Perry détenait des options d'achat d'actions de Fortis, attribuées dans le cadre de sa rémunération de membre de la haute direction (voir la page 92).
- 2) Les UAD deviennent immédiatement acquises et lorsque l'administrateur se retire du conseil et elles sont rachetées au comptant.
- 3) Données correspondant au produit du nombre d'attributions fondées sur des actions dont les droits ne sont pas acquis, multiplié par le cours de clôture des actions ordinaires à la Bourse TSX de 46,11 \$ le 31 décembre 2017.
- 4) MM. Case et Norris ont chacun quitté le conseil pour prendre leur retraite le 4 mai 2017. Les UAD acquises seront payées à chacun d'eux au plus tard le 15 décembre 2018.

Comités du conseil

Comité d'audit

Tracey C. Ball
(présidente) ¹⁾
Lawrence T. Borgard ²⁾
Maura J. Clark
Margarita K. Dilley
Douglas J. Haughey
Jo Mark Zurel ²⁾

100 % indépendants

Tous les membres du comité d'audit contribuent au fonctionnement du comité en lui apportant une expertise financière considérable. Les membres respectent tous les exigences en matière de compétence financière selon les règles applicables de la SEC et de la bourse NYSE. Le conseil a aussi déterminé que M^{mes} Ball, Clark et Dilley et M. Zurel sont des experts financiers et a désigné M^{mes} Ball et Clark en tant qu'expertes financières du comité d'audit au sens du paragraphe 407(d) du règlement S-K de la loi des É.-U. intitulée *Securities Act*.

Le comité d'audit aide le conseil à superviser la fonction d'audit, la gestion des risques d'entreprise, l'information financière, les contrôles internes et les questions d'ordre financier en général.

Le comité a les responsabilités suivantes :

- superviser l'intégrité de nos états financiers, de notre divulgation financière et des contrôles internes sur l'information financière;
- superviser la conformité avec les exigences légales et réglementaires connexes;
- examiner les qualifications et l'indépendance de l'auditeur indépendant et de l'auditeur interne et superviser leur rendement;
- superviser la rotation de l'associé ou des associés chargés de l'audit, ainsi que de l'auditeur indépendant, au besoin;
- examiner les lignes directrices concernant le bénéfice et les dividendes et les autres renseignements financiers, documents de divulgation et prospectus ou autres documents de placement avec la direction avant d'en recommander l'approbation au conseil et la diffusion externe;
- superviser le caractère approprié des financements importants;
- superviser notre programme de gestion des risques d'entreprise et notre programme d'assurance.

Ce comité est également chargé de l'administration des politiques suivantes de Fortis, qui ont toutes été mises à jour en 2017 :

- engagement de membres de cabinets auditeurs indépendants;
- fonction de l'audit interne;
- politique d'approbation préalable pour les services de l'auditeur indépendant (nouveau nom) et des services non liés à l'audit;
- rapports sur les allégations de conduite inappropriée présumée ou d'actes répréhensibles présumés (politique de dénonciation);
- politique relative aux instruments dérivés et aux couvertures;
- politique relative à l'information (de concert avec le comité de gouvernance et des mises en candidature).

Vous pouvez en savoir plus sur le comité d'audit et son mandat dans notre notice annuelle de 2017 affichée sur notre site Web (www.fortisinc.com) et sur SEDAR (www.sedar.com) et sur EDGAR (www.sec.gov). Une copie complète du mandat du comité d'audit peut être consultée sur notre site Web (www.fortisinc.com).

Les réunions seront convoquées par le président ou deux membres du comité ou encore l'auditeur externe. Le comité s'est réuni sept fois en 2017. Le comité a rencontré séparément l'auditeur interne et l'auditeur externe, et a prévu également du temps lors de chaque réunion régulière prévue du comité pour se réunir sans la présence de la direction.

Des renseignements supplémentaires sur la composition et la supervision du comité d'audit peuvent être consultés à la page 31 de notre notice annuelle datée du 14 février 2018.

1) M^{me} Ball a été nommée présidente du comité d'audit après l'assemblée annuelle du 4 mai 2017.

2) MM. Borgard et Zurel ont été nommés au comité après l'assemblée annuelle du 4 mai 2017.

Comité des ressources humaines

Ida. J. Goodreau
(présidente)
Pierre J. Blouin
Margarita K. Dilley ¹⁾
Douglas J. Haughey
Ronald D. Munkley
Jo Mark Zurel
100 % indépendants

Tous les membres du comité des ressources humaines possèdent les antécédents et les talents nécessaires pour fournir une supervision efficace de la rémunération de la haute direction et voir à ce que de solides principes de gestion des risques soient appliqués pour harmoniser les intérêts de la direction avec ceux des actionnaires. Tous les membres du comité possèdent une expérience considérable à titre de hauts dirigeants, qu'ils ont acquise dans le cadre de leurs mandats auprès d'importantes organisations, ainsi qu'une expérience opérationnelle ou fonctionnelle directe dans la supervision de la rémunération de la haute direction auprès des grands organismes d'une complexité similaire à celle de Fortis.

Le comité des ressources humaines aide le conseil à élaborer de saines politiques et pratiques en matière de ressources humaines, notre stratégie et notre régime de rémunération de la haute direction, ainsi que notre plan de relève du leadership.

Le comité des ressources humaines a les responsabilités suivantes :

- recommander au conseil la nomination des membres de la haute direction;
- évaluer le chef de la direction de façon continue;
- planifier les ressources humaines, notamment le perfectionnement des cadres supérieurs et la planification de la relève à leur égard (voir la page 37);
- prévoir le programme de rémunération et d'avantages pour les cadres supérieurs.

Le comité tente d'obtenir des conseils et une expertise spéciale de la part de consultants externes indépendants pour que ceux-ci l'aident à s'acquitter de ses fonctions. Korn Ferry a été mandatée pour fournir des services d'évaluation de postes et des données du marché sur la rémunération, et Willis Towers Watson est périodiquement mandatée pour fournir des travaux de recherche et d'analyses comparatives et stratégiques d'étalonnage concernant la rémunération. De plus, Mercer fournit des services généraux de consultation et de conseils actuariels.

Le comité est aussi responsable de l'élaboration, de la mise en œuvre et de la supervision de saines politiques relatives aux ressources humaines. Il supervise et administre les politiques suivantes :

- la politique de rémunération de la haute direction;
- l'énoncé des politiques et des principes de placement;
- la politique sur la diversité (de concert avec le comité de gouvernance et des mises en candidature).

Il supervise et administre également nos cinq régimes de rémunération des employés : le régime incitatif annuel, le régime d'unités d'actions axé sur le rendement, le régime d'unités d'actions subalternes, le régime d'options d'achat d'actions de 2012 et le régime d'achat d'actions à l'intention des employés. Vous pouvez en savoir plus au sujet de ces régimes à compter de la page 67.

Vous pouvez consulter une copie complète du mandat du comité sur notre site Web (www.fortisinc.com).

Les réunions peuvent être convoquées par le président du comité ou par deux membres de celui-ci. Le comité s'est réuni cinq fois en 2017 et a prévu du temps lors de chaque réunion régulière prévue pour se réunir hors de la présence de la direction.

1) M^{me} Dilley a été nommée au comité après l'assemblée annuelle du 4 mai 2017.

Comité de gouvernance et des mises en candidature

Ronald D. Munkley (président)
Tracey C. Ball ¹⁾
Pierre J. Blouin
Maura J. Clark
Ida J. Goodreau
Douglas J. Haughey
R. Harry McWatters

100 % indépendants

Les membres du comité de gouvernance et des mises en candidature apportent au comité une combinaison d'expérience en matière de gouvernance grâce à leurs rôles de cadres supérieurs dans le secteur des services publics et de l'énergie, relativement aux entreprises réglementées et à l'égard des politiques publiques, ainsi qu'en raison des postes d'administrateurs qu'ils ont occupés aux conseils des filiales de Fortis et de sociétés ouvertes non apparentées.

Le comité de gouvernance et des mises en candidature apporte son concours au conseil en supervisant notre structure et nos pratiques de gouvernance, ainsi que la nomination, l'évaluation et la rémunération des administrateurs.

Le comité a les responsabilités suivantes :

- élaborer et recommander au conseil l'approche concernant les questions de gouvernance;
- examiner les programmes destinés à promouvoir la conscience sociale et la responsabilité environnementale et sociale;
- proposer les nouveaux candidats au poste d'administrateur qui seront nommés au conseil;
- aviser le conseil concernant les membres du comité, la nomination des présidents des comités et la planification de la relève du président du conseil (voir les pages 33 et 37);
- maintenir un programme d'orientation et de formation continue pour les administrateurs;
- voir à la taille et à la composition du conseil, y compris les compétences et les talents, le niveau de diversité et les mécanismes prévoyant la relève;
- exécuter un processus d'évaluation précisé par le conseil pour l'efficacité du conseil, des comités et des administrateurs (voir la page 44);
- approuver l'engagement d'un ou de plusieurs experts-conseils externes par le comité ou un administrateur à nos frais;
- examiner la rémunération des administrateurs et faire des recommandations au conseil à ce sujet;
- superviser notre programme de cybersécurité.

Le comité examine toutes les politiques et avise le conseil sur les ajouts y étant recommandés ou les modifications devant y être apportées. Il est responsable de la supervision et de l'administration directes des politiques suivantes de Fortis, qui ont toutes été mises à jour en 2017 :

- la politique anti-corruption (nouvelle);
- la politique d'engagement du conseil envers les actionnaires (nouvelle);
- le code de conduite commerciale et de déontologie;
- les lignes directrices en matière de gouvernance concernant les administrateurs;
- la politique sur la diversité (de concert avec le comité des ressources humaines);
- la politique en matière de délit d'initié;
- la politique relative à l'information (de concert avec le comité d'audit);
- la politique sur le vote à la majorité des voix;
- la politique sur la protection des renseignements personnels.

Vous pouvez consulter une copie complète du mandat du comité sur notre site Web (www.fortisinc.com).

Les réunions peuvent être convoquées par le président du comité ou deux de ses membres. Le comité s'est réuni cinq fois en 2017 et a prévu du temps lors de chaque réunion régulièrement prévue pour se réunir hors de la présence de la direction.

1) Mme Ball a été nommée au comité après l'assemblée annuelle tenue le 4 mai 2017.

2. GOUVERNANCE

Nos politiques et pratiques en matière de gouvernance

Notre conseil et notre direction reconnaissent l'importance cruciale de bonnes pratiques de gouvernance dans la conduite appropriée de nos affaires. Nous examinons régulièrement notre cadre de gouvernance en regard des pratiques exemplaires évolutives pour nous assurer de maintenir notre engagement envers de hautes normes de gouvernance.

Nos pratiques de gouvernance respectent les lignes directrices en matière de gouvernance de l'*Instruction générale 58-201* et notre adoption volontaire de plusieurs normes de gouvernance énoncées dans la règle 303 de la SEC et des normes de gouvernance de la bourse NYSE qui s'appliquent aux émetteurs des É.-U.

Fortis est une société de portefeuille, et chacune de nos filiales d'exploitation importantes est régie par son propre conseil d'administration constitué en majorité d'administrateurs indépendants. Outre les administrateurs indépendants, les conseils des filiales incluent habituellement le chef de la direction de la filiale pour son expertise en matière d'exploitation, un ou plusieurs administrateurs de Fortis et un autre chef de la direction d'une filiale d'exploitation de Fortis. Cette structure permet d'assurer que les conseils des filiales exercent une supervision et une gestion indépendantes et efficaces de leur gouvernance et de leur exploitation, compte tenu des besoins particuliers de leur clientèle, de leur contexte réglementaire et de leurs objectifs commerciaux, tout en exerçant leurs activités selon les paramètres larges des politiques et des pratiques exemplaires de Fortis.

Coup d'œil sur la gouvernance de Fortis

Composition du conseil	<ul style="list-style-type: none">✓ Taille appropriée (12 administrateurs, dans l'hypothèse où tous les candidats sont élus)✓ Les administrateurs sont en majorité indépendants (83 % ou 10 des 12 administrateurs)✓ Politique sur la diversité destinée à assurer que tous les aspects de la diversité sont pris en compte✓ Éventail de talents pour la gestion de la combinaison de talents et d'expérience
Indépendance	<ul style="list-style-type: none">✓ Président du conseil indépendant pour un solide leadership✓ Poste distinct pour le président du conseil et chef de la direction assurant la responsabilisation✓ Les trois comités du conseil sont tous indépendants à 100 %✓ Séances à huis clos des administrateurs indépendants
Rémunération	<ul style="list-style-type: none">✓ Vote consultatif annuel sur la rémunération de la haute direction✓ Analyse comparative destinée à assurer la compétitivité✓ Politique de recouvrement de la rémunération pour l'atténuation des risques✓ Politique d'actionariat pour les administrateurs et les membres de la haute direction✓ Discretion du conseil pour l'ajustement des attributions incitatives calculées✓ Aucune catégorie double d'actions
Élections des administrateurs	<ul style="list-style-type: none">✓ Administrateurs élus chaque année✓ Administrateurs élus individuellement, mais non à l'aide d'une liste✓ Politique sur le vote à la majorité des voix destinées à assurer que les administrateurs reçoivent l'appui des actionnaires
Déontologie et formation	<ul style="list-style-type: none">✓ Code de conduite commerciale et de déontologie et solide politique de gouvernance✓ Programme de formation des membres du conseil pour le développement continu✓ Processus d'évaluation annuelle du conseil destiné à assurer l'efficacité du conseil

L'annexe A décrit comment nous appliquons nos pratiques en matière de gouvernance afin de nous conformer aux règles et aux normes applicables des Autorités canadiennes en valeurs mobilières et de la Bourse TSX.

Au sujet du conseil de Fortis

Notre conseil d'administration est chargé de l'orientation de Fortis et de ses entreprises. Le président du conseil est un administrateur indépendant et a la responsabilité d'assurer un solide leadership au conseil.

Le conseil collabore étroitement avec le président et chef de la direction, qui assume la responsabilité principale de leadership pour la haute direction et la gestion de l'entreprise.

Trois comités permanents aident le conseil à s'acquitter de ses responsabilités et sont tous constitués d'administrateurs indépendants et non reliés. Le président du conseil est membre de chaque comité à titre de saine pratique de gouvernance. Chaque comité élit son président, et ce poste fait habituellement l'objet d'une rotation tous les quatre ans.

Chaque comité dispose d'un mandat écrit énonçant ses responsabilités et domaines d'intérêt. Chaque comité examine régulièrement son mandat pour s'assurer qu'il reflète les pratiques exemplaires et les exigences réglementaires applicables.

Les mandats et les politiques en matière de gouvernance ont été examinés et modifiés en 2017 dans le cadre de notre processus d'examen bisannuel. Les changements apportés aux mandats des comités sont approuvés tant par le comité de gouvernance et des mises en candidatures que par le conseil. Les rapports du comité dans la présente circulaire énoncent les politiques de gouvernance s'inscrivant dans leurs domaines de responsabilités respectifs.

Chaque comité se réunit sans la présence des membres de la direction, lors de chacune des réunions régulièrement prévues. M. Perry est invité à assister aux réunions des comités et n'est présent qu'à titre de président et chef de la direction de Fortis. Nous n'avons pas de comité de direction du conseil. En 2017, le conseil et chacun des comités se sont rencontrés sans la présence de la direction, à chaque réunion régulièrement prévue.

Vous pouvez en apprendre plus sur les comités du conseil à compter de la page 29.

Conseils externes

Fortis paie le coût des conseillers externes indépendants engagés par le conseil.

Indépendance

Nous sommes d'avis qu'un conseil efficace doit avoir une majorité d'administrateurs indépendants.

Nos statuts exigent un minimum de trois et un maximum de 15 administrateurs du conseil. Cette année, nous avons 12 administrateurs proposés à l'élection à l'assemblée annuelle.

Le conseil a établi que 10 des 12 administrateurs proposés sont *indépendants* et respectent la définition du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* et les exigences en matière d'indépendance énoncées aux articles 303A.02 et 303A.07 du *New York Stock Exchange Listed Company Manual*.

M. Perry n'est pas indépendant car il est notre président et chef de la direction. M. Welch n'est pas considéré comme étant indépendant en vertu des lois sur les valeurs mobilières du Canada puisqu'il a été président et chef de la direction de ITC jusqu'au 31 octobre 2016. Il sera considéré comme étant indépendant le 1^{er} novembre 2019.

Le conseil se réunit hors de la présence de ses administrateurs non indépendants, lors de chaque réunion régulière prévue.

La plupart de nos filiales d'exploitation importantes (y compris FortisBC Energy, FortisBC, FortisAlberta, ITC, Newfoundland Power, Caribbean Utilities et TEP) sont des émetteurs assujettis ayant des obligations indépendantes en matière de gouvernance et d'information en vertu des lois sur les valeurs mobilières du Canada ou des États-Unis. Par conséquent, chacune de ces filiales a établi des comités d'audit et des ressources humaines ou a pris des mesures en ce sens conformément aux règles et politiques applicables sur des questions comme l'indépendance et les compétences financières.

Les conseils et les comités pertinents de chaque filiale préparent aussi de façon indépendante et déposent publiquement, en conformité avec les règles et les exigences de forme en valeurs mobilières, des documents d'information continue qui comprennent, notamment, des états financiers et des rapports de gestion (rapports de gestion). Les documents publics déposés par chacune des filiales qui est un émetteur assujetti, ou pour son compte, peuvent être consultés sur SEDAR (www.sedar.com) ou, dans le cas de ITC et de TEP, sur EDGAR (www.sec.gov).

Composition du conseil

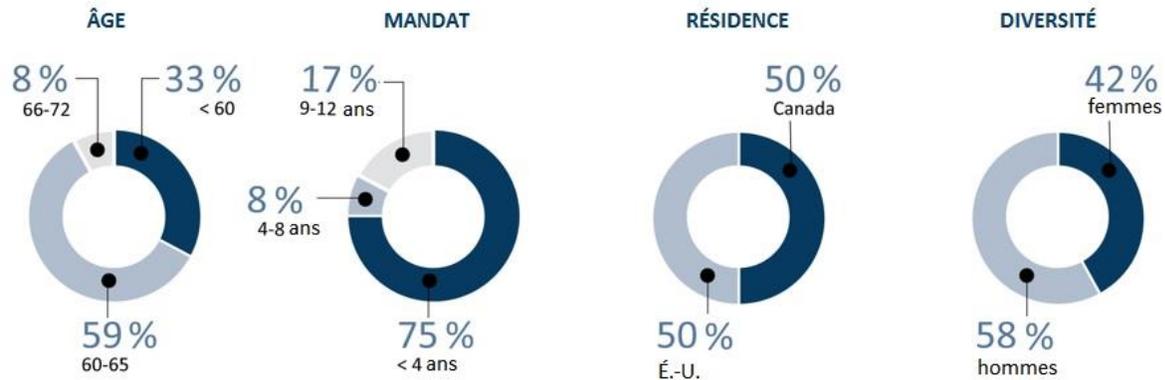
Le conseil a pour objectif de réunir un éventail suffisant de talents, d'expertise et d'expérience pour s'assurer de s'acquitter efficacement de ses responsabilités. La composition du conseil devrait établir un équilibre entre le besoin d'avoir des administrateurs expérimentés et de profondes connaissances de l'organisation, et l'importance d'un renouvellement du conseil et de nouvelles perspectives pour celui-ci.

Le comité de gouvernance et des mises en candidature examine le profil du conseil chaque année, y compris l'âge moyen, le mandat des administrateurs individuels et la représentation de divers domaines d'expertise, d'expérience et de diversité.

Les 12 administrateurs proposés cette année représente trois grands groupes d'âge, divers mandats au conseil, des résidents du Canada et des É.-U. et une représentation accrue des femmes, soit 42 % contre 33 % en 2017.

M^{me} Dobson se présente candidate pour la première fois et M. Bonavia se présente de nouveau candidat au conseil puisqu'il a été administrateur de mai 2015 à février 2016.

Un conseil diversifié



* dans l'hypothèse où tous les candidats au poste d'administrateur sont élus à l'assemblée annuelle

Talents et expérience

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des talents et de l'expérience du conseil proposé. Nous utilisons le tableau pour recenser les talents et les écarts pour le conseil d'une société de portefeuille de services publics d'électricité et de gaz négociée par le public ayant la taille et l'empreinte géographique de Fortis.

Outre les talents et l'expérience indiqués dans le tableau, tous les administrateurs doivent avoir une réputation de pratiques et de conduite conformes à la déontologie et doivent être en mesure de consacrer suffisamment de temps et d'attention pour s'acquitter adéquatement de leurs responsabilités envers Fortis.

	Tracey C. Ball	Pierre J. Blouin	Paul J. Bonavia	Lawrence T. Borgard	Maura J. Clark	Margarita K. Dilley	Julie A. Dobson	Ida J. Goodreau	Douglas J. Haughey (président)	Barry V. Perry	Joseph L. Welch	Jo Mark Zurel
Talents et expérience												
Expert financier La personne doit respecter les normes d'expert financier d'un comité d'audit fixées par la SEC, y compris pouvoir lire et comprendre des états financiers d'une ampleur et d'une complexité similaires aux états financiers de Fortis	●				●	●				●		●
Marchés financiers La personne a dirigé ou supervisé une vaste gamme d'opérations nationales ou internationales et comprend les relations entre les émetteurs, les preneur fermes et les intervenants du marché	●	●	●	●	●	●	●			●	●	●
Services publics/énergie La personne a occupé un poste de haute direction auprès d'une société ouverte de services publics ou d'énergie		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Politiques publiques et relations gouvernementales La personne a réglé des problèmes complexes avec les autorités gouvernementales ou a modelé les politiques gouvernementales		●	●								●	
Rémunération de la haute direction La personne a étudié les structures de rémunération de la haute direction et a supervisé la fonction de rémunération de la haute direction d'une grande organisation		●	●	●				●	●	●	●	●

	Tracey C. Ball	Pierre J. Blouin	Paul J. Bonavia	Lawrence T. Borgard	Maura J. Clark	Margarita K. Dilley	Julie A. Dobson	Ida J. Goodreau	Douglas J. Haughey (président)	Barry V. Perry	Joseph L. Welch	Jo Mark Zurel
Talents et expérience												
Gouvernance et gestion des risques												
La personne a supervisé les processus de gouvernance, de gestion des risques d'entreprise et de conformité d'une société ouverte	●	●	●		●	●	●	●	●	●	●	●
Activités internationales												
La personne est expérimentée dans la gestion d'une entreprise établie dans plusieurs pays			●		●	●	●	●		●		●
Questions juridiques/réglementaires												
La personne a dirigé ou supervisé des questions juridiques ou réglementaires complexes	●	●	●		●							
Fusions et acquisitions												
La personne a dirigé des opérations complexes de fusion et d'acquisition		●	●	●	●	●	●		●	●	●	●
Technologie/cybersécurité												
La personne a dirigé ou supervisé des systèmes technologiques complexes ou des fonctions connexes en matière de cybersécurité		●				●	●				●	
Responsabilité environnementale et sociale												
La personne a dirigé ou supervisé d'importantes initiatives en matière de responsabilité sociale d'entreprise, y compris de vastes initiatives environnementales		●	●	●				●		●		

Diversité du conseil

Nous avons adopté une politique sur la diversité en 2015 qui énonce nos principes et objectifs pour la diversité au sein de notre conseil. Cette politique a été modifiée de nouveau en 2017.

Le comité de gouvernance et des mises en candidature tient compte de tous les aspects de la diversité, y compris l'expérience, le genre, l'ethnicité, la représentation géographique, l'aptitude et d'autres caractéristiques personnelles lorsqu'il évalue les questions liées à la composition et au renouvellement du conseil.

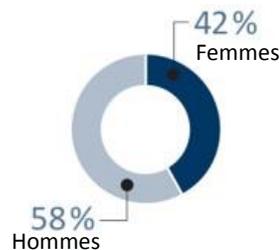
Le conseil choisit le meilleur candidat selon les qualifications et la combinaison globale de talents et de caractéristiques, tout en en demeurant fidèle à la diversité de genre. En 2017, nous avons modifié notre politique sur la diversité et nous sommes engagés à avoir un conseil où au moins le tiers des administrateurs indépendants sont représentés par chaque genre, et nous atteignons actuellement ce niveau et le dépasserons si tous les administrateurs proposés sont élus.

Le comité de gouvernance et des mises en candidature est chargé de réviser régulièrement la diversité du conseil.

Rôle et responsabilités

Le conseil a la responsabilité d'assurer un leadership efficace et de s'acquitter de la supervision de plusieurs domaines principaux, y compris la stratégie, le leadership et la planification de la relève, la gestion des risques et la gouvernance.

Nous sommes d'avis que les administrateurs proposés cette année reflète un groupe diversifié de personnes talentueuses. Cinq des 12 candidats sont des femmes et représentent 42 %, en hausse de 9 % par rapport à 2017.



Stratégie

Le conseil supervise notre processus de planification stratégique et surveille nos progrès en regard de notre plan d'entreprise sur cinq ans. Lors de chaque réunion régulière du conseil, on prévoit une tranche de temps pour commenter notre stratégie et nos progrès, ainsi que pour aborder les développements, les occasions et les questions pouvant surgir pendant l'année et y accorder la priorité.

Le conseil tient une session de stratégie annuelle afin d'établir les attentes en matière de croissance, de recenser et d'étudier les occasions de croissance et de formuler des commentaires sur une vaste gamme de risques et de mesures d'atténuation des risques. En plus des membres de la direction qui font connaître leur point de vue, des conférenciers externes sont également invités à l'occasion à s'exprimer sur les tendances et les questions pouvant avoir une incidence sur notre stratégie et notre profil de risque.

La session facilite une communication claire entre le conseil et les cadres supérieurs en ce qui a trait à notre stratégie et aide le conseil à s'assurer que la stratégie correspond également aux intérêts des actionnaires.

Relève du leadership

Le conseil considère la planification de la relève à l'égard du président et chef de la direction et des autres postes de haute direction comme un processus continu et il s'agit de l'une de ses fonctions les plus cruciales.

M. Perry a été nommé président et chef de la direction le 1^{er} janvier 2015 après un processus officiel de recherche entrepris par le comité des ressources humaines.

Nous avons depuis instauré un programme de gestion des talents à l'échelle de Fortis afin d'améliorer notre capacité de recenser, de former, d'évaluer et de promouvoir les personnes pouvant se porter candidates à des postes de haute direction à l'avenir. Le programme appuie aussi le travail continu de planification de la relève effectué par le comité des ressources humaines et le conseil. Diverses nominations de membres de la haute direction et la transition harmonieuse subséquente aux nouveaux rôles en 2017 sont le fruit de ce travail collectif. La nomination de Gary Smith en tant que vice-président à la direction, activités dans l'Est du Canada et les Caraïbes (auparavant président et chef de la direction de Newfoundland Power), dans le cadre de la retraite prévue de M. Earl Ludlow à la fin de 2017, et de M. Phonse Delaney en tant que vice-président à la direction, chef de l'information (auparavant président et chef de la direction de FortisAlberta) sont des changements qui ont résulté du plan de relève du leadership.

Diversité en matière de leadership

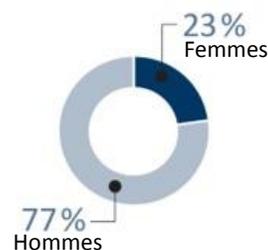
Nous reconnaissons la valeur d'avoir une équipe de leadership diversifiée.

Le comité des ressources humaines est chargé de s'assurer que l'organisation respecte les objectifs de la politique sur la diversité, lorsqu'il recense et évalue des candidats potentiels à des postes de haute direction. Nous nous tournons d'abord vers les personnes au sein de l'organisation (y compris nos filiales) et tenons compte de la diversité, ainsi que d'autres facteurs comme les compétences, la mobilité, le mérite, l'expérience et les compétences. Le conseil n'a établi aucune cible précise de représentation des genres pour l'équipe de leadership lorsqu'il recense les candidats potentiels pour des postes de haute direction. Notre objectif est de trouver le candidat qui représente la meilleure combinaison de compétences et de talents pour le poste, et le conseil tient compte de la diversité pour nous assurer qu'une liste représentative de femmes est incluse dans le groupe de candidats potentiels. De plus, notre programme de gestion des talents à l'échelle de l'entreprise encourage la promotion des femmes au poste de chefs au sein de Fortis et de nos filiales.

À la fin de 2017, les femmes représentaient 23 % de l'équipe de haute direction. Le tableau suivant présente le nombre de femmes qui occupaient des postes de haute direction à la fin de 2017, en regard d'il y a trois ans.

(En date du 31 décembre)	2017	2014
Président et chef de la direction, vice-présidents à la direction et vice-présidents	3 sur 13 / 23 %	0 sur 6 / 0 %

Les femmes représentent actuellement 23 % de l'équipe de haute direction, dont Nora Duke, l'une de nos membres de la haute direction visés.



Gestion des risques et gouvernance

Notre entreprise est hautement réglementée et la gestion de nos risques financiers et commerciaux constitue l'un de nos principaux objectifs.

Fortis est une société de portefeuille, et chacune de nos filiales d'exploitation importantes est régie par son propre conseil d'administration constitué en majorité d'administrateurs indépendants. Cette structure offre un niveau principal ciblé de supervision de la gestion des risques et de la gouvernance, tout en s'inscrivant dans les larges paramètres de nos politiques et pratiques exemplaires. En raison de la nature réglementée de l'industrie des services publics, les politiques en matière de gouvernance et l'information sur la conformité des filiales d'exploitation sont scrutées à la loupe par les autorités de réglementation dans chaque territoire respectif de celles-ci.

Le conseil doit assurer la compréhension des principaux risques de notre entreprise, des stratégies d'atténuation et de la mise en application de mesures raisonnables permettant à la direction d'avoir une structure efficace de gestion des risques en place en regard de son profil de risque de façon à ce que nous puissions réaliser notre stratégie et atteindre nos objectifs. Ceci inclut une importance accrue accordée au risque environnemental, social et en matière de gouvernance pour assurer une supervision appropriée et une saine gouvernance en général.

Le conseil supervise notre programme de gestion du risque d'entreprise (GRE). Dans le cadre de sa GRE, la haute direction de Fortis et de nos filiales tente de recenser et de gérer tous les risques principaux auxquels l'entreprise fait face. La GRE au niveau des filiales est supervisée par le conseil de chaque filiale, qui est, pour la plus grande partie, composé d'une majorité d'administrateurs indépendants. Les risques importants recensés au sein des filiales sont communiqués à la direction de Fortis et font partie de la GRE de Fortis.

Chaque année, le conseil examine toutes les catégories de risques recensées. Des risques spécifiques et des stratégies d'atténuation connexes sont évalués, documentés et examinés, et le conseil reçoit des mises à jour sur les risques d'entreprise pendant toute l'année.

Fortis lance un forum de l'industrie

En juin 2017, nous avons tenu le premier échange d'énergie de Fortis en partenariat avec l'Association canadienne de l'électricité, réunissant des membres de la haute direction de l'industrie des services publics d'électricité à l'échelle de l'Amérique du Nord, ainsi que des intervenants des autorités gouvernementales et de l'industrie.

Le forum a offert une occasion unique aux participants d'aborder l'énergie propre, la technologie et la sécurité, le transport trans-territorial de l'énergie, la gestion intégrée des ressources et la vision du secteur des services publics d'électricité pour l'avenir.

En 2017, le conseil a porté une attention toute particulière à l'intégration de ITC, à nos projets d'immobilisations et à nos domaines d'intérêt pour la croissance, ainsi qu'aux menaces de perturbation auxquelles l'industrie de services publics fait face, notamment les menaces découlant du progrès de la technologie et des changements dans le cadre de réglementation. Le conseil s'est également concentré sur les changements apportés aux politiques gouvernementales, particulièrement celles qui touchent l'environnement et la réforme fiscale des États-Unis, ainsi que sur l'incidence des fluctuations des devises sur notre entreprise. Vous pouvez consulter un commentaire plus élaboré sur la gestion des risques dans notre rapport de gestion de 2017 à compter de la page 46 de notre rapport annuel de 2017. Le rapport annuel peut être consulté sur notre site Web (www.fortisinc.com), ainsi que sur SEDAR (www.sedar.com) et sur EDGAR (www.sec.gov).

Supervision quant à l'environnement et au développement durable

Nous croyons qu'une gestion responsable en matière d'environnement et de développement durable est bonne pour notre entreprise et nos clients. En tant que chef de l'industrie des services publics en Amérique du Nord, nous nous attachons à exploiter nos réseaux d'énergie d'une manière durable, à aider nos clients à réduire leur consommation et à devenir plus écoénergétiques, et nous nous efforçons d'atteindre notre objectif de livrer une énergie sécuritaire, fiable et abordable à long terme.

Notre empreinte environnementale est relativement modeste en comparaison de nos homologues, puisque nous sommes surtout une société de transport et de distribution. Cela ne veut pas dire que nous diminuons notre engagement envers l'exercice de nos activités d'une manière écologiquement responsable et à faire preuve d'un jugement sain en matière d'environnement dans notre processus décisionnel, notre planification et nos exploitations afin de respecter les besoins énergétiques existants et futurs de nos clients.

Nous nous concentrons sur quatre secteurs pour une énergie plus propre à l'avenir :

1. une stratégie principale axée sur le transport et la distribution;
2. l'abandon de la production au charbon;
3. l'adoption de ressources plus faibles en carbone et d'énergies renouvelables;
4. un programme d'immobilisations quinquennal contribuant à permettre au réseau de livrer une énergie plus propre.

Vous pouvez vous renseigner sur nos progrès réalisés dans chacun de ces secteurs, ainsi que sur des indicateurs de rendement précis dans notre plus récent rapport environnemental (daté de décembre 2017), qui peut être consulté sur notre site Web (www.fortisinc.com). Nous utilisons le rapport environnemental pour mesurer le rendement, cerner les tendances concernant les données environnementales et démontrer la façon dont nous tenons compte de l'environnement dans nos stratégies opérationnelles.

Importance accordée à la technologie

Reconnaissant que la cybersécurité est devenue la première et principale préoccupation associée au progrès rapide d'Internet et de la technologie de l'information, le conseil a annoncé, en mai 2017, la nomination d'un chef de l'information de Fortis. Relevant directement du président et chef de la direction, M. Phonse Delaney est responsable de la stratégie en matière de technologie d'entreprise, y compris la cybersécurité.

Accroissement de l'importance accordée au développement durable

En 2017, nous avons démontré notre engagement envers une gestion responsable en matière d'environnement et de développement durable de plusieurs façons. Nous avons :

- amélioré notre communication de l'intendance et des priorités environnementales;
- produit un plan intégré en matière de ressources à TEP;
- instauré une politique d'engagement du conseil envers les actionnaires et tenu notre première réunion d'engagement avec des actionnaires institutionnels pour aborder de façon proactive les pratiques et les risques environnementaux et sociaux et en matière de la gouvernance.

Nous avons également annoncé un nouveau rôle de haute direction en 2017.

M^{me} Nora Duke, une de nos membres de la haute direction visés, a été nommée vice-présidente à la direction, développement durable et chef des ressources humaines, pour se concentrer sur le développement durable et les priorités d'intendance à l'échelle de l'entreprise.

Supervision du conseil

Notre comité de gouvernance et des mises en candidature est chargé de la supervision de notre structure et de nos pratiques en matière de gouvernance. Cela inclut l'examen des programmes conçus pour promouvoir la conscience sociale et la responsabilité environnementale et sociale.

Participation à tous les niveaux

Fortis et ses filiales partagent un engagement envers l'environnement dans nos activités. Chaque filiale d'exploitation a un système global de gestion environnementale et les systèmes de gestion environnementale de la plupart d'entre elles sont conformes à la norme ISO 14001.

Dans le cadre du processus de réglementation, chaque filiale d'exploitation s'entretient en permanence avec les intervenants, y compris les groupes communautaires, les autorités de réglementation et les clients, pour aborder l'impact environnemental de la livraison d'une énergie sécuritaire, fiable et efficiente aux clients dans les localités où nous faisons affaire. Nous supervisons et examinons régulièrement les systèmes et les protocoles de gestion de l'environnement, tentons d'améliorer sans cesse le rendement et établissons et examinons régulièrement des objectifs, des cibles et des programmes environnementaux.

Chacune de nos entreprises importantes de services publics a un système de gestion de l'environnement ou un jeu complet de protocoles environnementaux qui donne les grandes lignes de son engagement d'exploitation d'une manière sécuritaire et dans le respect de l'environnement.

Notre déclaration environnementale d'entreprise énonce notre détermination à respecter l'ensemble des lois et règlements applicables concernant la protection de l'environnement, à mener régulièrement des activités de surveillance et des audits des systèmes de gestion environnementale et à chercher des occasions possibles et rentables nous permettant de diminuer les émissions de gaz à effet de serre (GES) et d'accroître les sources d'énergie renouvelable.

Intendance en action

Nous avons produit notre premier rapport environnemental en 2016, et en 2017, nous avons produit deux rapports qui ont permis à Fortis d'être à jour en matière d'information environnementale. Ces rapports abordent notre engagement envers le développement durable et les initiatives environnementales actuellement en cours dans nos filiales pour atténuer notre impact environnemental, un accent particulier étant accordé aux émissions de GES.

Vous pouvez consulter nos rapports environnementaux sur notre site Web (www.fortisinc.com).

Établissement de notre engagement envers le développement durable et l'environnement

Investissement dans l'énergie propre

Nous recherchons sans cesse des occasions nous permettant d'élargir l'éventail des produits d'énergie propre que nous offrons. Les occasions liées à l'énergie solaire constituent une priorité pour nos services publics, particulièrement en Arizona et dans les Caraïbes. TEP a considérablement accru ses ressources d'énergie solaire en 2016 grâce à une expansion de 21 MW de sa plus importante ressource d'énergie solaire à l'échelle de la localité, la batterie solaire Avalon de 35 MW, et en mai 2017, elle a annoncé des projets d'achat d'énergie solaire d'une nouvelle batterie solaire de 100 MW censée entrer en service d'ici 2019. TEP prévoit ajouter 800 MW de capacité d'énergie renouvelable d'ici la fin de 2030, portant son portefeuille total d'énergie verte à quelque 1 200 MW.

Les services publics de Fortis continuent d'évaluer d'autres options d'énergie propre, y compris la production d'énergie éolienne dans le cadre de l'ensemble de nos programmes de gestion des ressources. Notre entreprise de services publics, ITC, a une capacité de production d'énergie éolienne de 6 424 MW reliée aux réseaux de la société en Iowa, au Minnesota, au Michigan, au Kansas et en Oklahoma, et une capacité additionnelle de 1 986 MW est prévue. À Maritime Electric, dans l'Île-du-Prince-Édouard, environ 23 % de l'électricité proviennent de parcs éoliens locaux, un niveau qu'aucune autre province canadienne n'a égalé.

FortisOntario s'affaire à un projet d'installation de nouvelles lignes de transport sur quelque 1 800 Km destinées à raccorder pour la première fois les localités des Premières Nations au réseau d'électricité. Wataynikaneyap Power, qui signifie « ligne apportant la lumière » développera et exploitera de nouvelles installations de transport pour les localités éloignées, remplaçant les systèmes des centrales au diesel, réduisant les émissions de GES et produisant une énergie fiable et plus propre répondant aux besoins quotidiens des localités.

Suivre l'évolution sociale grâce à l'innovation technologique

Grâce à notre investissement dans Energy Impact Partners, une entreprise de capitaux propres collaborative stratégique privée, nous investissons dans des technologies, des produits et des services novateurs et émergents afin de favoriser l'utilisation intelligente de l'énergie et d'améliorer le service aux clients. Ces sociétés constituent les fondements d'un avenir propre, numérique et transformé pour le secteur de l'énergie au moyen, notamment, de l'innovation technologique dans la cybersécurité, le stockage de l'énergie, les miniréseaux, les véhicules électriques, l'énergie solaire pour les localités.

Agir de façon responsable

Après que l'ouragan Irma s'est abattu sur les îles Turques et Caïques en septembre 2017, notre équipe d'intervention d'urgence a été la première à atterrir à Providenciales une fois que le gouvernement des îles Turques et Caïques eut donné le signal de fin d'alerte. Les efforts initiaux ont été concentrés sur l'alimentation des infrastructures cruciales comme les usines de traitement de l'eau, les hôpitaux, les aéroports et les organismes d'intervention d'urgence, ainsi que sur la sécurité des routes et des voies de circulation. L'équipe a travaillé de façon sécuritaire et efficace, a reconstruit et réparé les lignes de transport, de distribution et de service sur de nombreux kilomètres et a remplacé environ 1 500 poteaux de services publics. L'équipe a terminé ses travaux et a rétabli l'électricité pour tous les clients de FortisTCI en dedans de 60 jours et a fait intervenir environ 250 employés et membres contractuels du personnel des services publics de Fortis aux États-Unis, au Canada et dans les Caraïbes.

Énoncé environnemental de l'entreprise

Fortis est déterminée à exercer ses activités d'une manière écologique. Nous faisons preuve d'un jugement environnemental sain dans notre processus décisionnel, notre planification et nos activités afin de répondre aux besoins énergétiques existants et futurs de nos clients.

Fortis et ses filiales tentent :

- de respecter les lois, la législation, les politiques, les règlements et les normes environnementales reconnues qui s'appliquent et de s'y conformer;
- de gérer leurs activités d'une manière compatible avec la pratique de l'industrie et à l'appui des politiques environnementales de tous les ordres de gouvernement;
- de recenser et de gérer les risques afin d'empêcher ou de réduire les conséquences défavorables découlant des activités, y compris prévenir la pollution et conserver les ressources naturelles;
- d'effectuer régulièrement une supervision environnementale et des audits des systèmes et protocoles de gestion environnementale et de viser l'amélioration continue de leur rendement environnemental;
- d'établir et d'examiner régulièrement les objectifs, les cibles et les programmes environnementaux;
- de communiquer ouvertement avec les intervenants, y compris de mettre à la disposition des clients, des employés, des entrepreneurs et du grand public les politiques environnementales applicables et les connaissances en matière d'environnement;

- d'appuyer des projets communautaires axés sur l'environnement et d'y participer;
- de prévoir une formation pour les employés et ceux qui travaillent pour notre compte afin de leur permettre de s'acquitter de leurs fonctions d'une manière écologique;
- de collaborer avec les associations de l'industrie, les autorités gouvernementales et les autres intervenants afin d'établir des normes environnementales appropriées;
- de rechercher des occasions possibles et rentables permettant de diminuer les émissions de GES et d'accroître les sources d'énergie renouvelable.

Rémunération des administrateurs

La rémunération des administrateurs est destinée à attirer et à fidéliser des personnes hautement qualifiées qui peuvent permettre au conseil de s'acquitter de ses responsabilités.

La rémunération des administrateurs comporte trois éléments :

- une provision au comptant sur honoraires annuels;
- une provision sur honoraires annuels sous forme de titres de participation (attribuée sous forme d'UAD);
- des jetons de présence aux réunions.

Étalonnage

Le comité de gouvernance et des mises en candidature examine périodiquement la rémunération des administrateurs pour s'assurer qu'elle est appropriée en fonction de la charge de travail, des responsabilités et des attentes des administrateurs et qu'elle correspond aux intérêts des actionnaires.

Le conseil a approuvé une augmentation de la rémunération des administrateurs et du président du conseil pour 2017 afin de placer les honoraires des administrateurs à la médiane du groupe de comparaison. Le tableau présenté ci-dessous indique le barème des honoraires pour 2017 en comparaison des deux dernières années. Ce barème est demeuré le même pour 2018. Les administrateurs qui sont des résidents des É.-U. sont payés en dollars US pour la composante au comptant de leur rémunération et de leurs honoraires. Les honoraires sont versés chaque trimestre et les administrateurs peuvent choisir de recevoir leurs honoraires au comptant sous forme d'UAD.

Le président du conseil reçoit une rémunération plus élevée en raison de l'étendue accrue de ses responsabilités et ne reçoit aucun jeton de présence aux réunions. M. Perry ne reçoit aucune rémunération d'administrateur de Fortis puisqu'il est rémunéré pour son rôle de président et chef de la direction.

	2017	2016	2015
Rémunération au comptant du président du conseil	220 000 \$	205 000 \$	190 000 \$
Rémunération sous forme de titres de participation du président du conseil (reçue sous forme d'UAD)	185 000 \$	155 000 \$	140 000 \$
Rémunération au comptant des administrateurs	75 000 \$	60 000 \$	55 000 \$
Rémunération sous forme de titres de participation des administrateurs (reçue sous forme d'UAD)	120 000 \$	105 000 \$	100 000 \$
<i>Rémunération des membres des comités</i>			
Président du comité d'audit	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$
Président du comité de gouvernance et des mises en candidature	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$
Président du comité des ressources humaines	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$
Jetons de présence aux réunions du conseil et des comités (comptant)	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$

En 2016, le comité a mandaté Willis Towers Watson pour évaluer la rémunération de nos administrateurs en regard du même groupe de comparaison de 36 sociétés ouvertes industrielles et de services publics en Amérique du Nord utilisées pour étalonner les niveaux paie de nos cadres supérieurs. Willis Towers Watson a conclu que la rémunération de nos administrateurs était en deçà de la médiane du groupe de comparaison et a recommandé des rajustements sur trois ans afin de porter nos niveaux à la médiane du marché. Towers Watson (comme cette entreprise était alors connue) a préparé un examen similaire en 2014.

Nous avons cessé d'attribuer des options d'achat d'actions aux administrateurs ne faisant pas partie de la direction en 2006. Les administrateurs ne participent pas non plus à nos régimes incitatifs, ni à nos régimes de retraite.

À propos des UAD

En 2004, nous avons instauré un régime d'unités d'actions différées pour les administrateurs à titre de moyen leur permettant de recevoir une partie de leur rémunération en UAD plutôt qu'au comptant.

Chaque UAD est une unité symbolique qui suit la valeur d'une action ordinaire de Fortis et permet également à son porteur de gagner des équivalents-dividendes au même taux que celui des dividendes versés sur nos actions ordinaires. Les UAD ne peuvent être rachetées au comptant que lorsque l'administrateur quitte le conseil ou quelque autre fonction auprès de Fortis. Les administrateurs qui sont des résidents canadiens peuvent racheter leurs UAD en un maximum de quatre tranches jusqu'au 15 décembre de l'année suivant leur départ à la retraite. Les administrateurs qui sont des résidents américains font racheter leurs UAD le 90^e jour suivant leur départ à la retraite. Nous calculons le montant du paiement en multipliant le nombre d'UAD par le cours moyen pondéré selon le volume de nos actions ordinaires négociées à la Bourse TSX pour les cinq jours de séance se terminant à la date de rachat.

Le régime d'UAD permet également au conseil d'attribuer des UAD additionnelles à titre de rémunération aux administrateurs de temps à autre dans des circonstances spéciales. Le conseil n'a pas utilisé sa discrétion pour attribuer des UAD supplémentaires.

En 2017, aucun administrateur n'a choisi de recevoir des UAD facultatives au lieu de sa rémunération annuelle au comptant de membre du conseil.

Le tableau suivant présente la rémunération des administrateurs en 2017, y compris la tranche qu'ils ont reçue sous forme d'UAD, ainsi que la répartition entre les attributions fondées sur des titres de participation et le montant de la rémunération au comptant qu'ils ont choisi de recevoir sous forme d'UAD facultatives.

	Rémunération totale en 2017	% reçu sous forme d'UAD (sauf les dividendes réinvestis)	Ventilation du % reçu sous forme d'UAD	
			Attribution fondée sur des titres de participation	UAD facultatives
Tracey C. Ball	339 242 \$	35 %	100 %	0 %
Pierre J. Blouin	238 406 \$	50 %	100 %	0 %
Lawrence T. Borgard	161 134 \$	37 %	100 %	0 %
Peter E. Case	141 820 \$	42 %	100 %	0 %
Maura J. Clark	269 851 \$	44 %	100 %	0 %
Margarita K. Dilley	373 816 \$	32 %	100 %	0 %
Ida J. Goodreau	384 741 \$	31 %	100 %	0 %
Douglas J. Haughey	441 115 \$	42 %	100 %	0 %
R. Harry McWatters	273 275 \$	44 %	100 %	0 %
Ronald D. Munkley	274 075 \$	44 %	100 %	0 %
David G. Norris	160 176 \$	37 %	100 %	0 %
Joseph L. Welch	348 132 \$	17 %	100 %	0 %
Jo Mark Zurel	226 915 \$	53 %	100 %	0 %
Total	3 632 698 \$			

Le 1^{er} janvier 2018, nous avons attribué 1 005 UAD au président du conseil et 652 UAD à chaque administrateur ne faisant pas partie de la direction au prix de 46,01 \$, soit le cours moyen pondéré selon le volume de nos actions ordinaires à la Bourse TSX pour les cinq derniers jours. Les attributions représentaient les rémunérations sous forme de titres de participation des administrateurs pour le premier trimestre de 2018.

Nous avons modifié notre régime d'UAD en date du 14 février 2018 pour offrir des UAD aux administrateurs résident aux É.-U. qui seront payés en dollars US à l'avenir.

Actionnariat par les administrateurs

Nous obligeons nos administrateurs à être propriétaires de titres de participation de Fortis afin qu'ils soient directement intéressés par notre succès futur et pour faire correspondre les intérêts des administrateurs avec ceux des actionnaires.

Les administrateurs doivent être propriétaires du triple de leur rémunération annuelle sous forme d'actions de Fortis dans un délai de cinq ans après avoir été nommés au conseil. Ils peuvent tenir compte des UAD pour respecter l'exigence (voir la page 47).

Évaluation

Le conseil effectue une évaluation annuelle de celui-ci, des comités et des administrateurs.

Le processus d'évaluation aide le comité de gouvernance et des mises en candidature et le conseil à évaluer le rendement global du conseil et les contributions de chaque administrateur. Il contribue également à recenser les lacunes dans les talents et les occasions de formation, qui constituent des domaines clés pour l'élaboration du plan de relève du conseil et le recrutement de candidats potentiels au poste d'administrateur.

Le comité de gouvernance et des mises en candidature dirige le processus, tel que l'exige son mandat, et collabore avec le président du conseil au processus d'évaluation.

L'évaluation annuelle comporte quatre éléments :



Chaque administrateur remplit un sondage global et note l'efficacité :

- du conseil et de chaque comité dont ils sont membres;
- du président du conseil;
- des procédés du conseil et des comités;
- de la relation du conseil avec la direction.

Les administrateurs peuvent également suggérer des améliorations concernant n'importe lequel des éléments précités.

Chaque administrateur remplit une autoévaluation de ses talents et de son expérience dans les domaines principaux de la fonction d'administrateur de notre conseil (voir l'éventail des talents aux pages 35 et 36).

Le président du conseil rencontre chaque administrateur en privé pour solliciter l'évaluation des pairs et une rétroaction générale.

Le président du comité de gouvernance et des mises en candidature prépare un sommaire des résultats qu'il présente à l'examen de ce comité, ainsi qu'un commentaire sur les recommandations proposées avant de soumettre le rapport au conseil. Toute recommandation approuvée par le conseil est mise en application par le comité de gouvernance et des mises en candidature. Le comité et le président du conseil se tiennent au fait des progrès accomplis.

Le président du comité de gouvernance et des mises en candidature préside une partie d'une réunion du conseil hors de la présence du président du conseil pour aborder le rendement de celui-ci. Le président du comité rencontre le président du conseil pour lui transmettre une rétroaction.

Relève du conseil

Le comité de gouvernance et des mises en candidature supervise le processus de recrutement et des mises en candidature des administrateurs pour doter les postes vacants au conseil et se préparer pour les départs à la retraite prévus à mesure que les administrateurs approchent l'âge de la retraite ou la durée limite de leur mandat.

Le comité utilise l'éventail des talents, notre norme sur la diversité et toute expérience ou tout talent nouveau recensés par le conseil comme élément important du processus de recherche.

En 2014, en 2016 et en 2017, le comité a mandaté SpencerStuart pour que celle-ci l'aide à trouver des candidats potentiels au poste d'administrateur.

Nous nous tournons également vers les conseils de nos filiales comme source potentielle de candidats qualifiés au poste d'administrateur. Les conseils des filiales ont fourni six de nos candidats actuels.

Les candidats au poste d'administrateur sont d'abord considérés par le comité de gouvernance et des mises en candidature et après la recommandation par ce comité, les candidats potentiels rencontrent le conseil plénier avant d'être nommés au poste d'administrateur.

En 2017, le conseil a adopté une ligne directrice pour la rotation des présidents de comité tous les quatre ans en tant que saine pratique de gouvernance.

Communication avec le conseil

Le conseil est convaincu de l'importance d'un dialogue ouvert et constructif avec les actionnaires.

Nous tenons chaque année un vote consultatif sur la rémunération de la haute direction afin de dialoguer régulièrement avec les actionnaires au sujet de cette importante question. L'an dernier, des représentants du conseil ont aussi rencontré des représentants des actionnaires pour aborder les questions de gouvernance en général, ainsi que notre structure de gouvernance et notre engagement envers une solide gouvernance.

En 2017, le conseil a adopté une politique d'engagement du conseil envers les actionnaires pour promouvoir son souci de transparence et faciliter la communication et l'engagement envers les actionnaires au sujet des questions sociales et en matière de gouvernance, d'environnement et de développement durable, ainsi que de nos ressources humaines et nos pratiques de rémunération de la haute direction.

Les actionnaires, les employés et d'autres personnes peuvent s'entretenir directement avec le conseil en communiquant avec le président de celui-ci :

Président du conseil	Tél. : 709 737-2800
Fortis Inc.	Télec. : 709 737-5307
Fortis Place, bureau 1100	Courriel : dhaughey@fortisinc.com
5 Springdale Street	
C. P. 8837	
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador) A1B 3T2	
Canada	

Le président du conseil tentera toujours de donner une réponse en temps opportun avec l'appui du secrétaire. Le président du conseil examinera toutes les demandes de réunion ou d'assemblée et consultera aux besoins le chef de la direction et le secrétaire. Toute assemblée avec les actionnaires ou réunion d'autres intervenants doit respecter les modalités de notre politique de divulgation.

Fonction d'administrateur

Le président du comité de gouvernance et des mises en candidature et le président du conseil rencontrent les candidats potentiels au poste d'administrateur pour aborder les responsabilités particulières de la fonction de membre de notre conseil, la nature des comités du conseil et la nomination potentielle en tant que membre de ces comités, la charge de travail prévue et le temps nécessaire devant y être consacré. Cette démarche assure que les candidats potentiels comprennent nos attentes, s'acquitteront de leurs responsabilités d'une manière professionnelle et agiront au mieux de nos intérêts.

Intégrité

Nous avons à cœur les plus hautes normes de pratique et de déontologie commerciales. Nous nous attendons à ce que nos administrateurs agissent avec honnêteté et d'une manière conforme à l'éthique, et respectent toujours nos politiques, agissent dans notre intérêt fondamental et évitent tout conflit d'intérêts.

Notre code de conduite commerciale et de déontologie s'applique aux employés, aux dirigeants et aux administrateurs et dans la mesure du possible, aux consultants, aux entrepreneurs et aux représentants de Fortis et de chaque filiale de celle-ci. Le code a été mis à jour en date du 1^{er} janvier 2018 et peut être consulté sur notre site Web (www.fortisinc.com), sur SEDAR (www.sedar.com) et sur EDGAR (www.sec.gov).

Présence et responsabilités

Nous sommes d'avis qu'un conseil actif entraîne une gouvernance plus efficace. Nous nous attendons à ce que tous les administrateurs assistent à toutes les réunions du conseil régulièrement prévues, à toutes les réunions régulièrement prévues des comités dont ils sont membres et à l'assemblée annuelle des actionnaires.

Nous reconnaissons que les administrateurs peuvent être informés très rapidement des réunions extraordinaires, mais nous nous attendons à ce qu'ils fassent de leur mieux pour y assister. Les administrateurs peuvent participer aux réunions par conférence téléphonique s'ils ne peuvent y être présents.

Actionnariat

Nous obligeons nos administrateurs à être des actionnaires de Fortis afin qu'ils soient directement intéressés par notre succès futur.

Les administrateurs doivent être propriétaires du triple de leur rémunération annuelle sous forme de titres de participation de Fortis dans un délai de cinq ans après avoir été nommés au conseil. En 2016, nous avons fait passer ce délai de quatre à cinq ans pour qu'il corresponde à la pratique du marché. Les administrateurs peuvent tenir compte des actions ordinaires et(ou) des UAD pour respecter la ligne directrice. Certains de nos administrateurs les plus récents, soit M. Blouin, M. Borgard, M^{me} Clark et M^{me} Dilley, accumulent leur propriété en titres de participation, tel qu'il est indiqué aux pages 46 et 47. M^{me} Dobson se porte candidate pour la première fois et M. Bonavia a été administrateur de Fortis de mai 2015 à février 2016. M. Bonavia et M^{me} Dobson ont jusqu'en 2023 pour respecter cette exigence.

Le tableau suivant présente les titres de participation appartenant à chaque administrateur en date du 16 mars 2018, ainsi que leurs avoirs pour l'exercice précédent. Il n'inclut pas M. Perry, puisque celui-ci est obligé de respecter les exigences d'actionnariat concernant les membres de la haute direction (voir la page 59).

	Propriété de titres de participation au 16 mars 2018		Propriété de titres de participation au 17 mars 2017		Variation nette		Valeur marchande au 16 mars 2018 ¹⁾	Multiple de la provision sur honoraires annuels de 2017	Année durant laquelle l'exigence d'actionnariat devra être respectée
	Actions ordinaires	UAD	Actions ordinaires	UAD	Actions ordinaires	UAD			
Tracey C. Ball	4 950	13 325	4 950	10 227	–	3 098	786 556 \$	4,0x	–
Pierre J. Blouin	2 380	10 177	2 380	7 192	–	2 985	540 453 \$	2,8x	2020
Paul J. Bonavia ²⁾	–	–	–	3 419	–	(3 419)	–	–	2023
Lawrence T. Borgard ³⁾	–	2 011	–	–	–	2 011	86 553 \$	0,4x	2022
Maura J. Clark	–	7 760	–	4 862	–	2 898	333 990 \$	1,5x	2020
Margarita K. Dilley	–	5 530	–	2 712	–	2 818	238 011 \$	1,1x	2021

	Propriété de titres de participation au 16 mars 2018		Propriété de titres de participation au 17 mars 2017		Variation nette		Valeur marchande au 16 mars 2018 ¹⁾	Multiple de la provision sur honoraires annuels de 2017	Année durant laquelle l'exigence d'actionariat devra être respectée
	Actions ordinaires	UAD	Actions ordinaires	UAD	Actions ordinaires	UAD			
Julie A. Dobson ²⁾	–	–	–	–	–	–	–	–	2023
Ida J. Goodreau	–	32 472	–	28 684	–	3 788	1 397 595 \$	7,2x	–
Douglas J. Haughey	10 000	25 506	10 000	20 550	–	4 956	1 528 178 \$	3,8x	–
R. Harry McWatters	1 100	37 100	1 100	33 146	–	3 954	1 644 128 \$	8,4x	–
Ronald D. Munkley	12 000	23 311	12 000	19 853	–	3 458	1 519 785 \$	7,8x	–
Joseph L. Welch ^{3) 4)}	1 712 392	2 011	1 712 392	–	–	2 011	73 787 905 \$	339,4x	2022
Jo Mark Zurel	9 949	4 782	9 949	1 991	–	2 791	634 022 \$	3,3x	2021

- 1) Selon le cours de clôture de nos actions ordinaires de 43,04 \$ à la Bourse TSX le 16 mars 2018
- 2) M^{me} Dobson est candidate pour la première fois au conseil et M. Bonavia a été administrateur de Fortis de mai 2015 à février 2016.
- 3) M. Borgard et M. Welch ont été élus au poste d'administrateur le 4 mai 2017.
- 4) Dans le cadre de la convention de fusion intervenue entre Fortis et ITC, Fortis s'est engagée à nommer M. Welch en tant qu'administrateur de Fortis pour les deux assemblées générales annuelles suivant la clôture de l'acquisition.

Fonctions simultanées à d'autres conseils

Puisque siéger au conseil et à un comité exige beaucoup de temps et d'attention de la part d'un administrateur pour que celui-ci puisse s'acquitter adéquatement de ses responsabilités, nous limitons le nombre de postes d'administrateur de sociétés ouvertes des membres de notre conseil. Les administrateurs ne sont pas autorisés à siéger aux conseils de plus de quatre sociétés ouvertes (dont Fortis), sauf dans des circonstances inhabituelles approuvées par le comité de gouvernance et des mises en candidature, en consultation avec le président du conseil, le président et chef de la direction et le chef du contentieux. Les administrateurs consultent le président du conseil et le président et chef de la direction avant d'accepter des postes d'administrateur siégeant à d'autres conseils.

Les membres du comité d'audit ne peuvent siéger à plus de trois comités d'audit de sociétés ouvertes (dont Fortis) sans l'approbation du conseil.

Conseils d'administration croisés

Nous n'avons actuellement aucun administrateur qui siège simultanément au conseil d'une autre société ouverte, autre qu'une filiale de Fortis.

Vous pouvez en apprendre plus sur les autres mandats d'administrateur et de membre de comité de nos candidats au poste d'administrateur dans les profils qui commencent à la page 14.

Formation des administrateurs

Le comité de gouvernance et des mises en candidature est chargé de la supervision de l'orientation et de la formation continue des administrateurs, et il examine les tendances et les sujets actuels en regard des talents et de l'expérience des administrateurs pour élaborer notre programme de formation des administrateurs (voir le profil des membres du conseil à la page 13 et l'éventail des talents aux pages 35 et 36).

Orientation

Les nouveaux administrateurs peuvent accéder au manuel des administrateurs, qui inclut les mandats du conseil et ceux des comités, les lignes directrices en matière de gouvernance, le code de déontologie et les autres politiques de l'entreprise, de même que des renseignements élaborés sur Fortis et l'industrie.

Les administrateurs assistent à une session d'orientation à laquelle les cadres supérieurs examinent nos affaires, notre stratégie d'entreprise, notre profil financier, notre structure et nos systèmes de gouvernance, notre culture et les questions essentielles nous concernant. Le président du conseil et le président du comité de gouvernance et des mises en candidature participent à la session d'orientation des administrateurs et donnent un aperçu direct du rôle et du fonctionnement du conseil et de ses priorités actuelles. Tous les membres du conseil sont invités à y assister.

Formation continue

Les administrateurs reçoivent une formation continue au moyen de diverses méthodes, y compris des visites à l'emplacement des filiales, une session annuelle de stratégie, des présentations effectuées par les cadres supérieurs, les employés et des experts externes sur des sujets d'intérêt et les affaires en développement, ainsi que la distribution continue de renseignements pertinents. Bon nombre de nos administrateurs suivent également des cours et des programmes à l'extérieur afin d'améliorer leurs connaissances et leurs talents dans des domaines pertinents pour leur rôle au conseil, et d'y suppléer.

Le président du comité de gouvernance et des mises en candidature, en consultation avec les cadres supérieurs et le président du conseil, aborde des sujets de formation continue. En 2017, les administrateurs ont reçu plusieurs présentations et mises à jour sur un large éventail de sujets. Le conseil a aussi participé à la réunion annuelle de planification stratégique à l'échelle du groupe, qui comportait des présentations données par des consultants externes et des cadres supérieurs de Fortis et de ses filiales sur une variété de sujets.

Les faits saillants du programme de 2017 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Date	Emplacement	Description	Personnes présentes
14 février 2017	St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)	Présentation du portail et communication du conseil	Tous les administrateurs
2 mai 2017	St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)	Orientation pour les administrateurs (pour les nouveaux administrateurs et ceux qui sont de retour)	T. Ball D. Haughey L. Borgard H. McWatters M. Dilley R. Munkley I. Goodreau J. Welch
3 mai 2017	St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)	Présentation sur l'activisme des actionnaires	Tous les administrateurs
3 mai 2017	St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)	Présentation sur les technologies émergentes	Tous les administrateurs
3 mai 2017	St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)	Présentation sur la Federal Energy Regulatory Commission	Tous les administrateurs
27 juillet 2017	Surrey (C.-B.)	Visite du centre de contrôle du gaz de FortisBC	T. Ball I. Goodreau P. Blouin D. Haughey L. Borgard R. Munkley M. Clark B. Perry M. Dilley J. Zurel
26 septembre 2017	Novi (MI)	Visite de la sous-station et du centre de contrôle Wixom de ITC	Tous les administrateurs
20 novembre 2017	Poughkeepsie, NY	Visite des installations de Central Hudson et rencontre avec la direction de celle-ci pour aborder l'entreprise	T. Ball D. Haughey L. Borgard H. McWatters M. Clark R. Munkley M. Dilley B. Perry I. Goodreau J. Zurel
7 décembre 2017	New York, NY	Présentation sur les développements en matière de gouvernance d'entreprise	Tous les administrateurs

Mandat et limites des mandats

Nous limitons la durée des mandats des administrateurs siégeant au conseil afin de contribuer à assurer l'indépendance, une diversité de points de vue et des idées nouvelles.

Les administrateurs sont élus pour un mandat d'un an et sont habituellement admissibles à la réélection (sauf si le conseil en décide autrement dans des circonstances exceptionnelles) jusqu'à l'assemblée annuelle des actionnaires suivant la date à laquelle ils ont 72 ans ou ont siégé au conseil pendant 12 ans, selon le premier événement. Le conseil a examiné la politique relative au mandat des administrateurs en 2015 et a décidé de reporter l'âge limite

de 70 à 72 ans, cette mesure s'avérant compatible avec la médiane des sociétés TSX 60 dotées d'une politique similaire.

Les administrateurs peuvent également siéger au conseil d'une de nos filiales et sont assujettis aux limites des mandats de la filiale concernée. Les limites des mandats varient selon la filiale, mais vont habituellement jusqu'à 10 ans ou jusqu'à ce que l'administrateur ait 72 ans, selon le premier événement.

3. RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION

La section suivante aborde la rémunération de la haute direction de Fortis et les décisions sur la paie des membres de la haute direction pour 2017.

Nous commençons avec un message du président du comité des ressources humaines. Le comité des ressources humaines a examiné et approuvé l'analyse de la rémunération présentée ci-dessous.

Où trouver l'information

Lettre du président du comité des ressources humaines	51
Analyse de la rémunération	55
• Stratégie en matière de rémunération	55
• Gouvernance relative à la rémunération.....	55
• Conception de la rémunération et processus décisionnel.....	61
• Rémunération de la haute direction en 2017	65
• Rendement des actions et coût de la gestion.....	87
Détails relatifs à la rémunération en 2017	90

LETTRE DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Aux actionnaires,

L'une des principales tâches du comité des ressources humaines est d'assurer que Fortis a une saine politique de rémunération, c'est-à-dire que la rémunération des membres de la haute direction est équitable, est liée au rendement et correspond aux intérêts des actionnaires.

En 2017, le rendement total pour les actionnaires (RTA) s'est établi à 15,3 %, soit l'un des résultats les plus élevés pour une société d'infrastructures d'énergie au Canada. Les solides résultats démontrent l'avantage de l'acquisition de ITC et reflètent aussi l'incidence du règlement de l'instance tarifaire à TEP, notre plus importante société de services publics en Arizona. Le bénéfice par action ajusté a atteint 2,53 \$, en hausse de 9,5 % en comparaison de 2016, soit l'un des taux de croissance annuelle les plus élevés dans notre secteur. Fortis a été positionnée pour rehausser la valeur du placement des actionnaires en mettant en œuvre son plan d'immobilisations quinquennal de 14,5 milliards de dollars et en saisissant des occasions additionnelles au sein des territoires de desserte existants de la société.

Le rendement de l'entreprise, qui représente la plus grande partie de l'incitatif annuel d'un membre de la haute direction, a été évalué à un facteur de 194,1 %. Ceci reflète le bénéfice ajusté par action qui a dépassé la cible et a atteint le paiement maximum, un pointage de sécurité qui a également excédé la cible, et de solides résultats pour nos autres mesures opérationnelles.

Le conseil a approuvé les attributions incitatives suivantes :

	Incitatif annuel de 2017	% de la cible
Barry V. Perry	2 446 000 \$	185 %
Karl W. Smith	919 000 \$	185 %
Earl A. Ludlow	378 000 \$	100 %
Nora M. Duke ¹⁾	627 000 \$	195 %
James P. Laurito ²⁾	837 000 \$	185 %

1) L'incitatif annuel de M. Ludlow a été établi conformément à ses arrangements de retraite décrit à la page 73.

2) L'incitatif annuel de M. Laurito a été converti des dollars US en dollars canadiens à l'aide du taux de change moyen en 2017 de 1,00 \$ US pour 1,2986 \$.

Des attributions incitatives à moyen et à long termes ont été accordées conformément à la politique de rémunération de la haute direction au début de 2017 et ont attribué 75 % aux unités d'actions liées au rendement (UAR) et 25 % aux options d'achat d'actions (sauf pour M. Laurito, qui reçoit 100 % des unités d'actions liées au rendement pour son rôle auprès de Fortis). Les attributions d'UAR en 2017 deviendront acquises à la fin d'une période de trois ans selon le rendement en regard de deux mesures pondérées à égalité : le RTA relatif et le bénéfice cumulé par action ordinaire (voir les pages 76 et 77 pour en apprendre plus sur les attributions en 2017).

Les attributions d'UAR en 2014 sont devenues acquises le 1^{er} janvier 2017 et ont été payées quant à 112,8 % de la valeur d'attribution selon le rendement relatif de Fortis en fonction de trois paramètres en regard du groupe de comparaison pour le rendement : taux de croissance annuelle composé du bénéfice par action ordinaire et des immobilisations, et RTA relatif.

L'établissement de cibles harmonisant le rendement de la direction aux attentes des actionnaires constitue un objectif primordial de notre stratégie de rémunération de la haute direction. Pour le reste de 2018, la croissance de certaines de nos plus grandes entreprises de services publics devrait être atténuée en raison des régimes de réglementation de ces territoires, particulièrement l'approche en matière d'établissement tarifaire fondé sur une formule et de compensation à ITC, ainsi que de l'année d'essai historique utilisée pour l'établissement des tarifs en Arizona (vous pouvez en apprendre plus sur la réglementation dans notre rapport annuel de 2017, qui peut être consulté sur notre site Web (www.fortisinc.com), sur SEDAR (www.sedar.com) et sur EDGAR (www.sec.gov)). Le comité a établi des cibles difficiles pour 2018 afin que la direction atteigne un haut niveau de rendement pour recevoir les paiements cibles aux termes de notre régime incitatif annuel et de notre régime d'UAR.

Gouvernance en matière de rémunération

Les actionnaires auront une autre occasion de se prononcer sur la paie des membres de la haute direction lors de l'assemblée annuelle des actionnaires de cette année. Nous tenons le vote consultatif chaque année pour recevoir la rétroaction continue des actionnaires sur cette question importante. L'an dernier, 97,51 % des voix exprimées étaient en faveur de notre approche concernant la rémunération de la haute direction.

Nous examinons sans cesse la rémunération de la haute direction de Fortis et nous tenons au fait des pratiques du marché dans le cadre d'une gouvernance exemplaire en matière de rémunération. En 2016, le comité a exécuté son examen bisannuel de la rémunération, une étude plus poussée du programme global, de la combinaison et des politiques de rémunération pour assurer que la structure et l'approche concernant la rémunération sont saines. Nous avons mandaté nos consultants externes (Korn Ferry et Willis Towers Watson) pour que ceux-ci nous apportent leur concours dans cet effort.

Le comité a apporté des changements à la rémunération de la haute direction sous le fondement de l'examen effectué en 2016 :

- le groupe de comparaison pour la rémunération a été révisé afin de refléter la taille accrue de Fortis et les pondérations pour les groupes de comparaison canadien et américain sont désormais établies à parts égales pour refléter la présence accrue de la société aux États-Unis (voir les pages 62 et 63);
- la composante « à risque » de la rémunération totale directe a été haussée en 2017 à divers degrés selon le rôle joué en vue d'une harmonie plus étroite avec la médiane du marché (voir les pages 57 et 63);
- les facteurs de rendement fondés sur une formule aux termes des régimes incitatifs sont désormais plafonnés à un maximum de 200 %, en hausse par rapport à 150 % en 2016, pour être conforme à la pratique du marché. L'occasion maximum aux termes des régimes incitatifs, y compris tout usage de discrétion de la part du conseil, demeure inchangée à 200 % (voir la page 58 et le commentaire sur les régimes incitatifs à compter de la page 67).

L'harmonisation de la rémunération avec la médiane du marché après l'acquisition de ITC en 2016 a eu des répercussions sur la rémunération sur une base annuelle de nos membres de la haute direction visés. La paie totale des cinq membres de la haute direction les plus importants a donc augmenté et reflète une hausse de la composante *à risque* de la rémunération en vue d'une conformité avec le marché. Le régime de rémunération de Fortis continue d'harmoniser le rendement et la valeur du placement des actionnaires.

Vous pouvez vous renseigner sur l'examen bisannuel de 2016 à la page 57, ainsi que sur le régime de rémunération en général à compter de la page 61. Nous prévoyons effectuer le prochain examen bisannuel en 2018.

Évaluation du risque lié à la rémunération

Nous sommes également déterminés à évaluer et à gérer les risques dans nos politiques et pratiques de rémunération. En 2016, le comité a mandaté Korn Ferry pour effectuer une évaluation des risques découlant du programme de rémunération de la haute direction de Fortis. L'évaluation a conclu que nos programmes de paie des membres de la haute direction recourt à de bonnes politiques et pratiques et n'encourage pas la prise de risques importants. L'évaluation a accordé un pointage de haut niveau à Fortis, plaçant celle-ci dans le premier décile de toutes les sociétés évaluées par Korn Ferry.

Relève du leadership

En collaboration avec le conseil et la direction, nous avons annoncé divers changements à l'équipe de leadership en 2017 dans le cadre de notre planification continue de la relève et à l'appui de la stratégie de Fortis :

- M. Phonse Delaney a été nommé à un poste nouvellement créé de vice-président à la direction, chef de l'information (il était auparavant président et chef de la direction de FortisAlberta);
- M. Gary Smith a été nommé vice-président à la direction, exploitation dans l'Est du Canada et les Caraïbes (il était auparavant président et chef de la direction de Newfoundland Power), dans le cadre de la retraite planifiée de M. Earl Ludlow à la fin de 2017 (M. Ludlow a exercé les fonctions de conseiller opérationnel du chef de la direction du 1^{er} juin 2017 au 31 décembre 2017);

- M^{me} Nora Duke a été nommée vice-présidente à la direction, développement durable et chef des ressources humaines (elle était auparavant vice-présidente à la direction, services internes et chef des ressources humaines);
- M. David Hutchens a été nommé vice-président à la direction, exploitation des services publics dans l'Ouest, dans un rôle élargi en date du 1^{er} janvier 2018 incluant la supervision des activités de FortisBC et de FortisAlberta, outre sa fonction de président et chef de la direction de UNS Energy en Arizona.

Ces changements apportés au leadership et la transition ordonnée aux nouveaux rôles résultent d'un solide programme de gestion des talents qui a été instauré à l'échelle de Fortis.

Pour terminer, nous vous encourageons à lire l'analyse de la rémunération qui commence à la page 55 avant d'exercer les votes afférents à vos actions. Des détails sur les décisions concernant la rémunération de 2017 pour les membres de la haute direction visés sont présentés à partir de la page 65.

Nous serons heureux de vous rencontrer à l'assemblée des actionnaires le 3 mai 2018 et d'y recevoir votre rétroaction.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Ida J. Goodreau
Présidente, comité des ressources humaines

Nos membres de la haute direction visés en 2017



Barry V. Perry | Président et chef de la direction (président et chef de direction)

La carrière de M. Perry auprès du groupe de Fortis s'étale sur près de 20 ans. M. Perry a été nommé président le 30 juin 2014 et chef de la direction en date du 1^{er} janvier 2015. Il était auparavant vice-président, finances et chef des finances, et a rejoint le groupe de Fortis en 2000 en tant que vice-président, finances et chef des finances de Newfoundland Power. Il a également été vice-président et trésorier d'une société mondiale de produits forestiers, ainsi que contrôleur d'entreprise auprès d'une importante raffinerie de pétrole brut. M. Perry a obtenu un baccalauréat en commerce (avec distinction) de la Memorial University of Newfoundland et est membre de l'Association of Chartered Professional Accountants de Terre-Neuve-et-Labrador. Il siège aux conseils de FortisBC Energy, de FortisBC, de UNS Energy et de ITC. M. Perry est président du conseil du comité consultatif régional transatlantique des programmes internationaux du Edison Electric Institute (EEI) et coprésident du comité des politiques du chef de la direction de EEI sur la livraison de l'énergie. Il siège également au conseil consultatif des 40 Canadiens performants de moins de 40 ans.



Karl W. Smith | Vice-président à la direction, chef des finances (vice-président à la direction, chef des finances)

La carrière de M. Smith auprès du groupe de Fortis s'étale sur près de 30 ans. Il a été président et chef de la direction de FortisAlberta de 2007 à 2014, président et chef de la direction de Newfoundland Power de 2004 à 2007, et vice-président, finances et chef des finances de Fortis de 1999 à 2003. Il est titulaire d'un baccalauréat en commerce (avec distinction) de la Memorial University of Newfoundland et est membre de l'Association of Chartered Professional Accountants de Terre-Neuve-et-Labrador. M. Smith est président du conseil consultatif de la faculté de l'administration des affaires de la Memorial University of Newfoundland et siège aux conseils du Conseil économique des provinces de l'Atlantique et de l'organisme Junior Achievement of Newfoundland and Labrador. M. Smith est un ancien président de l'Association canadienne de l'électricité, du conseil économique des provinces de l'Atlantique, du conseil des gouverneurs de la Mount Royal University et du Junior Achievement of Southern Alberta. Il est de plus un ancien trésorier du Western Energy Institute. M. Smith siège aux conseils de UNS Energy, de FortisBC Energy et de FortisBC.



Earl A. Ludlow | Vice-président à la direction, exploitation dans l'Est du Canada et les Caraïbes (vice-président à la direction, Est du Canada et Caraïbes)

La carrière de M. Ludlow auprès du groupe de Fortis s'est étalée sur près de 40 ans. Il a exercé la fonction de vice-président à la direction, exploitation dans l'Est du Canada et les Caraïbes, du 1^{er} août 2014 au 31 mai 2017, et de conseiller opérationnel du chef de la direction, du 1^{er} juin 2017 jusqu'à son départ à la retraite le 31 décembre 2017. M. Ludlow a également été président et chef de la direction de Newfoundland Power, président et chef de la direction de Fortis Properties et premier vice-président de FortisBC et vice-président de l'exploitation de FortisAlberta. M. Ludlow est titulaire d'un baccalauréat en génie (électrique) et d'une maîtrise en administration des affaires de la Memorial University of Newfoundland. Il est membre de l'ordre Professional Engineers and Geoscientists of Newfoundland and Labrador, Fellow de l'Académie canadienne du génie et membre du Order of Newfoundland and Labrador. En 2017, il a siégé aux conseils de Newfoundland Power, de Maritime Electric, de FortisOntario et de Caribbean Utilities. M. Ludlow est un ancien président des commissaires de Terre-Neuve-et-Labrador et a une carrière élaborée à titre de bénévole de la collectivité.



Nora M. Duke | Vice-présidente à la direction, développement durable et chef des ressources humaines (vice-présidente à la direction, développement durable et chef des ressources humaines)

La carrière de M^{me} Duke auprès du groupe de Fortis s'étale sur 31 ans. Elle a été auparavant présidente et chef de la direction de Fortis Properties, vice-présidente des services du secteur hôtelier de Fortis Properties, et vice-présidente des services à la clientèle et aux entreprises de Newfoundland Power. Elle est titulaire d'un baccalauréat en commerce (avec distinction) et d'une maîtrise en administration des affaires de la Memorial University of Newfoundland. M^{me} Duke siège au conseil de Central Hudson et de CH Energy Group et de FortisAlberta. Elle siège aux conseils de Slate Office REIT et du Genesis Group de la Memorial University. M^{me} Duke est ancienne présidente du comité des propriétaires de IHG Canada, du conseil des employeurs de Terre-Neuve-et-Labrador et du conseil de sélection du Genesis Centre de la Memorial University, de même qu'une ancienne administratrice de l'Association des hôtels du Canada, de Destination Canada et de la Health Care Foundation de St. John's.



James P. Laurito | Vice-président à la direction, développement de l'entreprise (vice-président à la direction, développement de l'entreprise)

M. Laurito poursuit sa fonction de président et chef de la direction de CH Energy Group depuis sa nomination à titre de dirigeant de Fortis Inc. en avril 2016. Avant de devenir président et chef de la direction de CH Energy Group, M. Laurito a été président et chef de la direction de Central Hudson, la première entreprise de services publics de Fortis aux É.-U. Il a rejoint les rangs de Central Hudson en janvier 2010 en tant que président. M. Laurito était auparavant président et chef de la direction de New York State Electric and Gas Corporation et de Rochester Gas and Electric Corporation, filiales d'Iberdrola/Energy East Corporation. Il est titulaire d'un baccalauréat ès sciences en génie civil de la West Virginia University et a suivi le programme des cadres de direction en gestion des finances et de la fabrication de la Columbia University. M. Laurito siège aux conseils de Central Hudson, de CH Energy Group, de ITC et de Belize Electricity Limited. Il siège en outre à plusieurs conseils d'organismes de l'industrie, y compris Edison Electric Institute, American Gas Association et le conseil consultatif de la Federal Reserve Bank du Nord de l'État de New York. M. Laurito est un ancien président de la Northeast Gas Association.

ANALYSE DE LA RÉMUNÉRATION

Stratégie en matière de rémunération

Notre stratégie en matière de rémunération est conçue pour appuyer notre vision, soit être un chef de file dans l'industrie des services publics en Amérique du Nord.

Nous nous assurons que la paie est concurrentielle de manière à pouvoir attirer et fidéliser les meilleurs talents et à récompenser nos membres de la haute direction et leur contribution.

Notre politique de rémunération de la haute direction est destinée à susciter un solide rendement commercial et est appuyée par six éléments principaux :

1. donner une rémunération concurrentielle, autour du médian de nos pairs en Amérique du Nord;
2. harmoniser les intérêts des membres de la haute direction avec ceux des actionnaires;
3. établir la paie des membres de la haute direction en fonction du rendement de l'entreprise et du rendement individuel;
4. équilibrer la rémunération de la haute direction versée en fonction des résultats à court, à moyen et à long termes;
5. atténuer les risques potentiels inhérents à la rémunération;
6. veiller à ce que le programme soit simple à communiquer et à administrer.

Gouvernance relative à la rémunération

Le comité des ressources humaines apporte son concours au conseil à l'égard des politiques en matière de ressources humaines et de rémunération de la haute direction et supervise les risques liés à la rémunération.

Comité qualifié et expérimenté

Le comité constitué de six administrateurs qualifiés possédant chacun une expérience en tant que cadre supérieur, ainsi qu'un historique de supervision opérationnelle ou fonctionnelle directe de la rémunération de la haute direction auprès des grandes organisations dont la complexité est similaire à celle de Fortis.

	I.J. Goodreau (Présidente)	P.J. Blouin	M.K. Dilley	M.K. Dilley	D.J. Haughey	R.D. Munkley	J.M. Zurel	
Talents et expérience								
Expérience dans les services publics ou l'énergie	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Mandat moyen au sein du comité : 4,5 ans
Expérience dans les ressources humaines ou la rémunération (y compris les comités de rémunération d'autres sociétés ou organisations ouvertes)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Gouvernance et gestion des risques	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Expérience en tant que cadre supérieur	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	

Conseils indépendants

Le comité utilise trois conseillers pour recevoir des conseils de tiers et une expertise spéciale afin de l'aider à s'acquitter de ses fonctions :

Korn Ferry	Mercer	Willis Towers Watson
<ul style="list-style-type: none"> • fournit à Fortis des services d'évaluation de postes et des données sur la rémunération dans les marchés provenant de sa base nationale de données • a effectué la recherche et l'analyse d'étalonnage de suivi résultant de l'examen bisannuel de la rémunération en 2016 • a effectué un examen de la structure organisationnelle en 2016 • a effectué une évaluation des risques liés à la rémunération de la haute direction en 2016 • exerce la fonction de conseiller de Fortis depuis 1987 	<ul style="list-style-type: none"> • mandatée pour fournir des services de consultation généraux en matière de régimes de retraite et des conseils actuariels à Fortis, y compris les régimes liés aux membres de la haute direction visés • exerce la fonction de conseiller de Fortis depuis 1987 	<ul style="list-style-type: none"> • mandatée pour fournir des travaux de recherche et d'analyse d'étalonnage pour des rôles choisis • a effectué l'examen de la conception du régime et de la sélection du groupe de sociétés de comparaison dans le cadre de l'examen bisannuel de la rémunération en 2016 • exerce la fonction de conseiller de Fortis depuis 2014

Le tableau ci-dessous présente les honoraires versés aux trois entreprises durant les deux dernières années :

	Honoraires liés à la rémunération de la haute direction		Toutes les autres rémunérations	
	2017	2016	2017	2016
Korn Ferry Évaluation d'emplois, données sur la rémunération, consultation, examen bisannuel de la rémunération de la haute direction et examen de la structure organisationnelle	61 288 \$	191 196 \$	9 265 \$	114 625 \$
Willis Towers Watson Rémunération de la haute direction et examen bisannuel de la rémunération de la haute direction	1 701 \$	191 600 \$	38 325 \$	49 975 \$
Mercer Consultation relative aux régimes de retraite	114 039 \$	144 925 \$	–	–

En 2016, le comité des ressources humaines a mandaté Willis Towers Watson et Korn Ferry dans le cadre de son examen bisannuel de la rémunération. L'examen s'est déroulé en deux étapes, tel qu'il est indiqué à la page 57. Korn Ferry a aussi été mandatée pour effectuer un examen des risques liés à la rémunération de la haute direction.

Le comité agit au mieux des intérêts de Fortis. Il applique son propre jugement lorsqu'il prend des décisions et n'est lié par aucune suggestion, ni aucun conseil et(ou) recommandation formulés par les consultants externes.

Le comité n'a pas besoin de l'approbation de la direction pour recourir à des consultants externes pour des services quelconques. Le comité est informé lorsque la direction utilise un des consultants.

Nos filiales suivent notre modèle d'entreprise et nos principes de rémunération de la haute direction, mais fonctionnent d'une façon sensiblement autonome en regard de Fortis. Le comité n'approuve pas d'avance les services devant être fournis à une filiale pour autant que les travaux soient compatibles avec les vastes paramètres de notre politique d'engagement des consultants. En 2017, nos filiales ont engagé ces trois conseillers et ont versé au total 84 217 \$ à Korn Ferry, 490 487 \$ à Mercer et 1 175 662 \$ à Willis Towers Watson pour des services, notamment des services actuariels ou des services de consultation liés aux régimes de retraite et à la rémunération des membres ne faisant pas partie de la haute direction.

Risque lié à la rémunération

Nos entreprises d'exploitation sont hautement réglementées et la gestion de nos risques financiers et commerciaux constitue l'un de nos objectifs principaux.

Le comité recourt à un plan en six volets pour gérer les risques liés à la rémunération pour le compte du conseil :



1. Examens officiels

Le comité examine la rémunération chaque année pour s'assurer d'un positionnement concurrentiel compatible avec notre philosophie en matière de rémunération. De plus, le comité mène un examen bisannuel plus élaboré pour s'assurer que nos programmes et nos pratiques de rémunération demeurent efficaces et concurrentiels sur le marché, ainsi que pour atténuer les risques perçus au sein de Fortis et de nos filiales.

Examen annuel

L'examen annuel est concentré sur trois domaines :

- mise à jour de l'étalonnage de nos niveaux de paie;
- établissement d'une rémunération incitative pour l'exercice à venir;
- établissement d'attributions incitatives cibles pour l'exercice à venir dans le contexte des intérêts des actionnaires.

Le comité établit également des plages de rendement pour les régimes annuels et incitatifs d'UAR dans le contexte des défis, des occasions et des risques prévus durant la période pertinente.

Examen bisannuel

Le processus bisannuel est large et examine habituellement :

- une évaluation relative des rôles;
- une évaluation des postes de haute direction nouvellement créés;
- la pertinence et le caractère approprié du groupe de comparaison;
- la combinaison de la rémunération;
- la conception des régimes incitatifs annuels et à long terme et la mesure du rendement;
- les risques liés à la rémunération;
- les autres politiques et dispositions.

En 2016, le comité des ressources humaines a mandaté Korn Ferry et Willis Towers Watson pour l'aider dans son examen bisannuel. L'examen s'est déroulé en deux étapes. La première étape a été exécutée par Willis Towers Watson et s'est concentrée principalement sur notre philosophie en matière de rémunération et les groupes de comparaison, la conception des régimes incitatifs et l'engagement des actionnaires. La deuxième étape a été effectuée par Korn Ferry et s'est concentrée sur l'analyse et l'examen de l'étalonnage.

Sur le fondement des conclusions de l'examen, nous avons modifié notre programme de rémunération de la haute direction pour 2017 afin d'inclure :

- des changements à notre groupe de sociétés de comparaison pour la rémunération afin de mieux refléter la taille et l'ampleur de Fortis, par suite de la réalisation de l'acquisition de ITC en 2016 et de notre présence accrue aux États-Unis;
- des changements apportés à la représentation et à la pondération des sociétés du groupe de comparaison aux É.-U. afin de les faire passer de 33 % à 50 % dans le but de refléter la taille de nos activités dans le secteur des services publics aux É.-U.;
- des changements apportés à certains aspects de la conception des régimes incitatifs, comme une augmentation à 200 % des niveaux de paiement maximums fondés sur une formule pour un rendement exceptionnel afin de les faire correspondre plus étroitement à la pratique du marché.

Le remaniement de notre programme de rémunération de la haute direction en fonction de la médiane du marché a occasionné une rémunération supérieure pour nos membres de la haute direction visés en 2017. L'accroissement de la rémunération a tout particulièrement touché la rémunération « à risque », y compris l'incitatif annuel, les UAR et les options d'achat d'actions.

En 2016, Korn Ferry a aussi réalisé une évaluation des risques liés à la rémunération de la haute direction. Cette entreprise a conclu que des mesures appropriées étaient en place afin d'atténuer les risques liés à la rémunération de la haute direction, et que notre programme et nos pratiques de rémunération ne semblent pas promouvoir des risques élevés susceptibles d'avoir des conséquences défavorables importantes pour Fortis ou ses filiales. Korn Ferry a effectué une analyse en regard de son modèle d'évaluation interne et a établi que Fortis se situait dans le premier décile pour sa structure des risques liés à la rémunération de la haute direction. La prochaine évaluation de la rémunération à risque de la haute direction coïncidera avec l'examen bisannuel de la rémunération prévu pour 2018.

2. Rémunération fondée sur des titres de participation

Une importante partie de la paie de la haute direction est différée et attribuée sous forme d'UAR et d'options d'achat d'actions. Ces unités et ces actions deviennent acquises à moyen et à long termes en vue d'une correspondance plus étroite avec les intérêts des actionnaires et d'une atténuation des risques.

3. Conception des régimes incitatifs

Nos régimes incitatifs couvrent différentes périodes de rendement afin de motiver l'équipe de haute direction à réaliser un solide rendement soutenu. Nous utilisons des facteurs de rendement multiples destinés à dégager une perspective équilibrée et large de l'évaluation du rendement et à faire correspondre les intérêts des membres de la haute direction avec ceux des actionnaires.

- Les incitatifs annuels lient la paie au rendement par l'établissement de mesures appuyant la réalisation du plan d'entreprise et motivant la direction à atteindre les objectifs clés. Les cibles de rendement de l'entreprise correspondent à notre plan d'entreprise. Le comité des ressources humaines compare le rendement réel aux objectifs annuels lorsqu'il établit les attributions incitatives annuelles. Nous devons atteindre un niveau de rendement minimum, sans quoi la paie est égale à zéro. En date du 1^{er} janvier 2017, le paiement maximum fondé sur une formule est passé de 150 % à 200 % afin de correspondre à la pratique du marché. Le conseil a toute la discrétion sur les régimes incitatifs annuels et peut décider de ne pas attribuer de prime annuelle à un membre de la haute direction visé si le rendement de celui-ci est jugé insatisfaisant, même lorsque les seuils de rendement de l'entreprise sont atteints, ou pour augmenter une prime annuelle en période de défis ou d'occasions exceptionnels. L'occasion maximum aux termes des régimes incitatifs annuels, y compris tout recours à la discrétion par le conseil, demeure inchangée à 200 %.
- L'incitatif à moyen terme, attribué sous forme d'UAR aux membres de la haute direction visés, lie la paie directement au rendement en regard d'un bénéfice par action et d'un RTA cumulatifs préétablis en regard de nos sociétés de comparaison. Nous devons atteindre un niveau de rendement minimum, sans quoi le facteur de rendement est égal à zéro. Conformément au changement apporté à l'incitatif annuel, en date du 1^{er} janvier 2017, le paiement maximum fondé sur une formule est plafonné à 200 % par rapport à la limite antérieure de 150 %. Le comité peut annuler le paiement si notre notation du crédit à long terme est inférieure à la médiane de notre groupe de comparaison à la fin de la période de rendement triennale.
- Des options d'achat d'actions sont attribuées aux membres de la haute direction visés résidant au Canada et à d'autres cadres supérieurs pour motiver et fidéliser les talents de haute direction, ainsi que pour récompenser le rendement exceptionnel réalisé. L'importance de l'attribution est fondée sur un incitatif cible, établi par niveau de haute direction et reposant sur un positionnement concurrentiel sur le marché.

Le comité peut effectuer des rajustements quantitatifs et qualitatifs appropriés au moment de l'évaluation du rendement pour les attributions incitatives afin de normaliser les résultats par suite d'événements incontrôlables ou de circonstances spéciales.

Le comité administre tous nos régimes incitatifs, sur lesquels vous pouvez en apprendre plus à compter de la page 67.

4. Lignes directrices en matière d'actionnariat

Nous obligeons nos membres de la haute direction à être propriétaires de titres de participation de Fortis pour assurer qu'ils soient directement intéressés dans notre succès futur et pour faire correspondre leurs intérêts avec ceux de nos actionnaires. Les membres de la haute direction peuvent tenir compte des actions ordinaires de Fortis dont ils sont directement ou indirectement propriétaires, y compris les actions qu'ils acquièrent au moyen de notre régime d'achat d'actions à l'intention des employés et les unités d'actions subalternes (UAS) qu'ils peuvent détenir. Les lignes directrices en matière d'actionnariat augmentent par niveau, et les membres de la haute direction doivent atteindre leur niveau minimum requis dans un délai de cinq ans suivant leur nomination à leur poste et demeurer ainsi conformes pendant la durée de leurs fonctions.

Tous les membres de la haute direction visés respectent actuellement leurs exigences d'actionnariat, sauf M. Laurito qui a été nommé dirigeant de Fortis le 1^{er} avril 2016 et qui a jusqu'au 31 décembre 2021 pour respecter les exigences en matière d'actionnariat. Nous évaluons la conformité chaque année à l'aide du niveau de propriété le 31 décembre, multiplié par le cours moyen pondéré selon le volume des actions de Fortis pour les cinq jours de séance se terminant le 31 décembre.

Le tableau suivant présente les détails relatifs à l'actionnariat fournis par chaque membre de la haute direction visé en date du 16 mars 2018. Nous avons utilisé leur salaire annuel de base au 31 décembre 2017 et 43,04 \$, soit le cours de clôture de nos actions ordinaires à la Bourse TSX le 16 mars 2018, pour établir la conformité à la date de la présente circulaire. M. Laurito a obtenu des UAD alors qu'il était président et chef de la direction de Central Hudson. M. Ludlow n'est pas inclus dans le tableau parce qu'il a quitté Fortis pour prendre sa retraite le 31 décembre 2017.

	Lignes directrices en matière d'actionnariat (en multiple du salaire de base)	Nombre d'actions détenues en propriété	Nombre d'UAD détenues en propriété	Valeur marchande totale	Respecte l'exigence/la propriété (en multiple du salaire de base)
Barry Perry Président et chef de la direction	5x	300 914	–	12 951 339 \$	oui (10,8x)
Karl Smith Vice-président à la direction, chef des finances	3x	123 620	–	5 320 605 \$	oui (8,6x)
Nora Duke Vice-présidente à la direction, développement durable et chef des ressources humaines	3x	102 633	–	4 417 324 \$	oui (8,3x)
James Laurito Vice-président à la direction, développement des affaires	3x	1 983	8 891	468 017 \$	Il a jusqu'en décembre 2021 pour respecter les exigences

Un membre de la haute direction qui ne respecte pas la politique peut ne pas être admissible aux octrois d'attributions incitatives à moyen et à long termes pendant un an ou jusqu'à ce qu'il ou elle respecte les lignes directrices, selon le dernier événement.

Si les exigences présentent des problèmes en raison de circonstances atténuantes, le membre de la haute direction peut adresser une demande au chef de la direction pour lui expliquer les détails de sa situation. Le chef de la direction examinera la question avec le président du comité et abordera la possibilité d'un plan substitut équilibrant les objectifs de la politique et la situation du membre de la haute direction. Si la situation concerne le chef de la direction, la demande est adressée au président du comité, qui abordera la question avec le comité et prendra une décision appropriée. Aucune demande n'a été faite en 2017.

5. Politiques relatives à la gouvernance

Nous faisons affaire au sein d'une entreprise hautement réglementée dans le cadre de laquelle les autorités de réglementation examinent nos pratiques de rémunération. Nous avons également adopté des politiques destinées à atténuer les risques et faisant partie d'une gouvernance exemplaire.

Politique contraire aux opérations de couverture et restrictions sur les opérations.

Nous interdisons aux administrateurs, aux membres de la haute direction et aux employés d'effectuer des opérations de couverture afin de se protéger contre une baisse de la valeur marchande de leur rémunération fondée sur les titres de participation et d'effectuer des ventes à découvert, des options d'achat et des options de vente à l'égard de n'importe quel titre de Fortis. De plus, il est interdit aux membres de la haute direction de donner leurs actions en gage en garantie ou de recevoir un prêt de Fortis pour l'achat d'actions, à moins d'une approbation du vice-président à la direction, chef des finances ou du secrétaire. Aucune exception n'a été accordée en 2017.

Les administrateurs, dirigeants et employés ne peuvent non plus effectuer des opérations sur les titres de Fortis durant nos périodes d'interdiction des opérations. Si un administrateur ou un dirigeant désire acheter ou vendre des titres de Fortis, il doit d'abord en obtenir l'autorisation du vice-président à la direction, du chef des finances ou du secrétaire. Les mêmes règles s'appliquent si un dirigeant souhaite exercer des options d'achat d'actions.

Les membres de la haute direction qui reçoivent des options d'achat d'actions ne peuvent mettre en gage, hypothéquer, grever, transférer ou céder ces options, sans quoi celles-ci deviennent nulles.

Politique de recouvrement

Le conseil peut recouvrer la rémunération ou exiger son remboursement ou encore annuler toute rémunération liée au rendement financier des actions de la société qui a été versé ou attribué à un membre de la haute direction et tout profit tiré de la vente de titres de Fortis, si nous avons un retraitement important de nos résultats financiers résultant d'une non-conformité importante avec toute exigence d'information financière ou fraude, négligence grossière ou inconduite intentionnelle de la part des membres de la haute direction de Fortis ou d'une filiale. Cela inclut la rémunération qui a été versée, attribuée ou accordée et qui est liée à notre rendement financier ou au rendement de nos actions ordinaires sur une période que le comité juge appropriée.

6. Exercice de la discrétion

Le comité des ressources humaines et le conseil peuvent chacun faire preuve de discrétion lorsqu'ils prennent des décisions relatives à la rémunération de la haute direction. Le conseil examine les recommandations du comité des ressources humaines en matière de rémunération avant de prendre sa décision finale sur la paie de la haute direction.

Le conseil peut faire preuve de discrétion pour rajuster à la hausse ou à la baisse les montants calculés des formules du régime sur le fondement de son évaluation des risques assumés afin de dégager les résultats financiers et opérationnels, des circonstances qui peuvent avoir eu une incidence sur le rendement individuel et(ou) de l'entreprise et de tout facteur externe pouvant avoir influé sur le rendement. Toute utilisation de discrétion destinée à augmenter un paiement aux termes des régimes incitatifs est limitée à une occasion maximum de 200 %. Vous pouvez en apprendre plus sur les régimes incitatifs à compter de la page 67.

Conception de la rémunération et processus décisionnel

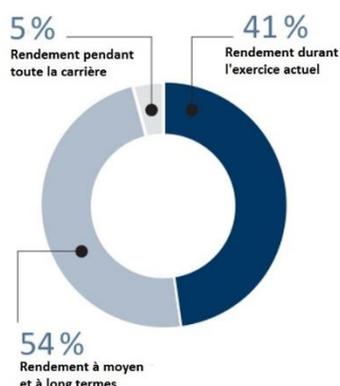
Notre programme de rémunération de la haute direction est conçu pour appuyer notre stratégie d'entreprise, prévoir une paie axée sur le rendement et être concurrentiel sur le marché. Nous sommes d'avis qu'il doit aussi être transparent et facile à administrer.

Structure de rémunération

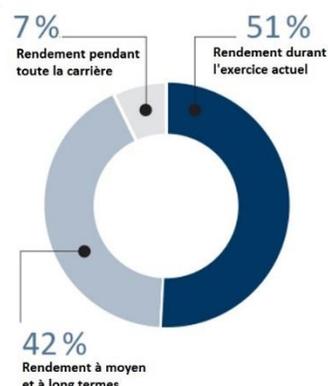
Notre structure de rémunération s'établit dans quatre catégories pour récompenser les membres de la haute direction pour leur rendement sur différentes plage de temps : à court terme, à moyen terme, à long terme et durant toute la carrière. Nous sommes ainsi en mesure de nous assurer que les membres de la haute direction se concentrent sur les objectifs à court et à long termes.

Par suite de l'examen bisannuel effectué en 2016, nous avons accru l'importance du rendement à long terme reposant sur des mesures qui correspondent mieux aux intérêts des actionnaires et à la pratique sur le marché.

Président et chef de la direction



Autres membres de la haute direction visés



Élément de rémunération	Description	Objectifs
Rendement pour l'exercice en cours		
Salaires annuels de base	Niveau fixe de rémunération, concurrentiel avec le marché	<ul style="list-style-type: none"> Attirer et fidéliser des membres de la haute direction hautement qualifiés Motiver un solide rendement pour l'entreprise
Incentif annuel (à risque)	Prime au comptant fondée sur le rendement de l'entreprise et le rendement individuel en regard de cibles préétablies	<ul style="list-style-type: none"> Harmoniser les intérêts des membres de la haute direction avec ceux des actionnaires Motiver un solide rendement pour l'entreprise
Rendement à moyen terme (3 ans)		
Unités d'actions axées sur le rendement (UAR) (à risque)	<p>Incentif fondé sur des titres de participation pour un solide rendement futur</p> <p>Acquisition à la fin de trois ans en fonction du rendement absolu et relatif, paiement au comptant selon le cours de nos actions</p> <p>Des UAR additionnelles sont gagnées en tant qu'équivalents-dividendes pour les dividendes versés sur nos actions ordinaires pendant la période de rendement</p>	<ul style="list-style-type: none"> Harmoniser les intérêts des membres de la haute direction avec ceux des actionnaires en liant la rémunération incitative à la valeur de nos actions ordinaires Encourager le rendement à plus long terme de l'entreprise Équilibrer la rémunération pour les résultats à court et à plus long termes
Unités d'actions subalternes (UAS) (à risque)	<p>Incentifs fondés sur des titres de participation attribués aux membres de la haute direction des niveaux inférieurs (non habituellement attribués aux membres de la haute direction visés)</p> <p>Acquisition à la fin de trois ans, paiement au comptant selon le cours de nos actions</p>	<ul style="list-style-type: none"> Harmoniser les intérêts des membres de la haute direction avec ceux des actionnaires en liant la rémunération incitative à la valeur de nos actions ordinaires Encourager la croissance soutenue à moyen terme

Rendement à moyen terme (3 ans)

Des unités additionnelles peuvent être gagnées en tant qu'équivalents-dividendes pour les dividendes versés sur nos actions ordinaires pendant la période

Rendement à long terme (jusqu'à 10 ans)

Options d'achat d'actions (à risque)	Incitatifs fondés sur des titres de participation Acquisition de 25 % chaque année à compter du premier anniversaire de l'attribution et expiration après 10 ans	<ul style="list-style-type: none">• Attirer et fidéliser des membres de la haute direction hautement qualifiés• Encourager un solide rendement à plus long terme pour l'entreprise
---	---	---

Rendement pendant toute la carrière

Régime d'achat d'actions à l'intention des employés	Le régime à l'intention des employés encourage l'actionnariat. Les membres de la haute direction visés peuvent participer au régime selon les mêmes modalités et aux mêmes conditions que les autres employés, sauf qu'il leur est interdit de recevoir des prêts d'employés consentis par Fortis pour l'achat d'actions	<ul style="list-style-type: none">• Harmoniser les intérêts des membres de la haute direction avec ceux des actionnaires en encourageant l'actionnariat• Attirer et fidéliser des membres de la haute direction hautement qualifiés
Régime enregistré d'épargne-retraite autogéré (REER)	Régime d'épargne-retraite, Fortis effectue des contributions jumelées pour les membres de la haute direction visés (sauf M ^{me} Duke et M. Laurito)	<ul style="list-style-type: none">• Attirer et fidéliser des membres de la haute direction hautement qualifiés
Régime de retraite complémentaire à cotisations déterminées à l'intention des employés (RRCE CD)	Régime de retraite complémentaire destiné à aider les membres de la haute direction visés et les autres personnes qui sont admissibles. Versement en une somme globale ou en paiements égaux sur une période maximum de 15 ans après le départ à la retraite.	<ul style="list-style-type: none">• Attirer et fidéliser des membres de la haute direction hautement qualifiés
Régime de retraite complémentaire différé (seulement M. Laurito)	Crédit de retraite annuel complémentaire déposé dans un sous-compte de rémunération différée	<ul style="list-style-type: none">• Attirer et fidéliser des membres de la haute direction hautement qualifiés
Régime de retraite enregistré à prestations déterminées (RRE PD) (seulement M ^{me} Duke)	Ancien régime de retraite à prestations déterminées non accessible aux nouveaux membres	<ul style="list-style-type: none">• Conserver des membres de la haute direction hautement qualifiés
Régime 401(k) (seulement M. Laurito)	Régime 401(k) qui offre une contribution jumelée de la société, ainsi qu'un régime de participation aux bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none">• Conserver des membres de la haute direction hautement qualifiés

Processus décisionnel concernant la rémunération

Étalonnage

Nous procédons à l'étalonnage de nos niveaux de rémunération pour nous assurer de verser une paie concurrentielle. Nous ciblons la rémunération de la haute direction à la médiane du marché. Korn Ferry fournit une analyse comparative des niveaux et des pratiques en matière de paie des sociétés de notre groupe de comparaison pour la rémunération et nous transmet des recommandations fondées sur la compétitivité de la paie, les nouvelles tendances et les pratiques exemplaires. Le comité examine les renseignements et recommande au conseil tout rajustement de la rémunération.

Par suite de l'examen bisannuel de 2016, nous avons révisé le groupe de comparaison pour la rémunération de nos membres de la haute direction visés en 2017 afin de refléter la taille et l'ampleur accrues faisant suite à l'acquisition

de ITC en 2016. Le groupe de comparaison de 2017 est constitué de 33 sociétés de taille similaire : 17 sociétés industrielles canadiennes et 16 sociétés de services publics américaines. Nous pondérons désormais les deux groupes à égalité. La pondération des sociétés de services publics aux É.U. est passée de 33 % à 50 % afin de refléter la taille de notre entreprise de services publics dans ce pays. Nous continuons de traiter les valeurs de rémunération en dollars US au pair aux fins de l'étalonnage.

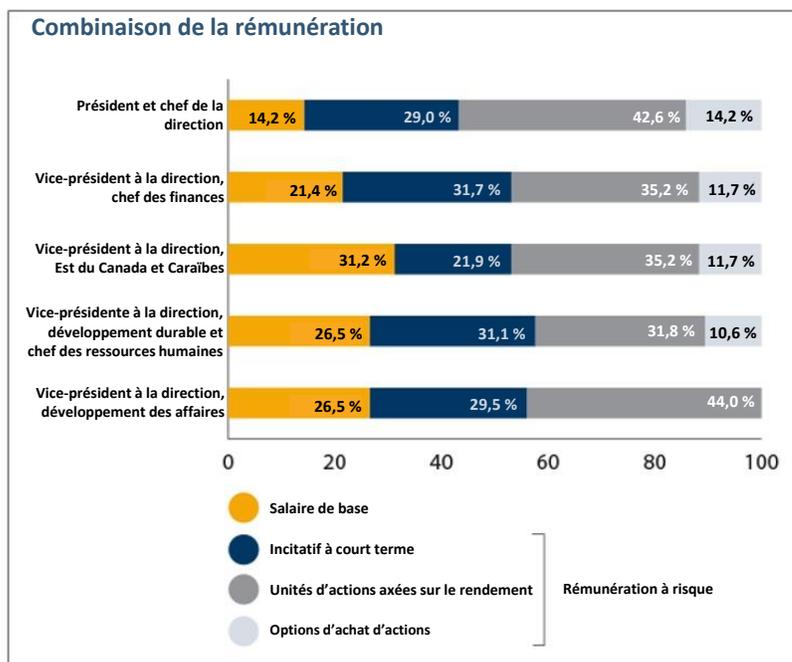
Sociétés industrielles canadiennes (pondération à 50 %)		Sociétés américaines de services publics (pondération à 50 %)	
Agrium Inc.	Finning International Inc.	Ameren Corp.	FirstEnergy Corp.
ATCO Ltd./Canadian Utilities Ltd.	Goldcorp Inc.	CenterPoint Energy Inc.	NiSource Inc.
Société aurifère Barrick	Husky Energy Inc.	CMS Energy Corp.	PPL Corp.
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	Hydro One Ltd.	Consolidated Edison Inc.	Public Service Enterprise Group Inc.
Canadian Natural Resources Inc.	PotashCorp of Saskatchewan Inc.	DTE Energy Company	SCANA Corp.
Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique	Teck Resources Ltd.	Edison International	Sempra Energy
Cenovus Energy Inc.	TransCanada Corp.	Energy Corporation	WEC Energy Group Inc.
Emera Inc.		Eversource Energy	Xcel Energy
Enbridge Inc.			

Pour les autres membres de la haute direction de Fortis, nous avons commencé à utiliser en 2017 un groupe de comparaison reposant sur un marché confondu en parts égales, constitué de données provenant du marché commercial industriel canadien de Korn Ferry et de l'enquête sur la rémunération des membres de la haute direction dans le secteur des services énergétiques aux É.-U. effectuée par Willis Towers Watson. Tout comme pour notre étalonnage relatif à la rémunération des membres de la haute direction visés, nous traitons la rémunération versée en dollars US au pair aux fins de l'étalonnage.

Établissement de la combinaison de rémunération

La rémunération totale directe des membres de la haute direction visés inclut une rémunération pour l'exercice actuel, de même qu'une rémunération pour le rendement à moyen et à long termes. Nous établissons la combinaison cible en fonction de nos résultats d'étalonnage et du niveau du membre de la haute direction. Une importante partie de leur rémunération est « à risque » et est reçue sous forme d'attributions incitatives. La valeur de la rémunération « à risque » n'est pas garantie.

Après l'achèvement de l'examen bisannuel de 2016, la composante « à risque » de la rémunération totale directe a été augmentée en 2017 pour correspondre au marché. Le graphique à droite présente la combinaison de rémunération en 2017 pour chaque membre de la haute direction visé.



Établissement des cibles de rendement

Après l'approbation du plan d'entreprise par le conseil, des objectifs en matière de rendement de l'entreprise et des filiales et de rendement individuel sont établis pour l'incitatif annuel.

Le président et chef de la direction propose les cibles de rendement de l'entreprise à l'examen du comité des ressources humaines. Les cibles sont audacieuses, mais équitables, et tiennent compte du plan d'entreprise, sans encourager la prise de risques excessifs.

Le comité examine les cibles dans un contexte d'harmonisation avec les intérêts des actionnaires. Le comité tient compte de la conjoncture commerciale et des facteurs économiques généraux, des instances de réglementation prévues et de la contribution relative au bénéfice des secteurs de l'entreprise au moment de l'établissement des cibles de rendement de l'entreprise. Les acquisitions, les décisions en matière de réglementations de services publics, le change, les facteurs économiques généraux et la combinaison relative du bénéfice entre les activités réglementées et non réglementées peuvent avoir une incidence sur la croissance du bénéfice d'une année à l'autre. Le comité peut s'adresser à des consultants externes avant de recommander les cibles des régimes incitatifs à l'approbation du conseil.

Chaque membre de la haute direction visé a également des objectifs de rendement individuel appuyant le plan d'entreprise. Le président et chef de la direction soumet ses objectifs de rendement individuel directement au comité des ressources humaines et recommande à l'examen et aux commentaires du comité les objectifs de rendement individuel pour les autres membres de la haute direction visés. Le comité établit ensuite les objectifs individuels.

Les objectifs de rendement de l'entreprise pour les filiales de Fortis sont évalués et approuvés par le conseil d'administration de la filiale concernée.

Le comité établit également les cibles de rendement pour le régime d'UAR en fonction du plan d'entreprise et de la stratégie à long terme.

Évaluation du rendement et établissement des attributions en matière de rémunération

À la fin de l'exercice, le comité des ressources humaines évalue le rendement de l'entreprise et des filiales et le rendement individuel en regard des cibles incitatives et des objectifs annuels préétablis.

Il examine le rendement réel de l'entreprise en regard des objectifs annuels, de même que les rajustements quantitatifs et qualitatifs appropriés destinés à normaliser les événements incontrôlables ou les circonstances spéciales. Sur le fondement de ces renseignements, le comité recommande au conseil les attributions incitatives annuelles.

Le comité fait des recommandations au conseil sur le paiement d'attributions sous forme d'UAR qui sont devenues acquises, de même que sur tout rajustement au salaire pour les membres de la haute direction visés. Le comité recommande également les octrois d'attributions incitatives à moyen et à long termes. Les attributions antérieures ne sont pas directement prises en compte au moment de l'octroi annuel d'UAR, d'UAD et d'options d'achat d'actions.

Exercice de la discrétion

Tel qu'il est indiqué à la page 60, le comité des ressources humaines et le conseil peuvent chacun exercer leur discrétion lorsqu'ils examinent le rendement et établissent les attributions incitatives. Vous pouvez en apprendre plus sur l'exercice de la discrétion aux termes de chaque régime incitatif à compter de la page 67.

Rémunération de la haute direction en 2017

Rémunération totale directe

Nous fournissons un régime de rémunération globale qui est rattachée à l'ensemble de notre stratégie d'entreprise et récompense le rendement individuel et celui de l'entreprise.

Une importante partie est « à risque » afin de faire correspondre les intérêts des membres de la haute direction avec ceux des actionnaires. La paie à risque est la plus élevée pour le président et chef de la direction. Le montant de la rémunération « à risque » réalisée varie d'une année à l'autre selon le rendement de l'entreprise et le rendement individuel.

Notre stratégie consiste à miser sur notre modèle d'exploitation, l'empreinte de nos services publics, notre expertise opérationnelle, notre réputation et notre force financière pour élaborer des occasions de croissance. Nous nous sommes concentrés sur six initiatives stratégiques en 2017 :

- exécuter le plan des dépenses en immobilisations;
- intégrer ITC transmission et réaliser sa croissance;
- livrer une énergie plus propre;
- améliorer les relations avec la clientèle et les autorités de réglementation;
- mettre à profit la valeur du gaz naturel liquéfié (GNL);
- rechercher des infrastructures du secteur de l'énergie à l'intérieur et à proximité des territoires de desserte existants.

Tel qu'il a été indiqué plus tôt dans la circulaire, 2017 a été une forte année pour Fortis. L'harmonisation de la valeur du placement des actionnaires et de la rémunération de la haute direction est abordée sous la rubrique *Rendement des actions et coût de la direction* à compter de la page 87.

Le tableau suivant présente la ventilation de la rémunération totale directe en 2017 pour les membres de la haute direction visés. L'incitatif annuel de M. Ludlow en 2017 n'était pas « à risque », puisque le montant a été établi à une réalisation de 100 % en contrepartie de son départ à la retraite prévu pour le 31 décembre 2017. Veuillez noter que la valeur des UAR et des options d'achat d'actions n'est pas garantie. Vous pouvez en apprendre plus sur les régimes incitatifs à compter de la page 67.

	Salaire de base	Incitatif annuel	Unités d'actions axées sur le rendement	Options d'achat d'actions	Total	Tranche « à risque »
Barry Perry Président et chef de la direction	1 200 000 \$	2 446 000 \$	3 600 000 \$	1 200 000 \$	8 446 000 \$	86 %
Karl Smith Vice-président à la direction, chef des finances	620 000 \$	919 000 \$	1 023 000 \$	341 000 \$	2 903 000 \$	79 %
Earl Ludlow Vice-président, Est du Canada et Caraïbes	540 000 \$	378 000 \$ ¹⁾	607 500 \$	202 500 \$	1 728 000 \$	47 %
Nora Duke Vice-présidente à la direction, services aux entreprises et chef des ressources humaines	535 000 \$	627 000 \$	642 000 \$	214 000 \$	2 018 000 \$	74 %
James Laurito Vice-président à la direction, développement des affaires	753 188 \$ ²⁾	837 600 \$ ²⁾	1 247 325 \$ ³⁾	–	2 838 113 \$	74 %

1) L'incitatif annuel de M. Ludlow a été établi conformément à ses arrangements de retraite décrits à la page 73.

2) Le salaire et l'incitatif annuel de M. Laurito ont été convertis des dollars US en dollars canadiens à l'aide du taux de change moyen pour 2017 de 1,00 \$ US pour 1,2986 \$.

3) La valeur des UAR de M. Laurito attribuées le 1^{er} janvier 2017 par CH Energy Group a été convertie des dollars US en dollars canadiens à l'aide du taux de change du 1^{er} janvier 2017 de 1,00 \$ US pour 1,3441 \$.

Salaire

Les salaires des membres de la haute direction visés ont augmenté en moyenne de 5,4 % en 2017 pour correspondre plus étroitement à la médiane du marché du groupe de comparaison pour la rémunération (voir la page 63). Les rajustements du salaire entrent habituellement en vigueur le 1^{er} janvier.

Voir le tableau sommaire de la rémunération à la page 90 pour les salaires versés aux membres de la haute direction visés au cours des trois derniers exercices.

Incitatif annuel

Objet

Motiver les membres de la haute direction à réaliser un solide rendement pour l'entreprise et faire correspondre les intérêts des membres de la haute direction avec ceux des actionnaires.

Qui participe

Tous les membres de la haute direction

Forme

Somme au comptant, après déduction des retenues d'impôt

Montant versé durant le premier trimestre de l'exercice suivant, une fois les résultats de fin d'exercice audités et finalisés

Montant

Le montant est fonction du rendement réel de l'entreprise et des filiales (s'il y a lieu) et du rendement individuel en regard des cibles et objectifs préétablis pour l'exercice. L'attribution cible et les pondérations du rendement varient selon le rôle.

Les attributions cibles pour 2017 ont augmenté pour M. Perry (passant de 100 % à 110 %) et pour M. Smith (passant de 70 % à 80 %) afin de correspondre plus étroitement à la pratique de nos pairs, sur le fondement de l'examen bisannuel de la rémunération. L'attribution de M. Ludlow repose également sur le rendement de certaines filiales dans son rôle de vice-président à la direction, Est du Canada et Caraïbes, jusqu'au 31 mai 2017. Voir la page 73 pour les détails de l'attribution incitative annuelle de M. Ludlow.

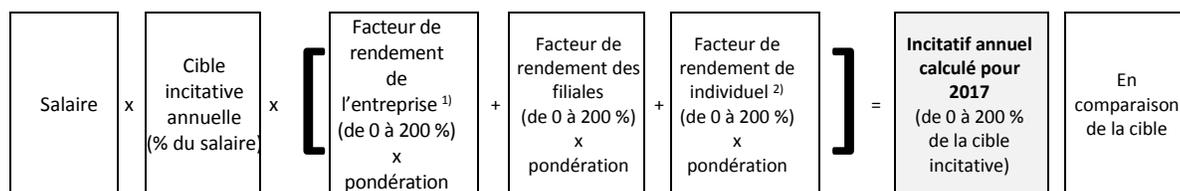
	Cible incitative annuelle (en % du salaire)	Combinaison du rendement			
		Entreprise	Filiale	Individuel	Total
Barry Perry Président et chef de la direction	110 %	80 %		20 %	100 %
Karl Smith Vice-président à la direction, chef des finances	80 %	80 %		20 %	100 %
Earl Ludlow Vice-président à la direction, Est du Canada et Caraïbes	70 %	40 %	40 %	20 %	100 %
Nora Duke Vice-présidente à la direction, développement durable et chef des ressources humaines	60 %	80 %		20 %	100 %
James Laurito Vice-président à la direction, développement des affaires	60 %	80 %		20 %	100 %

Paie liée au rendement

Le conseil établit le montant réel sur le fondement de la recommandation du comité des ressources humaines :

- habituellement, aucune attribution n'est accordée si le rendement de l'entreprise est inférieur au rendement seuil;
- si le rendement individuel est jugé insatisfaisant, aucune attribution n'est accordée, même si certaines cibles ou certains seuils de rendement sont atteints;
- à compter de 2017, l'attribution est plafonnée à 200 % de la cible. Le conseil conserve sa discrétion pour augmenter l'attribution totale jusqu'à un maximum de 200 % afin de reconnaître le rendement exceptionnel.
- toutes les circonstances pertinentes à l'évaluation du rendement sont prises en compte lorsque le conseil exerce sa discrétion. Cela inclut des facteurs que le conseil juge indépendants de la volonté raisonnable de la direction lors de l'évaluation du BPA réel en regard du BPA cible, tel qu'il est examiné par le comité d'audit et recommandé par le comité des ressources humaines.

Sommaire du rendement incitatif annuel pour 2017



Barry Perry	1 200 000 \$	110,0 %	155,3 %		30,0 %	2 446 000 \$	185,3 %
Karl Smith	620 000 \$	80,0 %	155,3 %		30,0 %	919 000 \$	185,3 %
Earl Ludlow ³⁾	540 000 \$	70,0 %	40,0 %	40,0 %	20,0 %	378 000 \$	100,0 %
Nora Duke	535 000 \$	60,0 %	155,3 %		40,0 %	627 000 \$	195,3 %
James Laurito ⁴⁾	753 000 \$	60,0 %	155,3 %		30,0 %	836 000 \$	185,3 %

- 1) Le facteur de rendement de l'entreprise pour 2017 a été établi à 194,1 %.
- 2) Le facteur de rendement individuel a été établi à 150 % pour M. Perry, M. Smith et M. Laurito, à 100 % pour M. Ludlow et à 200 % pour M^{me} Duke.
- 3) M. Ludlow a exercé la fonction de vice-président à la direction, Est du Canada et Caraïbes, jusqu'au 31 mai 2017, et a ensuite été conseiller opérationnel du chef de la direction jusqu'à son départ à la retraite le 31 décembre 2017. Voir la page 73 pour les détails de son attribution incitative annuelle pour 2017.
- 4) L'incitatif annuel de M. Laurito est versé en dollars US et a été converti en dollars canadiens à l'aide du taux de change annuel moyen de 2017 de 1,00 \$ US pour 1,2986 \$.

Évaluation du rendement incitatif annuel en 2017

Le rendement financier a été solide en 2017, le BPA ajusté s'étant établi à 2,53 \$, nettement en hausse par rapport au plan d'entreprise et en hausse de 9,5 % par rapport au BPA ajusté de 2016 au montant de 2,31 \$. Cette augmentation a été alimentée par la croissance du bénéfice de UNS, reflétant l'issue du règlement de l'instance tarifaire de TEP et un accroissement des ventes au détail. De plus, le rendement de FortisBC et de l'installation non réglementée de stockage de gaz naturel Aitken Creek dépassant les attentes a contribué à la croissance du BPA.

Carte de pointage des incitatifs annuels pour 2017

1. Rendement de l'entreprise

Mesures du rendement en regard de deux facteurs clés:

- bénéfice par action ordinaire (pondération à 80 %)
- rendement opérationnel pour la sécurité et la fiabilité (pondération à 20 %)

Bénéfice par action ordinaire (BPA) : pondération à 80 %

-5 % à +6 %

du BPA cible dans notre plan d'entreprise annuel approuvé par le conseil

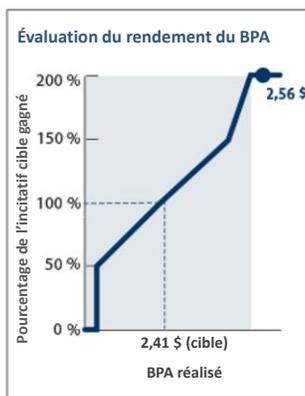
Établissement du paiement

Rendement du BPA ajusté en regard de la cible du BPA ajusté (80 %)

Le tableau suivant présente nos cibles de 2017 pour le BPA ajusté. L'attribution est plafonnée à 200 % de la cible (voir la page 58 pour les détails).

Minimum (50 %)	Cible (100 %)	Élargissement (150 %)	Maximum (200 %)
2,29 \$	2,41 \$	2,53 \$	2,55 \$

Le graphique présenté à droite établit le rendement de notre BPA pour 2017 de 2,56 \$ en regard de la cible, dégageant un paiement de 200 %.



Résultats du BPA pour 2017

BPA cible	BPA cible ajusté	BPA cible déclaré	BPA ajusté pour l'incitatif annuel	Résultat incitatif annuel (% de la cible)
2,44 \$	2,41 \$	2,53 \$	2,56 \$	200 %

Éléments à noter

Aux fins du calcul de la composante du BPA du rendement de l'entreprise, le BPA ajusté déclaré en 2017 au montant de 2,53 \$ a été ainsi ajusté de nouveau :

- à l'exclusion des gains non réalisés sur les produits dérivés évalués à la valeur du marché à l'installation de stockage de gaz naturel Aitken Creek;
- y compris l'indemnité de résiliation liée à la cessation de l'acquisition proposée du barrage Waneta; et
- y compris l'incidence du règlement des remboursements au titre du transport ordonné par la FERC pour UNS Energy.

Les ajustements précités correspondent à une hausse du bénéfice par action de 0,03 \$ par rapport au BPA ajusté de 2,53 \$. Cela occasionne un BPA de 2,56 \$ aux fins de l'évaluation du rendement aux termes de l'incitatif annuel.

Ces ajustements ont été effectués pour assurer à nos membres de la haute direction d'être payés pour le rendement de l'entreprise relevant de leur volonté raisonnable.

Le BPA cible du plan d'entreprise a été ajusté pour refléter une augmentation du nombre moyen pondéré d'actions en circulation lorsqu'une émission de titres de participation a été devancée au mois de mars 2017. Le plan d'entreprise avait supposé que la date d'émission tomberait vers la fin de 2017.

Rendement opérationnel pour la sécurité et la fiabilité : pondération à 20 %

Le rendement en matière de sécurité est pondéré à 10 %, le rendement du réseau électrique, à 6 % et celui du réseau de gaz, à 4 %.

Les cibles sont établies compte tenu des mesures courantes de l'industrie des services publics et de notre rendement au cours des trois dernières années :

- Sécurité : Taux de fréquence de toutes les blessures (connu comme *le taux des incidents totaux à constater* aux États-Unis), à l'aide d'une méthodologie courante dans l'industrie
- Fiabilité du réseau d'électricité :
 - Indice de durée moyenne des interruptions du réseau par client (IDMIR), pour nos services publics de distribution et nos services publics intégrés, calculé à l'aide de la méthodologie des ingénieurs en électricité et en électronique (pondération à 4 %)
 - Pannes forcées et soutenues de lignes (PFSL) ajoutées en 2017 pour ITC à l'aide d'une méthodologie courante utilisée dans l'industrie (pondération à 2 %)
- Rendement du réseau de gaz : Taux total des dommages causés lors de l'excavation pour le gaz, calculé à l'aide d'une méthodologie courante utilisée dans l'industrie.

Éléments à noter

Nous avons introduit ce paramètre non financier en 2015 puisqu'il s'agit d'une mesure importante du rendement d'exploitation et intègre nos services aux clients.

Établissement du paiement

Sécurité, IDMIR et rendement du réseau de gaz

Rendement réel en regard de la moyenne antérieure sur trois ans

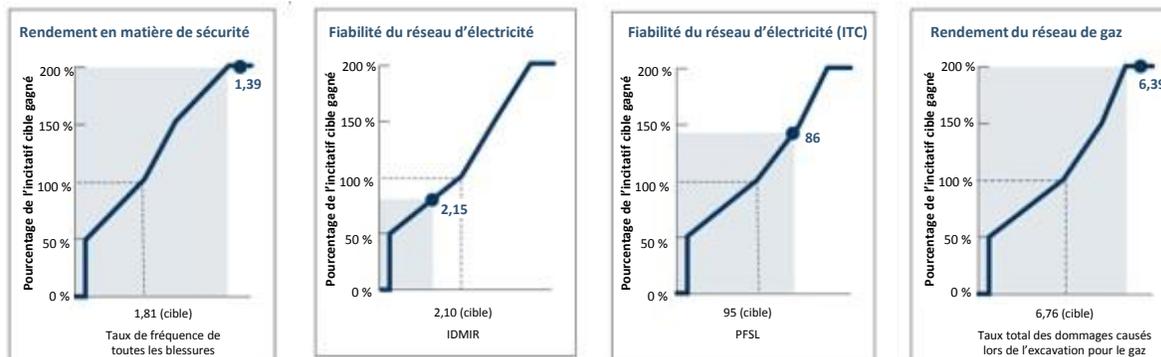
antérieure sur trois ans	Paiement
Plus de 105 %	0 %
Entre 105 % et 95 %	Interpolation du paiement entre 50 % et 200 %
En deçà de 95 %	200 %

PFSL

Rendement réel en regard de la moyenne antérieure sur trois ans

antérieure sur trois ans	Paiement
Plus de 120 %	0 %
Entre 120 % et 80 %	Interpolation du paiement entre 50 % et 200 %
En deçà de 80 %	200 %

Les graphiques suivants présentent nos résultats opérationnels en regard des cibles pour l'exercice :



Résultats du rendement opérationnel pour 2017

	Cible	Résultats réels	Pondération	Résultat incitatif annuel (% de la cible)
Rendement pour la sécurité				
Taux de fréquence de toutes les blessures	1,81	1,39	10 %	200 %
Fiabilité du réseau d'électricité				
IDMIR	2,10	2,15	4 %	79,4 %
PFSL (ITC)	95	86	2 %	147,4 %
Rendement du réseau de gaz				
Taux total des dommages causés lors de l'excavation pour le gaz	6,76	6,39	4 %	200 %
Résultat opérationnel total			20 %	170,6 %

Rendement de l'entreprise pour 2017

	Résultat	Pondération	Facteur de rendement
BPA	200,0 %	80 %	160,0 %
Rendement opérationnel	170,6 %	20 %	34,1 %
Total		100 %	194,1 %

Facteur de rendement de l'entreprise pour 2017 : 194,1 %

2. Rendement individuel

Chaque membre de la haute direction visé est évalué en fonction du rendement général en regard d'obligations redditionnelles clés et des priorités au chapitre du rendement fonctionnel en 2017 indiquées ci-dessous. Aucune attribution incitative n'est accordée si le rendement individuel est jugé insatisfaisant.

Barry Perry, président et chef de la direction

Facteur de rendement individuel pour 2017 : 150 %

Le rendement de M. Perry a été évalué en regard de ses priorités pour 2017 :

1. Assurer le succès de l'intégration de ITC et la conformité avec la convention des actionnaires intervenue avec les investisseurs minoritaires	<ul style="list-style-type: none">• ITC a été entièrement intégrée à Fortis en 2017.• Fortis est conforme avec la convention des actionnaires et ses relations avec GIC sont positives et constructives.
2. Faire progresser les activités de développement d'entreprise, y compris les occasions de transport d'électricité et d'infrastructures du gaz naturel	<ul style="list-style-type: none">• A fait progresser le projet d'expansion Tilbury et de gazoduc Woodfibre.• A réalisé d'importants progrès dans le cadre du projet Wataynikaneyap.
3. Raffermer les fonctions relatives à la technologie de l'information de l'entreprise et à l'environnement	<ul style="list-style-type: none">• A créé un poste de vice-président à la direction, chef de la technologie de l'information grâce à la nomination de M. Phonse Delaney.• A préparé deux rapports environnementaux en 2017 et a amélioré l'information.
4. Faire progresser le plan de gestion des talents et la relève de la haute direction et mettre sur pied de nouveaux programmes pour promouvoir la diversité	<ul style="list-style-type: none">• A exercé plusieurs rôles de direction.• A établi des programmes pour promouvoir la diversité, particulièrement le progrès des femmes dans des postes de direction.
5. Continuer d'améliorer les relations avec les investisseurs	<ul style="list-style-type: none">• A accru l'intérêt et la couverture des analystes, particulièrement aux États Unis.• A diversifié davantage le bassin des actionnaires hors du Canada.
6. Exécuter un plan stratégique en matière de communications et établir un plan de communications en cas de crise	<ul style="list-style-type: none">• A exécuté un plan stratégique en matière de communications dont les principales initiatives ont été terminées en 2017.• A établi un plan de communications en cas de crise.

Karl Smith, vice-président à la direction, chef des finances

Facteur de rendement individuel pour 2017 : 150 %

Le rendement de M. Smith a été évalué en regard de ses priorités pour 2017 :

1. Superviser le projet de conformité avec la loi SOX	<ul style="list-style-type: none">• A terminé avec succès un projet de conformité avec la loi SOX et une opinion d'audit non modifiée a été remise.
2. Appuyer une intégration de ITC dans les secteurs de l'information financière, de la trésorerie et des relations avec les investisseurs	<ul style="list-style-type: none">• A terminé l'intégration transparente de ces secteurs en 2017.
3. Accroître et améliorer notre stratégie relative aux relations avec les investisseurs	<ul style="list-style-type: none">• A suscité un intérêt et une couverture accrues par les analystes.• A organisé des conférences de haute qualité à l'intention des investisseurs aux États-Unis, au Canada et au Royaume-Uni.• A diversifié davantage le bassin des actionnaires hors du Canada.

4. Continuer d'améliorer notre information financière, y compris l'intégration des résultats financiers de ITC et la segmentation des résultats financiers	<ul style="list-style-type: none"> • A adapté la segmentation des résultats pour refléter ITC à la fin du premier trimestre. • A mis à jour l'information pour refléter notre croissance et pour correspondre à la stratégie relative aux relations avec les investisseurs.
5. Appuyer la gestion des talents à long terme et la planification de la relève pour le groupe des finances	<ul style="list-style-type: none"> • A exercé plusieurs rôles de leadership au sein du groupe des finances et du groupe des relations avec les investisseurs et a mis au point des plans de relève.

Nora Duke, vice-présidente à la direction, développement durable et chef des ressources humaines
Facteur de rendement individuel pour 2017 : 200 %

Le rendement de M^{me} Duke a été évalué en regard de ses priorités pour 2017 :

1. Faire progresser la stratégie de gestion des talents pour développer les talents des membres de la haute direction à l'échelle de l'entreprise, promouvoir la mobilité et encourager la diversité avec une priorité accordée à la progression des femmes dans des postes de direction	<ul style="list-style-type: none"> • A fait considérablement progresser la gestion des talents grâce à l'exécution de diverses promotions et nomination et a élargi le processus pour recenser les futurs leaders. • A organisé un forum très bien accueilli sur le leadership des femmes pour environ 50 membres de la haute direction et futurs leaders.
2. Appuyer l'intégration de ITC dans les secteurs de la rémunération de la haute direction, du leadership, de la gestion des talents, des communications et de la culture d'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> • A donné des conseils sur un nouveau programme incitatif à court et à long terme, qu'elle a mis en application. • A mené un examen de la gestion des talents au sein de ITC. • A participé activement à diverses initiatives avec les équipes des ressources humaines et des communications.
3. Améliorer l'information sur l'environnement et le développement durable Produire un rapport environnemental et améliorer l'information sur l'environnement et le développement durable Élaborer un cadre de travail pour l'établissement d'objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • A produit deux rapports environnementaux en 2017 contenant une information accrue. • A établi une équipe ESG à fonctions multiples. • A fait progresser la stratégie de l'information ESG.
4. Exécuter un plan stratégique de communications et diriger l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de communications en situation de crise.	<ul style="list-style-type: none"> • A réalisé un plan stratégique de communications. • A accru la présence publique par l'exécution de diverses initiatives, y compris <i>Fortis Energy Exchange</i> et <i>Tap Your Potential</i>. • A mis sur pied un plan de communications en situation de crise et a réalisé deux exercices du plan.
5. Mettre en œuvre les changements associés à l'examen bisannuel de la rémunération de la haute direction et fournir un soutien au comité des ressources humaines dans tous les secteurs de son mandat	<ul style="list-style-type: none"> • A terminé la deuxième phase de l'examen bisannuel et a dirigé la mise en œuvre des changements résultants, y compris les modifications apportées au plan et à la politique. • A coordonné avec succès tous les éléments livrables pour le comité des ressources humaines.

6. Appuyer les efforts en matière de cybersécurité par l'introduction d'un modèle de maturité à l'échelle de l'entreprise et la création du rôle du chef de l'information

- A examiné les approches pour la supervision de la cybersécurité et a choisi un modèle de maturité, ainsi qu'un service de consultation.
- A mis au point une transition sans heurt pour le chef de l'information nouvellement nommé.

James Laurito, vice-président à la direction, développement des affaires

Facteur de rendement individuel pour 2017 : 150 %

Le rendement de M. Laurito a été évalué en regard de ses priorités pour 2017 :

<p>1. Appuyer la croissance continue et les initiatives de développement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • A codirigé les négociations relatives au projet de transport Wataynikaneyap. • A fourni un soutien essentiel au projet de raccordement de ITC au lac Erie. • A évalué un certain nombre d'occasions de développement des affaires et a appuyé diverses initiatives de développement commercial.
<p>2. Représenter Fortis en établissant des relations avec les principaux intervenants et répertorier les opérations futures de fusion et d'acquisition dans le secteur des services publics</p>	<ul style="list-style-type: none"> • A amélioré diverses relations importantes dans le secteur en 2017. • A assisté à divers forums de l'industrie et y a fait des présentations. • A activement participé à notre stratégie relative aux relations avec les investisseurs.
<p>3. Contribuer à l'achèvement de l'intégration de ITC et agir en tant que principal membre de la haute direction chargé des relations avec un investisseur minoritaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • A terminé l'intégration avec succès. • A fourni une orientation à ITC concernant diverses initiatives internes. • A collaboré avec ITC au développement des affaires et aux priorités opérationnelles. • A négocié des questions financières et opérationnelles avec un investisseur minoritaire.
<p>4. Fournir la supervision des investissements dans Energy Impact Partners (EIP) et des relations avec cet organisme</p>	<ul style="list-style-type: none"> • A entrepris avec succès l'intervention de Fortis auprès de EIP. • A exercé la fonction d'administrateur de certains groupes et de certaines sociétés de placement liés à EIP.
<p>5. Appuyer activement le processus de gestion des talents</p>	<ul style="list-style-type: none"> • A facilité et appuyé diverses promotions à des rôles de leadership. • A favorisé le développement au sein du groupe de développement des affaires.

Earl Ludlow, vice-président à la direction, Est du Canada et Caraïbes

M. Ludlow a été vice-président à la direction, Est du Canada et Caraïbes, entre le 1^{er} août 2014 et le 31 mai 2017, et est devenu conseiller opérationnel du chef de la direction le 1^{er} juin 2017. Il a quitté Fortis pour prendre sa retraite le 31 décembre 2017.

L'incitatif annuel de M. Ludlow en 2017 s'est établi à 378 000 \$ et a été payé à la cible en reconnaissance de son rendement dans ses deux rôles et de sa retraite planifiée à la fin de 2017.

Les filiales faisant partie des secteurs de responsabilité de M. Ludlow en tant que vice-président à la direction incluaient Newfoundland Power, Maritime Electric, FortisOntario, Caribbean Utilities, Fortis Turks and Caicos et BECOL (Belize).

Le rendement individuel de M. Ludlow a été évalué en regard de ses priorités pour 2017, qui incluaient :

- préparer la transition sans heurt du rôle de vice-président à la direction, Est du Canada et Caraïbes;
- rehausser le rôle et le rendement du groupe d'exploitation de Fortis;
- diriger les cibles opérationnelles pour la sécurité et la fiabilité;
- soutenir l'établissement de l'équipe destinée à diriger le projet Wataynikaneyap;
- appuyer les occasions de croissance au niveau des filiales;
- soutenir la gestion des talents au sein des filiales à l'appui du plan de gestion des talents de l'entreprise.

Incitatif à moyen terme

Objet

Cet incitatif encourage les membres de la haute direction à atteindre un rendement commercial soutenu à moyen terme et fait correspondre les intérêts des membres de la haute direction avec ceux des actionnaires en liant la rémunération incitative à la valeur de nos actions ordinaires.

Qui participe

Tous les membres de la haute direction

Forme

Unités d'actions axées sur le rendement (UAR)

Des unités d'actions subalternes (UAS) sont accordées à un vaste groupe des membres de la haute direction de Fortis et des filiales et ne sont pas habituellement attribuées aux membres de la haute direction visés.

Montant

L'attribution est accordée chaque année et son montant est fondé sur un positionnement concurrentiel et le niveau du membre de la haute direction. Les attributions cibles pour 2017 ont été augmentées durant cette année par suite de l'examen bisannuel de la rémunération afin que ces attributions correspondent à la pratique du marché :

	Valeur totale de l'attribution cible (en % du salaire)	Combinaison d'incitatifs	
		UAR	Options d'achat d'actions
Barry Perry Président et chef de la direction	400 %	75 %	25 %
Karl Smith Vice-président à la direction, chef des finances	220 %	75 %	25 %
Earl Ludlow Vice-président à la direction, Est du Canada et Caraïbes	150 %	75 %	25 %
Nora Duke Vice-présidente à la direction, développement durable et chef des ressources humaines	160 %	75 %	25 %
James Laurito Vice-président à la direction, développement des affaires	160 %	100 %	—

(Vous pouvez en apprendre plus sur les options d'achat d'actions à compter de la page 79).

Acquisition

Les UAR deviennent acquises à la fin d'une période de rendement triennale selon notre rendement en regard de deux paramètres préétablis, chacun pondéré à 50 % :

- notre RTA en comparaison du RTA de notre groupe de comparaison pour le rendement (voir la page 76)
- notre BPA cumulatif en regard d'une cible établie par le comité des ressources humaines en fonction de notre plan d'entreprise

Paiement

Depuis 2017, le paiement varie de 0 à 200 % de la cible. Il est versé au comptant, d'après le cours moyen pondéré selon le volume de nos actions ordinaires à la Bourse TSX pour les cinq jours de séance précédant immédiatement la date d'acquisition, et après déduction des retenues d'impôt.

Les UAR accumulent des équivalents-dividendes au même taux que les dividendes versés sur nos actions ordinaires.

Les UAR ne peuvent être cédées à une autre personne.

Liaison de la paie au rendement

La valeur ultime de l'attribution repose sur notre rendement en regard de deux paramètres et du cours de nos actions à la fin de la période de rendement triennale. Si nous n'atteignons pas un niveau minimum de rendement, le paiement pour ce paramètre est alors égal à zéro.

Le comité des ressources humaines peut établir des critères de rendement additionnels pour les attributions d'UAR au moment de l'octroi ou par la suite.

Exercice de la discrétion

Le comité peut exercer sa discrétion pour tenir compte de tout élément extraordinaire durant la période triennale lorsqu'il établit le paiement.

Le comité peut annuler le paiement si notre notation du crédit d'entreprise à long terme est inférieure à la notation médiane du crédit d'entreprise à long terme pour le groupe de comparaison pour le rendement le dernier jour de la période de rendement (le 31 décembre ou le dernier jour ouvrable de la période triennale si le 31 décembre tombe une fin de semaine).

Octroi d'attributions d'UAR en 2017

	Valeur de l'octroi	Nombre d'UAR	
Barry Perry	3 600 000 \$	86 831	Les attributions d'UAR en 2017 ont été accordées le 1 ^{er} janvier 2017 conformément à notre politique de rémunération de haute direction (voir les pages 51 et 55).
Karl Smith	1 023 000 \$	24 675	
Earl Ludlow	607 500 \$	14 653	
Nora Duke	642 000 \$	15 485	
James Laurito	1 247 325 \$	30 085	

Nous avons divisé la valeur d'attribution par 41,46 \$, soit le cours moyen pondéré selon le volume de nos actions ordinaires à la Bourse TSX pour les cinq jours de séance se terminant le 31 décembre 2016, afin de calculer le nombre d'UAR devant être attribuées. Le nombre d'UAR indiqué dans le tableau reflète les rajustements résultant du fait que les données ont été arrondies.

Les attributions d'UAR pour M. Laurito ont été calculées et accordées en dollars US, puis converties en dollars canadiens à l'aide du taux de change du 1^{er} janvier 2017 de 1,00 \$ US pour 1,3441 \$.

Normes de rendement

Les UAR accordées en 2017 deviendront acquises le 1^{er} janvier 2020 (le troisième anniversaire de la date d'octroi) selon notre rendement en regard de deux cibles préétablies, chacune pondérée à 50 % :

- notre RTA en comparaison du RTA de notre groupe de comparaison pour le rendement;
- notre BPA cumulatif en comparaison d'une cible établie par le comité des ressources humaines en fonction de notre plan d'entreprise.

Le multiplicateur du paiement pour chaque paramètre est égal à zéro si nous ne réalisons pas le rendement seuil, et est désormais plafonné à 200 % pour le rendement maximum. Nous avons également augmenté le seuil de rendement du RTA pour un paiement maximum et avons fixé nos quatre seuils de rendement pour le BPA cumulatif à compter des attributions d'UAR de 2017 (voir la page 77).

Au sujet du RTA

Notre RTA sera mesuré en regard d'un groupe de comparaison pour le rendement de 25 sociétés ouvertes de services publics en Amérique du Nord avec lesquelles nous rivalisons pour les investisseurs.

Alliant Energy	Emera Inc.	Pinnacle West Capital Corp.
Ameren Corp.	Entergy Corp.	PPL Corp.
Atmos Energy Corp.	Eversource	Public SVC Enterprise Group
CMS Energy Corp.	First Energy Corp.	SCANA Corp.
Canadian Utilities Ltd.	Great Plains Energy Inc.	Sempra Energy
CenterPoint Energy Inc.	Hydro One Ltd.	UGI Corp.
Consolidated Edison, Inc.	NiSource Inc.	WEC Energy Group
DTE Energy Co.	OGE Energy Corp.	Xcel Energy Inc.
Edison International		

Les sociétés ont été approuvées par le comité des ressources humaines en janvier 2017 sur le fondement de plusieurs critères, y compris la taille et la complexité de l'entreprise. Le tableau suivant présente la médiane et la moyenne pour le groupe en comparaison de Fortis :

(au 31 décembre 2016)	Capitalisation boursière (M \$)	Revenus totaux (000 \$)	Actifs totaux (000 \$)	Capitalisation de la dette/comptable (%)	Rendement des dividendes (%)
Médiane	15 588 \$	8 531 554 \$	29 281 421 \$	53,20 %	3,36 %
Moyenne	18 250 \$	9 338 829 \$	36 685 819 \$	56,29 %	3,50 %
Fortis ¹⁾	19 348 \$	8 301 000 \$	47 822 000 \$	56,85 %	3,69 %

1) En date du 31 décembre 2017

Le comité des ressources humaines examine chaque année la composition du groupe de comparaison et est autorisé à y apporter des changements tel qu'il le juge approprié.

Le multiplicateur du RTA sera établi de la manière suivante :

RTA sur trois ans de Fortis en regard du RTA du groupe de comparaison pour le rendement	Multiplicateur de paiement	
Moins de P30	0 %	Nous avons augmenté le seuil de rendement du RTA pour un paiement maximum de P75 à P85 ou plus à compter des attributions d'UAR de 2017.
P30	50 %	
P50 (médiane)	100 %	
P85 ou plus	200 %	

Si notre RTA se situe entre le 30^e et le 85^e percentile, le multiplicateur est établi à l'aide d'une interpolation linéaire.

Au sujet de notre BPA cumulatif

BPA cumulatif sur trois ans de Fortis en regard de la cible	Multiplicateur de paiement	
En deçà du seuil	0 %	Nous avons quatre seuils de rendement pour la mesure du BPA cumulatif et un nouveau plafonnement de 200 % à compter des attributions d'UAR de 2017.
Minimum (régime -8 %)	50 %	
Cible (régime)	100 %	
Élargissement (régime +7 %)	150 %	
Maximum (régime +8 %)	200 %	

Si notre BPA cumuslatif se situe à l'intérieur des seuils de paiement minimum et maximum, le multiplicateur est établi à l'aide d'une interpolation linéaire.

À la date d'octroi, notre notation du crédit à long terme était A-, en regard d'une médiane de BBB+ pour le groupe de comparaison selon Standard & Poor's.

Paiement des attributions d'UAR de 2014

Les UAR attribuées en 2014 sont devenues acquises le 1^{er} janvier 2017 sur le fondement de notre rendement sur trois ans en fonction de trois paramètres en regard du rendement de notre groupe de comparaison pour le rendement en 2014 :

- notre taux de croissance annuel composé (TCAC) pour le BPA (pondération à 50 %);
- notre TCAC pour les immobilisations (immobilisations) (pondération à 30 %);
- notre RTA (pondération à 20 %).

Le tableau indiqué ci-dessous montre le calcul du paiement et la valeur réalisée. Les attributions ont été payées à l'aide du cours moyen pondéré selon le volume de 41,46 \$ de nos actions ordinaires à la Bourse TSX pour les cinq derniers jours de séance se terminant le 31 décembre 2016.

	Multiplicateur de paiement	Nombre d'UAR attribuées	Nombre d'UAR reçues en tant qu'équivalents-dividendes	Cours moyen pondéré selon le volume	Paiement	Valeur réalisée en % de la valeur d'attribution
Barry Perry	112,8 %	35 408	4 217	41,46 \$	1 853 114 \$	166 %
Karl Smith	112,8 %	10 695	1 274	41,46 \$	559 754 \$	170 %
Earl Ludlow	112,8 %	6 469	770	41,46 \$	338 558 \$	163 %

Le groupe de comparaison pour le rendement en 2014 incluait initialement 25 sociétés ouvertes de services publics en Amérique du Nord. En raison du regroupement survenu dans l'industrie, certaines sociétés faisant partie du groupe de comparaison initial ne sont plus inscrites à la cote d'une bourse publique et ne conviennent donc plus en tant que sociétés de comparaison. À ce titre, le groupe de comparaison pour le rendement pour les attributions d'UAR de 2014 était constitué des 20 sociétés suivantes :

Incitatif à long terme

Objet

L'incitatif à long terme encourage les membres de la haute direction à atteindre un solide rendement commercial à long terme, fait correspondre les intérêts des membres de la haute direction avec ceux des actionnaires en encourageant l'actionnariat et permet d'attirer et de fidéliser des membres de la haute direction hautement qualifiés.

Qui participe

Tous les membres de la haute direction, sauf M. Laurito.

Forme

Options d'achat d'actions (maximum de 25% de la combinaison cible pour les incitatifs à moyen et à long termes).

Montant

L'attribution est accordée chaque année et le montant est fondé sur un positionnement concurrentiel et le niveau du membre de la haute direction. Les attributions cibles de 2017 ont été augmentées par rapport à celles de 2016 par suite de l'examen bisannuel de la rémunération :

	Valeur totale de l'attribution cible (en % du salaire)	Combinaison d'incitatifs	
		UAR	Options d'achat d'actions
Barry Perry Président et chef de la direction	400 %	75 %	25 %
Karl Smith Vice-président à la direction, chef des finances	220 %	75 %	25 %
Earl Ludlow Vice-président à la direction, Est du Canada et Caraïbes	150 %	75 %	25 %
Nora Duke Vice-présidente à la direction, développement durable et chef des ressources humaines	160 %	75 %	25 %

(M. Laurito n'a reçu aucune option d'achat d'actions. Vous pouvez en apprendre plus sur les UAR attribuées à M. Laurito aux pages 76 et 78).

Acquisition

Les options d'achat d'actions deviennent acquises quant à 25 % chaque année à compter du premier anniversaire de la date d'attribution et expirent après 10 ans.

Paieement

Les options d'achat d'actions donnent aux porteurs l'option d'acheter des actions ordinaires de Fortis à un prix correspondant au moins au prix du marché au moment de l'octroi. Nous appelons ce montant le prix d'exercice, qui est défini comme étant le cours moyen pondéré selon le volume de nos actions ordinaires à la Bourse TSX pour les cinq jours de séance précédant immédiatement la date d'octroi.

Liaison du paiement au rendement

Les options d'achat d'actions ont une valeur seulement si le cours de nos actions augmente au-dessus du prix d'exercice.

Octroi d'attributions d'options d'achat d'actions en 2017

	Valeur de l'octroi	Juste valeur à la date d'octroi	
Barry Perry	1 200 000 \$	42,36 \$	Les attributions d'options d'achat d'actions de 2017 ont été accordées le 15 février 2017 conformément à notre politique de rémunération de la haute direction (voir les pages 51 et 55).
Karl Smith	341 000 \$	42,36 \$	
Earl Ludlow	202 500 \$	42,36 \$	
Nora Duke	214 000 \$	42,36 \$	

Nous avons converti la valeur d'octroi de l'attribution en un nombre d'options d'achat d'actions à l'aide d'une évaluation des options d'achat d'actions fondée sur le modèle d'évaluation binomiale. Voir la note de bas de page 2 du tableau sommaire de la rémunération à la page 87 pour plus de détails.

Au sujet du régime d'options d'achat d'actions

Le régime actuel a été adopté en 2012 et est administré par le comité des ressources humaines. Le comité établit :

- qui est admissible à participer au régime et qui, parmi ces personnes, reçoit des attributions d'options d'achat d'actions ;
- le nombre d'actions ordinaires visé par chaque octroi d'options d'achat d'actions;
- le prix d'exercice (qui ne peut être inférieur au cours moyen pondéré selon le volume de nos actions ordinaires à la Bourse TSX pour les cinq jours de séance se terminant la veille de la date d'attribution);
- le moment où les options d'achat d'actions seront accordées;
- le moment où les options d'achat d'actions deviendront acquises;
- le moment où les options d'achat d'actions expireront.

Le *cours moyen pondéré selon le volume* est la valeur totale de nos actions ordinaires négociées à la Bourse TSX durant les cinq derniers jours de séance se terminant la veille de la date d'attribution, divisée par le volume total de nos actions ordinaires négociées durant la période.

Les options d'achat d'actions attribuées aux initiés aux termes du régime, ainsi que tout autre arrangement de rémunération fondée sur des titres établi par Fortis ne peut excéder 10 % de nos actions ordinaires totales émises et en circulation à tout moment ou dans une période d'un an. Le régime n'établit aucun nombre maximum d'options d'achat d'actions pouvant être émises à une même personne.

Les porteurs ne peuvent exercer leurs options d'achat d'actions en période d'interdiction, tel qu'il est indiqué dans le document du régime, notre politique sur les opérations d'initiés et les lois sur les valeurs mobilières du Canada. Si la date d'expiration tombe en période d'interdiction, la durée des options ou la tranche non exercée de l'attribution sera prolongée de 10 jours ouvrables après la fin de la période d'interdiction.

Autres choses importantes à savoir

- Il nous reste 5 305 874 actions ordinaires en réserve pour les options d'achat d'actions devant être émises aux termes du régime d'options d'achat d'actions de 2012, soit 1,26 % du nombre total d'actions ordinaires émises et en circulation en date du 31 décembre 2017.
- Depuis la création du régime en 2012, 1 135 466 actions ont été émises lors de l'exercice d'options d'achat d'actions attribuées aux termes du régime, soit 0,27 % du nombre total d'actions émises et en circulation en date du 31 décembre 2017.
- Le tableau suivant présente le taux d'absorption pour les trois dernières années, calculé en tant que nombre d'options attribuées durant l'année, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant l'année.

	2017	2016	2015
Nombre d'options attribuées	774 924	788 188	667 244
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	415 481 447	308 917 584	278 569 223
Taux d'absorption	0,19 %	0,26 %	0,24 %

- Tous les employés de Fortis et de ses filiales qui sont des résidents canadiens peuvent recevoir des options d'achat d'actions aux termes du régime d'options d'achat d'actions de 2012. Fortis a pour pratique d'attribuer des options d'achat d'actions seulement aux membres de la haute direction.
- Les administrateurs qui ne sont pas des employés ne sont pas autorisés à participer au régime.
- Les options d'achat d'actions deviennent acquises quant à 25 % chaque année lors du premier anniversaire de la date d'attribution et expirent après 10 ans. La déchéance du terme de l'acquisition est déclenchée en cas de changement de contrôle, au sens donné dans le régime.
- Nous n'antidatons pas les options d'achat d'actions ni ne changeons ou réduisons le prix d'exercice des options d'achat d'actions déjà attribuées.
- Nous ne consentons pas de prêt aux participants pour leur permettre d'exercer leurs options d'achat d'actions.
- Une attribution d'options d'achat d'actions ne représente pas un droit pour le porteur de continuer à travailler pour Fortis ou à lui fournir des services.
- Les options d'achat d'actions expirent trois ans après le départ à la retraite ou le décès du membre de la haute direction. Elles ne peuvent être cédées à une autre personne, sauf par succession testamentaire ou les droits de la dévolution dans l'éventualité du décès du porteur. En cas de licenciement motivé, les options d'achat d'actions acquises doivent être exercées dans les 90 jours suivant le licenciement.
- Notre régime d'options d'achat d'actions de 2006 historique a pris fin le 2 mars 2018.

Dispositions de modification

Le régime d'options d'achat d'actions de 2012 contient des dispositions détaillées précisant à quel moment l'approbation des actionnaires est requise pour modifier le régime. Aucune modification nécessitant l'approbation des actionnaires en vertu des lois applicables ou des règles ou politiques d'une bourse quelconque à laquelle nos actions ordinaires sont négociées de temps à autre ne prendra effet avant que nous n'obtenions l'approbation nécessaire.

De plus, nous avons besoin de l'approbation des actionnaires au moyen d'une résolution ordinaire pour toute modification qui :

- augmente le nombre maximum d'actions ordinaires pouvant être émises aux termes du régime d'options d'achat d'actions de 2012, sauf y apporter un ajustement conformément aux dispositions du régime relatives aux ajustements;
- réduit le prix d'exercice d'une option d'achat d'actions attribuée aux termes du régime d'options d'achat d'actions de 2012 (y compris l'annulation et la réattribution d'une option d'achat d'actions qui constitue une réduction du prix d'exercice d'une option d'achat d'actions) ou prolonge la période durant laquelle une option d'achat d'actions peut être exercée, sauf pour y apporter un ajustement conformément aux dispositions du régime relatives aux ajustements;
- élargit l'admissibilité à participer au régime d'options d'achat d'actions de 2012 à l'intention d'un administrateur qui n'est pas un employé ou un autre initié de Fortis;
- supprime, augmente ou excède les limites de participation au régime d'options d'achat d'actions de 2012 pour nos initiés;
- permet le transfert ou la cession d'options d'achat d'actions autrement qu'à des fins normales de règlement de succession;
- modifie les dispositions de modification du régime d'options d'achat d'actions de 2012 si la modification n'est pas destinée : i) à assurer le maintien de la conformité avec les lois applicables, y compris, notamment, les règles, règlements et politiques de la Bourse TSX ou ii) est d'ordre « administratif », typographique ou technique.

L'approbation des actionnaires n'est pas requise pour les modifications suivantes apportées au régime d'options d'achat d'actions de 2012, sous réserve de toute approbation exigée par les autorités de réglementation, y compris, au besoin, l'approbation de la Bourse TSX :

- les modifications d'ordre « administratif », typographique ou technique, notamment pour corriger toute ambiguïté, erreur ou omission dans le régime d'options d'achat d'actions de 2012 ou encore pour corriger une disposition incompatible avec une autre disposition de ce régime ou pour y suppléer;
- les modifications nécessaires pour assurer le maintien de la conformité avec les dispositions des lois applicables, y compris, notamment, les règles, règlements et politiques de la Bourse TSX;
- les modifications apportées à l'admissibilité à participer au régime d'options d'achat d'actions de 2012, sauf s'il s'agit d'une modification qui pourrait élargir ou accroître la participation par nos initiés;
- l'augmentation du prix d'exercice de toute option d'achat d'actions attribuée aux termes du régime d'options d'achat d'actions de 2012;
- les modifications apportées aux dispositions relatives à l'acquisition et à l'exercice du régime d'options d'achat d'actions de 2012 ou à toute option d'achat d'actions attribuées dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions de 2012 d'une manière qui ne reporte pas la date d'expiration initiale pour toute option d'achat d'actions applicable, y compris pour prévoir le déclenchement de la déchéance du terme et l'exercice par anticipation de toute option d'achat d'actions que le comité juge nécessaire ou souhaitable, à sa discrétion;
- les modifications apportées aux dispositions relatives à la résiliation du régime d'options d'achat d'actions de 2012 ou à toute option attribuée aux termes de ce régime qui, dans le cas d'une option d'achat d'actions, ne reporte pas la date d'expiration initiale de l'option d'achat d'actions;
- l'ajout d'une caractéristique d'exercice sans décaissement, payable au comptant ou en actions ordinaires, qui prévoit une déduction complète du nombre d'actions ordinaires sous-jacentes des actions ordinaires réservées aux fins d'émission aux termes du régime d'options d'achat d'actions de 2012;
- les modifications apportées aux dispositions relatives à la cessibilité des options d'achat d'actions aux fins normales de règlement de succession;

- les modifications relatives à l'administration du régime d'option d'achat d'actions de 2012, y compris le changement du processus aux termes duquel le détenteur d'une option peut exercer ses options d'achat d'actions;
- l'ajout d'une caractéristique d'exercice conditionnel qui donnerait aux porteurs d'options la possibilité d'exercer, dans certaines circonstances établies à la discrétion du comité, en tout temps jusqu'à une date établie à la discrétion du comité, la totalité ou une partie des options d'achat d'actions attribuées aux porteurs d'options qui sont alors acquises et susceptibles d'exercice selon leurs modalités, ainsi que toute option d'achat d'actions non acquise qui, tel que le comité l'a déterminé, sera immédiatement acquise et deviendra susceptible d'exercice lorsque les modifications sont nécessaires pour suspendre ou résilier le régime d'options d'achat d'actions de 2012.

Régime d'achat d'actions à l'intention des employés

Contexte

Tous les membres de la haute direction visés sont admissibles à participer au régime d'achat d'actions à l'intention des employés. MM. Smith et Laurito ont acheté des actions aux termes du régime en 2017. Ce régime met à la disposition des employés à plein temps et à temps partiel un moyen pratique d'investir dans des actions ordinaires de Fortis, de se constituer une participation en actions et de prendre part à notre succès futur. Les employés peuvent investir entre 1 % et 10 % de leur salaire de base annuel au cours d'un exercice. L'investissement annuel minimum est de 1 % du salaire de l'employé et les dividendes sont réinvestis. La participation est facultative et le régime est accessible aux employés qui sont des résidents canadiens et américains, ainsi qu'aux employés d'autres pays qui ont le droit d'y participer. Les prestations du régime sont incessibles.

Chaque contribution d'employé représente 90 % du prix d'achat des actions ordinaires, et l'employeur de l'employé cotise la tranche restante de 10 %. Les actions sont acquises sur le marché libre par le fiduciaire ou sont des actions nouvelles. Toutes les actions ordinaires achetées et détenues aux termes du RAAE de 2012 sont inscrites au nom de Computershare (à titre de fiduciaire) au bénéfice des participants du régime. Nous pouvons choisir entre une émission d'actions nouvelles ou l'achat d'actions ordinaires sur le marché secondaire en donnant au fiduciaire un préavis d'au moins 15 jours ouvrables avant la date d'achat des actions. En date du 1^{er} septembre 2012, nous avons émis des actions nouvelles pour donner suite aux achats effectués par les employés dans le cadre du régime (voir *Renseignements sur le régime de rémunération en actions* à la page 94).

Le RAAE de 2012 interdit l'achat d'actions pour le compte d'initiés de Fortis, y compris les membres de la haute direction visés si, avec tout autre mécanisme de rémunération sous forme de titres, par suite de cet achat : i) le nombre d'actions pouvant être émises en faveur des initiés à tout moment dépasse 10 % des actions émises et en circulation de Fortis; ou ii) le nombre d'actions émises en faveur des initiés durant une période d'un an dépasse 10 % des actions ordinaires émises et en circulation de Fortis.

En date du 31 décembre 2017, 1 986 648 actions pouvaient être émises aux termes du RAAE de 2012, soit 0,47 % du nombre total d'actions émises et en circulation en date du 31 décembre 2017. Depuis la création de ce régime en 2012, 2 058 016 actions ont été achetées par les employés dans le cadre du RAAE de 2012 soit 0,49 % du nombre total d'actions émises et en circulation en date du 31 décembre 2017.

Le tableau suivant présente le taux d'absorption pour les trois dernières années, calculé en tant que nombre d'actions achetées aux termes du RAAE de 2012 durant l'année, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pour l'année.

	2017	2016	2015
Nombre d'actions achetées	483 833	419 001	395 239
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	415 481 447	308 917 584	278 569 223
Taux d'absorption	0,12 %	0,14 %	0,14 %

Achat d'actions aux termes du régime

Les actions peuvent être des actions nouvelles ou des actions acquises sur le marché libre à la Bourse TSX ou à la bourse NYSE par Computershare, l'agent administratif. Les actions nouvelles achetées seront acquises à la juste valeur marchande à la date de l'achat. La *juste valeur marchande* désigne le cours moyen pondéré selon le volume des actions de Fortis à la Bourse TSX durant les cinq derniers jours de séance précédant immédiatement la date de l'achat, soit le quotient de la valeur totale des actions négociées à la Bourse TSX, divisée par le volume total des actions négociées durant la période. Les actions achetées aux termes du RAAE de 2012 deviennent immédiatement acquises, sauf les actions achetées à l'aide de la contribution de l'employeur, lesquelles doivent être détenues pendant un an ou jusqu'à la résiliation du régime.

Bien que le régime n'établisse aucun nombre maximum d'actions pouvant être émises à un employé individuel, les employés admissibles peuvent seulement verser une contribution maximum de 10 % de leur salaire annuel de base durant une année donnée, ce qui limite le nombre d'actions pouvant être émises à une même personne aux termes du régime.

Contributions des employés

Les employés peuvent participer au régime en versant des contributions sous forme de sommes globales ou, dans le cas de certains employés, en obtenant un prêt consenti par Fortis ou une filiale de celle-ci, selon le cas. Les employés bénéficient de prêts qui ne comportent pas d'intérêt, mais dont le montant doit être remboursé dans un délai de 52 semaines, sous forme de paiements réguliers effectués par retenue salariale. Les actions acquises à l'aide des prêts aux employés sont mises en gage en faveur de Fortis ou de la filiale et ne peuvent être vendues tant que l'employé n'a pas remboursé intégralement le prêt. Les membres de la haute direction visés n'ont pas le droit de recevoir des prêts aux employés aux termes du régime.

Congé autorisé

Si un employé prend un congé autorisé, sa participation au régime est suspendue jusqu'à son retour, sauf si le conseil a autorisé autre chose à son égard. L'employé sera tenu de payer à l'avance les contributions qui auraient été autrement requises s'il n'avait pas pris ce congé, et ces paiements anticipés pourront être effectués sous forme de montant forfaitaire ou par versements.

Départ à la retraite, cessation d'emploi et décès

Dans les 90 jours suivant le départ à la retraite, la cessation de l'emploi ou le décès du participant, un employé (ou sa succession en cas de décès) doit produire un avis indiquant un choix i) dans le cas d'un départ à la retraite de certains employés, de continuer à participer au régime de façon limitée au moyen du réinvestissement de dividendes seulement, ii) de transférer leurs actions à un compte externe ou iii) de vendre leurs actions et de transférer le produit net de la vente dans un compte externe. Si l'employé choisit l'option i), aucune nouvelle contribution ne peut être effectuée, mais les actions détenues dans le régime continueront d'accumuler des dividendes.

Si l'employé ne produit pas l'avis dans le délai de 90 jours, les actions seront transférées dans un compte externe portant le nom de l'employé.

Dispositions de modification

L'approbation des actionnaires et de la Bourse TSX est généralement requise pour les modifications au régime. L'approbation des actionnaires n'est pas requise pour les modifications suivantes, sous réserve des approbations des autorités de réglementation, y compris, au besoin, l'approbation de la Bourse TSX :

- les modifications d'ordre administratif
- les modifications nécessaires pour le respect des dispositions des lois applicables ou des règles de la Bourse TSX;
- les modifications qui changent l'admissibilité à la participation au régime, autres qu'une modification qui pourrait accroître la participation par les initiés dans le régime;
- les modifications relatives à l'administration du régime;
- les modifications qui changent les contributions admissibles des employés au régime, pourvu que les contributions ne dépassent pas 25 % du salaire de base de l'employé;
- les modifications apportées à la définition de la contribution de l'employeur visant à changer le montant de l'aide financière consentie aux employés, pourvu que l'aide financière ne dépasse pas 25 % des contributions de l'employé;
- les modifications nécessaires à l'établissement de périodes d'acquisition ou de conservation;
- les modifications nécessaires à l'interruption ou à la résiliation du régime.

L'approbation des actionnaires par résolution ordinaire est requise pour toute modification ou tout changement qui :

- vise à augmenter le nombre maximum d'actions réservées aux fins d'émission aux termes du régime;
- modifie la définition d'employé admissible afin d'élargir la participation des initiés ou de l'augmenter;
- permet à un employé de contribuer pour plus que 25 % de sa rémunération de base pour une année civile;
- prévoit toute forme additionnelle d'aide financière à l'intention des employés;
- modifie la définition de contribution de l'employeur pour prévoir une aide financière aux employés qui excède 25 % de la contribution de l'employé;
- supprime, augmente ou dépasse la limite de participation des initiés;

- modifie les dispositions de modification du régime, si une telle modification n'est pas une modification i) visant à assurer la conformité continue avec la législation applicable, y compris, notamment, les règles de la Bourse TSX; ou ii) d'ordre « administratif ».

Modifications de 2017

En 2017, nos actionnaires ont approuvé des modifications aux RAAE de 2012 afin d'augmenter la réserve d'actions de 2 000 000 d'actions aux termes du RAAE.

Restrictions sur le transfert

De manière générale, les droits et les intérêts des employés aux termes du régime ne peuvent être cédés ni transférés. Si un employé est transféré à une autre entreprise qui participe au régime, sa convention de choix demeurera en vigueur.

Régimes de retraite

Régimes enregistrés d'épargne-retraite autogérés

MM. Perry, Smith et Ludlow participent à un régime enregistré d'épargne-retraite autogéré (REER). Fortis verse des cotisations d'un montant équivalent à leurs contributions, jusqu'à concurrence du plafond de cotisation au REER établi par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (26 010 \$ en 2017).

Régime de retraite complémentaire à cotisations déterminées à l'intention des employés

Tous les membres de la haute direction visés, sauf M. Laurito, participent au régime de retraite complémentaire à cotisations déterminées des employés (le « RRCE CD »). Nous accumulons des contributions d'un montant correspondant à 13 % du salaire annuel de base et des paiements incitatifs annuels au comptant indiqués ci-dessus du participant, excédant le seuil de la contribution annuelle maximum admissible à un REER ou la limite de pension, dans un compte qui rapporte de l'intérêt à un taux égal au taux de rendement des obligations du gouvernement du Canada à 10 ans, majoré d'une prime de 1 % à 3 %, selon le nombre d'années de service du membre de la haute direction. Lorsque le membre de la haute direction visé prend sa retraite, il peut recevoir le montant accumulé en une somme forfaitaire ou sous forme de versements égaux sur une période pouvant atteindre 15 ans.

Régime de retraite à prestations déterminées

Notre régime de retraite à prestations déterminées est un ancien régime qui n'est pas accessible aux nouveaux membres. Mme Duke est le seul membre de la haute direction visé qui participe au régime.

Le régime accorde à M^{me} Duke une prestation fondée sur un maximum de 35 ans de service. La prestation annuelle est fondée sur les gains ouvrant droit à pension et est ainsi calculée :

- accumulation annuelle de 1,33 % jusqu'à concurrence du montant moyen du maximum de gains annuels ouvrant droit à pension en fin de carrière (MGAP), au sens donné dans le Régime de pension du Canada;

plus

- 2 % du MGAP moyen en fin de carrière, jusqu'à concurrence du montant moyen des plus hauts gains ouvrant droit à pension du membre de la haute direction visé sur 36 mois.

La prestation annuelle de M^{me} Duke pour 2017, compte tenu des limites relatives aux comptes prescrites par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), serait de 91 806 \$.

Régime de rémunération différée et régime 401(k)

M. Laurito reçoit une contribution de participation aux bénéficiaires à un compte aux termes du régime 401(k) correspondant à 4 % de son salaire de base, ainsi qu'une contribution jumelée par la société à son compte du régime 401(k) correspondant à 75 % de sa propre contribution jusqu'à concurrence de 8 % de son salaire de base, sous réserve des limites applicables sur les contributions de l'Internal Revenue Service (IRS).

M. Laurito continue de participer au régime de rémunération différée de Central Hudson, un régime auquel il participait avant sa nomination à son poste actuel le 1^{er} avril 2016. CH Energy Group fournit un crédit de retraite supplémentaire annuel pour chaque année jusqu'en 2021, qui sera déposé dans son sous-compte du régime de rémunération différée, d'après un montant correspondant à 13 % de son salaire de base et de sa prime incitative

annuelle cible, tant qu'il est employé par CH Energy Group et exerce la fonction de dirigeant de Fortis. Les crédits de retraite versés en 2017 deviennent acquis le 31 décembre 2017. Les crédits futurs deviendront acquis à une date ultérieure, tant qu'il demeure employé par CH Energy Group et est un dirigeant de Fortis.

Voir la rubrique *Prestations de retraite* aux pages 95 et 96 pour les tableaux des régimes de retraite et des renseignements sur nos contributions de 2017 aux régimes de retraite.

Autres avantages et avantages indirects

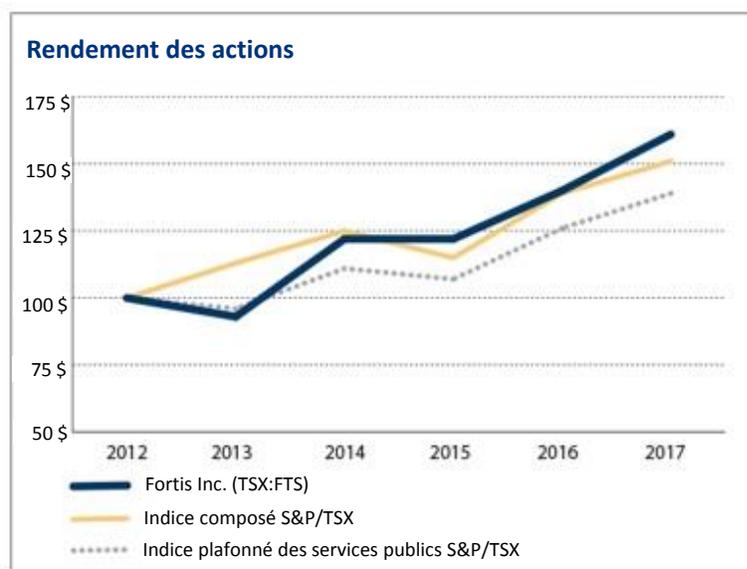
Les membres de la haute direction visés reçoivent divers avantages et avantages indirects dans le cadre d'un régime de rémunération concurrentiel :

- des assurances-vie, maladie, invalidité de longue durée, dentaire, combinées à des avantages connexes;
- une voiture d'entreprise (y compris les coûts normaux d'entretien et d'exploitation) ou une allocation d'automobile;
- des avantages postérieurs au départ à la retraite.

Rendement des actions et coût de la gestion

Le graphique suivant compare le rendement total cumulatif pour nos actionnaires pour les cinq dernières années au rendement total de l'indice composé S&P/TSX et de l'indice plafonné des services publics S&P/TSX. Ce graphique suppose qu'une somme de 100 \$ a été investie dans nos actions ordinaires et les deux indices boursiers le 31 décembre 2012, et il suppose également le réinvestissement des dividendes durant la période.

Le graphique indique que les actions de Fortis ont surpassé à la fois l'indice plafonné des services publics S&P/TSX et l'indice composé S&P/TSX pendant la période de cinq ans.



(au 31 décembre)	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Actions ordinaires de Fortis (TSX :FTS)	100 \$	93 \$	122 \$	122 \$	140 \$	161 \$
Indice composé S&P/TSX	100 \$	113 \$	125 \$	115 \$	139 \$	151 \$
Indice plafonné des services publics S&P/TSX	100 \$	96 \$	111 \$	107 \$	126 \$	139 \$
Augmentation (diminution) du RTA des actions ordinaires de Fortis par rapport à l'année précédente	—	(7,0 %)	31,2 %	0,0 %	14,8 %	15,3 %

Coût de la gestion

Notre programme de rémunération de la haute direction est conçu pour récompenser les membres de la haute direction visés à peu près au niveau de la médiane de notre groupe de comparaison pour la rémunération. Le RTA est un des facteurs que le comité examine durant ses délibérations sur la rémunération de la haute direction. Il se penche également sur le succès de l'équipe de haute direction dans la réalisation de notre stratégie de croissance à long terme destinée à créer une valeur soutenue pour les actionnaires. Pendant plus d'une décennie, nous avons mis en œuvre une stratégie de croissance de notre entreprise de services publics réglementés à l'échelle du Canada et aux États-Unis, y compris des acquisitions de services publics réglementés bien dirigées et des investissements dans nos entreprises de services publics.

Le tableau suivant présente notre croissance au cours des cinq dernières années :

(au 31 décembre)	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Actifs totaux (millions de \$)	14 950 \$	17 908 \$	26 233 \$	28 804 \$	47 904 \$	47 822 \$
Bénéfice ajusté pour les porteurs d'actions ordinaires (millions de \$)	331 \$	331 \$	394 \$	589 \$	721 \$	1 053 \$
Revenus annuels (millions de \$)	3 654 \$	4 047 \$	5 401 \$	6 727 \$	6 838 \$	8 301 \$
Rémunération totale attribuée aux membres de la haute direction visés	7 898 937 \$	10 144 624 \$	20 428 450 \$	16 972 073 \$	17 913 105 \$	21 548 057 \$
En % du bénéfice ajusté	2,39 %	3,06 %	5,18 %	2,88 %	2,48 %	2,05 %

Membres de la haute direction visés :

2012 : Stanley Marshall, Barry Perry, Ronald McCabe

2013 : Stanley Marshall, Barry Perry, Ronald McCabe (retraité depuis), James Spinney, James Roberts

2014 : Stanley Marshall (retraité depuis), Barry Perry, Karl Smith, John Walker, Earl Ludlow

2015 : Barry Perry, Karl Smith, John Walker (retraité depuis), Earl Ludlow, Nora Duke

2016 et 2017 : Barry Perry, Karl Smith, Earl Ludlow, Nora Duke, James Laurito

Depuis 2012, les revenus annuels ont crû de 127 %, le bénéfice ajusté, de 218 %, et les actifs totaux, de 220 % à 47,8 milliards de dollars en date du 31 décembre 2017. Cette croissance s'explique principalement par nos acquisitions de ITC en octobre 2016, de UNS Energy en août 2014 et de CH Energy Group en juin 2013.

Le tableau présente également le changement de la rémunération totale attribuée aux membres de la haute direction visés pendant la même période, tel qu'elle a été divulguée dans les circulaires antérieures. L'augmentation de 173 % durant les cinq ans résulte surtout de la croissance de Fortis et de trois facteurs :

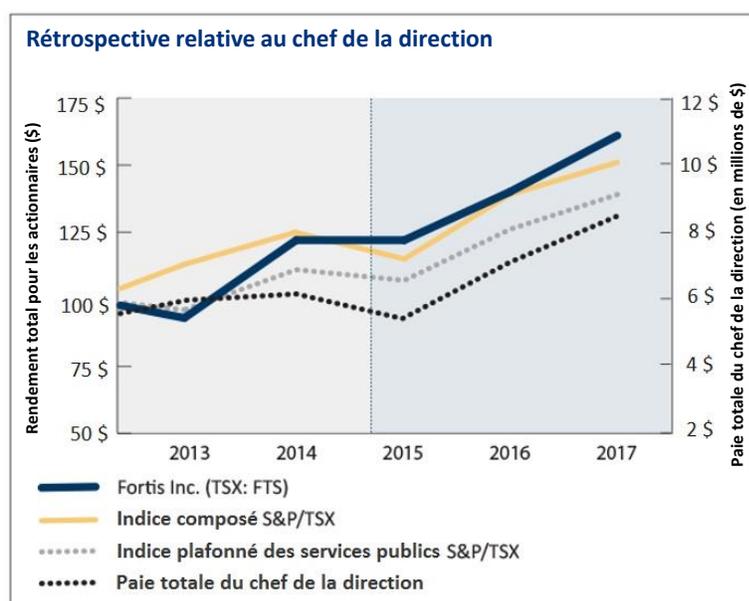
- les augmentations de la rémunération qui se sont avérées nécessaires afin d'établir une paie concurrentielle, à peu près au niveau de la médiane de notre groupe de comparaison pour la rémunération, y compris l'octroi d'attributions d'UAR à tous les membres de la haute direction visés;
- une augmentation du nombre de membres de la haute direction visés, qui sont passés de trois à cinq en 2013;
- la création de nouveaux postes de vice-président à la direction en 2014 et en 2016.

Rétrospective de la rémunération du chef de la direction

Le tableau suivant présente une rétrospective sur cinq ans de la rémunération versée au président et chef de la direction, tel qu'elle a été présentée dans les circulaires antérieures.

	Stanley Marshall		2015	2016	Barry Perry 2017
	2013	2014			
Rémunération fixe					
Salaire de base	1 200 000 \$	1 200 000 \$	1 025 000 \$	1 100 000 \$	1 200 000 \$
Rémunération variable (à risque)					
Incitatif annuel	1 836 000 \$	2 040 000 \$	1 387 440 \$	2 200 000 \$	2 446 000 \$
Unités d'actions liées au rendement	2 399 987 \$	2 400 000 \$	2 267 813 \$	2 887 500 \$	3 600 000 \$
Options d'achat d'actions	558 911 \$	551 386 \$	755 938 \$	962 500 \$	1 200 000 \$
Rémunération totale directe	5 994 898 \$	6 191 386 \$	5 436 191 \$	7 150 000 \$	8 446 000 \$

Le graphique présenté ci-dessous compare la rémunération totale du chef de la direction au cours des cinq dernières années et le rendement de nos actions pendant la même période.



Paie réalisée et réalisable du chef de la direction

Une importante partie de la paie du chef de la direction est à risque, et les incitatifs à base de titres de participation constituent une importante partie de la paie à risque afin d'harmoniser les intérêts des membres de la haute direction et ceux des actionnaires.

Le tableau suivant présente la rémunération totale directe de M. Perry au cours de chacun des trois derniers exercices, en regard de sa valeur réalisée et réalisable en date du 31 décembre 2017. Nous comparons également la valeur réalisée et réalisable d'une somme de 100 \$ attribuée sous forme de rémunération totale directe à M. Perry chaque année et la valeur d'une somme de 100 \$ investie dans les actions de Fortis le premier jour de séance de la période, dans l'hypothèse du réinvestissement des dividendes, pour offrir une comparaison significative de la valeur du placement des actionnaires.

Le graphique ci-dessus et le tableau suivant illustrent la forte corrélation entre la rémunération du chef de la direction, d'une part, et le rendement de la société et la valeur du placement des actionnaires, d'autre part.

	Rémunération attribuée	Valeur réalisée et réalisable de la rémunération en date	Période	Valeur de la somme de 100 \$	
		du 31 décembre 2017 ¹⁾		Barry Perry	Actionnaire
2015	5 436 200 \$	6 736 333 \$	1 ^{er} janv. 2015 au 31 déc. 2017	124 \$	132 \$
2016	7 150 000 \$	9 511 666 \$	1 ^{er} janv. 2016 au 31 déc. 2017	133 \$	132 \$
2017	8 446 000 \$	9 399 884 \$	1 ^{er} janv. 2017 au 31 déc. 2017	111 \$	115 \$

- 1) La paie réalisée est constituée du salaire de base, de l'incitatif annuel, de la valeur du paiement sous forme d'unités d'actions attribuées durant la période, des équivalents-dividendes versés et de la valeur des options exercées pendant la période. La valeur réalisable est égale à la valeur actuelle des unités d'actions non investies et de la valeur dans le cours des options en circulation attribuées durant la période.

DÉTAILS RELATIFS À LA RÉMUNÉRATION EN 2017

Tableau sommaire de la rémunération

Le tableau suivant présente la rémunération que les membres de la haute direction visés ont gagnée pour les trois derniers exercices se terminant le 31 décembre.

Voir la note de bas de page 6 plus loin pour des renseignements sur les changements dans les rôles des membres de la haute direction visés au cours des trois dernières années.

Membre de la haute direction visé		Salaire	Attributions fondées sur des actions ¹⁾	Attributions fondées sur des options ²⁾	Régime d'incitatif annuel ³⁾	Valeur de la pension ⁴⁾	Toutes les autres rémunérations ⁵⁾	Rémunération totale
Barry V. Perry ⁶⁾ Président et chef de la direction	2017	1 200 000 \$	3 600 000 \$	1 200 000 \$	2 446 000 \$	415 990 \$	391 307 \$	9 253 297 \$
	2016	1 100 000 \$	2 887 500 \$	962 500 \$	2 200 000 \$	297 977 \$	558 634 \$	8 006 611 \$
	2015	1 025 000 \$	2 267 813 \$	755 938 \$	1 387 440 \$	245 990 \$	340 138 \$	6 022 319 \$
Karl W. Smith ⁶⁾ Vice-président à la direction et chef des finances	2017	620 000 \$	1 023 000 \$	341 000 \$	919 000 \$	161 970 \$	228 347 \$	3 293 317 \$
	2016	590 000 \$	796 500 \$	265 500 \$	826 000 \$	121 022 \$	189 235 \$	2 788 257 \$
	2015	570 000 \$	641 250 \$	213 750 \$	536 096 \$	114 170 \$	184 053 \$	2 259 319 \$
Earl A. Ludlow ⁶⁾ Vice-président à la direction, exploitation dans l'Est du Canada et les Caraïbes (jusqu'au 31 mai 2017) Conseiller opérationnel du chef de la direction (en date du 1 ^{er} juin 2017)	2017	540 000 \$	607 500 \$	202 500 \$	378 000 \$	165 350 \$	1 173 699 \$	3 067 049 \$
	2016	528 000 \$	495 000 \$	165 000 \$	554 000 \$	103 192 \$	126 302 \$	1 971 494 \$
	2015	515 000 \$	482 813 \$	160 938 \$	460 935 \$	94 020 \$	142 898 \$	1 856 604 \$
Nora M. Duke ⁶⁾ Vice-présidente à la direction, développement durable et chef des ressources humaines (en date du 8 décembre 2017)	2017	535 000 \$	642 000 \$	214 000 \$	627 000 \$	164 680 \$	291 142 \$	2 473 822 \$
	2016	502 000 \$	470 625 \$	156 875 \$	527 000 \$	136 458 \$	103 770 \$	1 896 728 \$
	2015	455 000 \$	330 168 \$	129 007 \$	368 222 \$	114 693 \$	1 056 455 \$	2 453 545 \$
James P. Laurito ^{6) 7)} Vice-président à la direction, développement des affaires (depuis le 1 ^{er} avril 2016)	2017	753 188 \$	1 247 325 \$	—	837 600 \$	156 663 \$	465 796 \$	3 460 572 \$
	2016	723 672 \$	1 024 055 \$	—	869 069 \$	147 424 \$	485 795 \$	3 250 015 \$
	2015	639 350 \$	639 355 \$	—	538 131 \$	124 673 \$	145 055 \$	2 081 544 \$

1) Attributions fondées sur des actions

Les montants reflètent la valeur d'octroi des UAR attribuées en 2015, en 2016 et en 2017. La valeur de chaque unité a été établie d'après le cours moyen pondéré selon le volume de nos actions ordinaires à la Bourse TSX pour les cinq jours de séance se terminant la veille de l'attribution :

	1 ^{er} janvier	1 ^{er} avril
2017	41,46 \$	—
2016	37,72 \$	40,34 \$
2015	38,90 \$	—

Aux fins comptables, les attributions en 2015, en 2016 et en 2017 ont été mesurées à la juste valeur à l'aide du cours moyen pondéré selon le volume des actions ordinaires négociées à la Bourse TSX pour les cinq jours de séance se terminant la veille de la date d'attribution pour chaque unité : 38,90 \$ (2015), 37,72 \$ (2016) et 41,46 \$ (2017).

Les montants de M. Laurito reflètent la valeur d'attribution des UAR et des UAS attribuées en 2015, en 2016 et en 2017 par CH Energy Group et Central Hudson, convertis en dollars canadiens à l'aide des taux de change présentés dans le tableau à droite. La valeur de chaque unité était fondée sur le cours moyen pondéré selon le volume de nos actions ordinaires à la Bourse TSX pour les cinq jours de séance se terminant la veille de l'attribution.

	CH Energy Group			Central Hudson	
	1 ^{er} janvier	1 ^{er} avril	Taux de change	1 ^{er} janvier	Taux de change
2017	41,46 \$	—	1,3441 \$	—	—
2016	—	40,34 \$	1,3013 \$	37,72 \$	1,3839 \$
2015	—	—	—	38,90 \$	1,1621 \$

2) Attributions fondées sur des options

Les montants reflètent la valeur d'octroi des options d'achat d'actions attribuées en 2015, en 2016 et en 2017, à l'aide du modèle d'évaluation binomiale pour l'établissement de la juste valeur des options d'achat d'actions nécessaire à l'acquisition d'actions ordinaires :

	2017	2016	2015
	15 févr.	16 févr.	2 mars
	4,66 \$	3,73 \$	3,925 \$

Les calculs étaient fondés sur les principales hypothèses suivantes :

- une durée de 10 ans (selon la durée totale aux termes du régime d'options d'achat d'actions);
- un rendement des dividendes (selon un rendement historique et prévisionnel confondu des dividendes);
- un taux sans risque (qui est le même que celui des obligations du gouvernement du Canada pour évaluer la durée des options);
- un taux de volatilité (selon la volatilité quotidienne moyenne historique).

La juste valeur de l'option d'achat d'actions au titre de la rémunération est différente de la valeur comptable indiquée dans nos états financiers puisque des hypothèses différentes ont été utilisées. La principale différence réside dans les hypothèses utilisées pour la durée prévue des options :

- la juste valeur au titre de la rémunération utilise la pleine durée de 10 ans des options puisqu'elle représente mieux l'occasion de rémunération;
- la juste valeur comptable suppose une durée prévue des options d'achat d'actions de 5,6 ans selon l'expérience historique.

- 3) Prime annuelle au comptant gagnée aux termes du régime incitatif à court terme pour les exercices 2015, 2016 et 2017.
- 4) La valeur de la pension inclut un débit compensatoire au régime de retraite complémentaire à cotisations déterminées à l'intention des employés et, pour M^{me} Duke, le régime de retraite à prestations déterminées, ainsi que, pour M. Laurito, le crédit de retraite à rémunération différée (voir les pages 95 et 96).
- 5) Toutes les autres rémunérations incluent :
- les primes d'assurance payées par Fortis pour l'assurance-vie et invalidité temporaire;
 - les avantages liés à un véhicule et les coûts du transport;
 - les contributions de l'employeur au REER autogéré du membre de la haute direction visé (régime 401(k) pour M. Laurito);
 - les contributions de l'employeur aux termes du régime d'achat d'actions à l'intention des employés;
 - paiements de péréquation des impôts
 - des frais de relocalisation et de déménagement;
 - la paie de vacances accumulée;
 - les montants payés par les filiales de Fortis en tant qu'honoraires d'administrateur :

	Barry Perry	Karl Smith	Earl Ludlow	Nora Duke	James Laurito
2017	340 456 \$	176 881 \$	39 978 \$	130 659 \$	246 734 \$
2016	264 409 \$	156 112 \$	82 782 \$	86 112 \$	212 743 \$
2015	295 820 \$	142 372 \$	87 859 \$	98 883 \$	108 690 \$

Le montant de M. Ludlow pour 2017 inclut un paiement incitatif de maintien en poste de 850 000 \$ qui était inclus dans son contrat de travail en 2014, lors de sa nomination au poste de vice-président à la direction, Est du Canada et Caraïbes, et qui a été divulgué dans les circulaires antérieures. Le montant de M^{me} Duke pour 2015 incluait une prime de 931 000 \$ concernant l'examen stratégique et la vente d'immeubles commerciaux et de propriétés hôtelières conformément à une entente avec Fortis Properties Corporation. Pour M. Laurito, la rémunération a été versée en dollars US et convertie en dollars canadiens à l'aide des taux de change moyens annuels de 1,00 \$ US pour 1,2986 \$ pour 2017, de 1,00 \$ US pour 1,3248 \$ pour 2016 et de 1,00 \$ US pour 1,2787 \$ pour 2015.

Les avantages indirects et les avantages totalisent moins que 50 000 \$ et moins de 10 % du salaire annuel pour chaque membre de la haute direction visé.

- 6) Le tableau suivant explique le changement des rôles des membres de la haute direction visés au cours des trois derniers exercices :

Earl Ludlow	<ul style="list-style-type: none"> • Le 1^{er} juin 2017, M. Ludlow a quitté son rôle antérieur de vice-président à la direction, Est du Canada et Caraïbes, pour assumer la fonction de conseiller opérationnel du chef de la direction. Les données de 2017 reflètent la rémunération que M. Ludlow a gagnée pour ces deux rôles. M. Ludlow a quitté Fortis pour prendre sa retraite le 31 décembre 2017.
Nora Duke	<ul style="list-style-type: none"> • Les données de 2017 reflètent la rémunération gagnée dans le cadre de son poste actuel et de son rôle antérieur de vice-présidente à la direction, services aux entreprises et chef des ressources humaines jusqu'au 7 décembre 2017. • Avant le 1^{er} août 2015, M^{me} Duke était présidente et chef de la direction de Fortis Properties
James Laurito	<ul style="list-style-type: none"> • Les données pour 2016 reflètent la rémunération gagnée dans le cadre de sa fonction actuelle et de son rôle de président et chef de la direction de Central Hudson. • Les données pour 2015 reflètent la rémunération gagnée dans le cadre de son rôle antérieur de président et chef de la direction de Central Hudson.

- 7) En tant que résident des É.-U., M. Laurito est payé en dollars US. Tous les montants ont été convertis des dollars US en dollars canadiens à l'aide des taux de change moyens pour l'année : 1,00 \$ US pour 1,2986 \$ pour 2017, 1,00 \$ US pour 1,3248 \$ pour 2016 et 1,00 \$ US pour 1,2787 \$ pour 2015. Le tableau suivant présente la rémunération de M. Laurito en dollars US :

	Salaire	Attributions fondées sur des actions	Attributions fondées sur des options	Régime incitatif annuel	Valeur de la pension	Toutes les autres rémunérations	Rémunération totale
2017	580 000 \$	960 515 \$	–	645 000 \$	120 640 \$	358 691 \$	2 664 846 \$
2016	546 250 \$	772 988 \$	–	656 000 \$	111 280 \$	366 693 \$	2 453 211 \$
2015	500 000 \$	499 988 \$	–	420 842 \$	97 500 \$	109 529 \$	1 627 859 \$

M. Laurito demeure président et chef de la direction de CH Energy Group depuis sa nomination en tant que dirigeant de Fortis le 1^{er} avril 2016.

Attributions aux termes du régime incitatif

Le tableau suivant présente les attributions incitatives à long terme en cours en date du 31 décembre 2017 (vous pouvez en apprendre plus sur les régimes incitatifs à moyen et à long termes à compter de la page 75).

	Attributions fondées sur des options					Attributions fondées sur des actions		
	Année de l'attribution l'octroi	Nombre de titres sous-jacents aux options non exercées (nbre)	Prix d'exercice de l'option (\$)	Date d'expiration de l'option	Valeur des options dans les cours non exercées ¹⁾ (\$)	Nombre d'actions ou d'unités dont les droits ne sont pas acquis	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ne sont pas acquis ²⁾ (\$)	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions non payées ou non distribuées ²⁾ (\$)
Barry V. Perry Président et chef de la direction	2017	257 512	42,36	15 févr. 2027	965 670	90 008	4 150 263	–
	2016	258 044	37,30	16 févr. 2026	2 273 368	82 388	3 798 911	–
	2015	192 596	39,25	2 mars 2025	1 321 209	–	–	3 002 684
	2014	20 168	32,23	30 juin 2024	279 932	–	–	–
	2014	74 848	30,73	24 févr. 2024	1 151 162	–	–	–
	2013	61 944	33,58	19 mars 2023	776 158	–	–	–
	2012	56 612	34,27	4 mai 2022	670 286	–	–	–
Total		921 724			7 437 785	172 396	7 949 180	3 002 684
Karl W. Smith Vice-président à la direction, chef des finances	2017	73 176	42,36	15 févr. 2027	274 410	22 577	1 179 355	–
	2016	71 180	37,30	16 févr. 2026	627 096	22 726	1 047 896	–
	2015	54 460	39,25	2 mars 2025	373 596	–	–	849 043
	2014	3 416	32,23	30 juin 2024	47 414	–	–	–
	2014	64 432	30,73	24 févr. 2024	990 964	–	–	–
	2013	56 584	33,58	19 mars 2023	708 998	–	–	–
	2012	53 692	34,27	4 mai 2022	635 713	–	–	–
Total		376 940			3 658 191	48 303	2 227 251	849 043
Earl A. Ludlow Vice-président à la direction, Est du Canada et Caraïbes	2017	43 456	42,36	15 févr. 2027	162 960	15 189	700 365	–
	2016	44 236	37,30	16 févr. 2026	389 719	14 123	651 212	–
	2015	41 004	39,25	2 mars 2025	281 287	–	–	639 265
	2014	8 476	33,44	1 ^{er} août 2024	107 391	–	–	–
	2014	42 956	30,73	24 févr. 2024	660 663	–	–	–
	2013	37 524	33,58	19 mars 2023	470 176	–	–	–
	2012	35 016	34,27	4 mai 2022	414 589	–	–	–
Total		252 668			2 486 785	29 312	1 351 577	639 265
Nora M. Duke Vice-présidente à la direction, développement durable et chef des ressources humaines	2017	45 924	42,36	15 févr. 2027	172 215	16 051	740 112	–
	2016	42 060	37,30	16 févr. 2026	370 549	13 428	619 165	–
	2015	32 868	39,25	2 mars 2025	225 474	–	–	457 439
	2014	40 516	30,73	24 févr. 2024	623 136	–	–	–
	2013	35 292	33,58	19 mars 2023	442 209	–	–	–
	2012	33 484	34,27	4 mai 2022	396 451	–	–	–
Total		230 144			2 230 034	29 479	1 359 277	457 439
James P. Laurito Vice-président à la direction, développement des affaires	2017	–	–	–	–	31 186	1 437 986	–
	2016	–	–	–	–	29 044	1 339 219	–
	2015	–	–	–	–	–	–	769 299
	2014	–	–	–	–	–	–	–
	2013	–	–	–	–	–	–	–
	2012	–	–	–	–	–	–	–
Total						60 230	2 777 205	769 299

- 1) La *valeur des options dans le cours non exercées* correspond à la différence entre le prix d'exercice de l'option et 46,11 \$, soit le cours de clôture de nos actions ordinaires à la Bourse TSX le 31 décembre 2017, multipliée par le nombre d'options en circulation. Aucune valeur n'est attribuée si le prix d'exercice excède le cours de clôture des actions.
- 2) La *valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions* correspond à la valeur marchande des UAR en circulation fondée sur 46,11 \$, soit le cours de clôture de nos actions ordinaires à la Bourse TSX le 31 décembre 2017.

Attributions aux termes du régime incitatif – Valeur acquise ou gagnée en 2017

	Attributions fondées sur des options – Valeur acquise durant l'exercice ¹⁾	Attributions fondées sur des actions – Valeur acquise durant l'exercice ²⁾	Rémunération aux termes du régime incitatif non en actions – Valeur acquise durant l'exercice ³⁾
Barry Perry	963 276 \$	1 853 114 \$	2 446 000 \$
Karl Smith	482 491 \$	559 754 \$	919 000 \$
Earl Ludlow	339 228 \$	338 558 \$	378 000 \$
Nora Duke ⁴⁾	290 587 \$	–	627 000 \$
James Laurito ⁵⁾	–	663 837 \$	837 600 \$

- 1) Valeur totale qui aurait été réalisée si les options dont les droits sont devenus acquis durant l'exercice avaient été exercées à la date d'acquisition. La valeur correspond à la différence entre le cours de clôture de nos actions ordinaires à la Bourse TSX à la date d'acquisition et le prix d'octroi des options.
- 2) Valeur des UAR qui ont été réalisées et payées en 2017
- 3) Incitatif annuel gagné pour 2017 (voir le tableau sommaire de la rémunération à la page 90 pour plus de détails).
- 4) Les attributions d'UAR de M^{me} Duke pour 2014 ont été payées en 2015 par suite d'un changement de contrôle lorsque Fortis Properties a été vendue.
- 5) M. Laurito a été nommé à son poste actuel le 1^{er} avril 2016. Il ne reçoit aucune option d'achat d'actions. Sa rémunération aux termes du régime incitatif fondé sur des actions et non en actions en 2017 a été payée en dollars US et convertie en dollars canadiens à l'aide d'un taux de change de 1,00 \$ US pour 1,2986 \$.

Renseignements sur le régime de rémunération en actions

En 2017, nous avons attribué 774 924 options conformément au régime d'options d'achat d'actions de 2012, soit 0,18 % du nombre total de nos actions ordinaires émises et en circulation. Ce nombre représentait 788 188 actions ordinaires en 2016 (soit 0,28 % du total de nos actions ordinaires émises et en circulation).

(en date du 31 décembre 2017)

	Nombre de titres devant être émis lors de l'exercice des options en circulation	Cours moyen pondéré des options en circulation	Nombre de titres disponibles aux fins d'une émission future aux termes des régimes d'options d'achat d'actions (sauf les options émises et en circulation)
Régimes d'options d'achat d'actions approuvés par les porteurs de titres	3 702 294	36,65 \$	5 305 874

Options d'achat d'actions en circulation

Le nombre d'options attribuées et en circulation est 3 702 294. Au total, 5 305 874 actions ordinaires demeurent en réserve aux fins de l'émission d'options d'achat d'actions aux termes des régimes d'options d'achat d'actions de Fortis. Ensemble, elles totalisent 2,13 % du nombre total d'actions ordinaires émises et en circulation.

	Nombre d'options en circulation		En % des actions ordinaires émises et en circulation	
	en date du 31 décembre 2017	en date du 16 mars 2018 ¹⁾	en date du 31 décembre 2017	en date du 16 mars 2018
Régime d'options d'achat d'actions de 2012	3 581 955	4 238 430	0,85%	1,00 %
Régime d'options d'achat d'actions de 2006	120 339	–	0,03 %	–
Total	3 702 294	4 238 430	0,88 %	1,00 %

- 1) Nous avons 5 305 874 actions ordinaires qui demeurent en réserve pour les options devant être émises aux termes des régimes d'options d'achat d'actions de Fortis, soit 1,26 % du nombre total d'actions ordinaires émises et en circulation. Les options d'achat d'actions sont actuellement émises exclusivement dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions de 2012.

Options d'achat d'actions exercées en 2017

Le tableau suivant présente les options d'achat d'actions exercées par les membres de la haute direction visés en 2017. Le gain correspond à la différence entre le prix de l'option et le cours de l'action au moment de l'exercice.

	Année d'attribution	Nombre d'options exercées	Gain tiré des options exercées
Barry Perry	2011	57 056	637 945 \$
Karl Smith	2011	54 024	679 381 \$
Earl Ludlow	2011	35 056	473 151 \$
Nora Duke	2011	33 688	447 838 \$
James Laurito	—	—	—

Prestations de retraite

Régimes de retraite

En 2017, nous avons contribué au REER autogéré individuel de MM. Smith et Ludlow, en jumelant leurs contributions jusqu'à concurrence de la limite maximum des contributions aux REER au montant de 26 010 \$ autorisée par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Ces contributions ont totalisé 26 010 \$.

En 2017, M. Perry a reçu 13 005 \$ de la part de Fortis au lieu d'une contribution à son REER autogéré.

Des montants additionnels se sont accumulés dans le régime de retraite complémentaire à cotisations déterminées à l'intention des employés en 2017 : 504 825 \$ pour M. Perry, 246 707 \$ pour M. Smith, 232 974 \$ pour M. Ludlow et 172 172 \$ pour Mme Duke. Les montants dans les comptes de RRCE CD correspondent à 13 % du salaire annuel de base et de l'incitatif annuel au comptant excédant le seuil nécessaire pour atteindre la contribution maximum au REER ou la limite de pension pour chacun des quatre membres de la haute direction visés.

En 2017, nous avons contribué pour 17 531 \$ au régime 401(k) de M. Laurito à titre de contribution jumelée de l'employeur, et avons versé 13 765 \$ pour la participation aux bénéficiaires. Un montant additionnel de 156 663 \$ a été versé au sous-compte du régime de rémunération différée de M. Laurito. Le crédit de rémunération différée s'élève à 13 % du salaire de base et de son attribution incitative annuelle cible en date du 1^{er} janvier 2017. En tant que résident des É.-U., M. Laurito est rémunéré en dollars US. Tous les montants versés en contribution au régime 401(k) et au sous-compte de rémunération différée sont convertis des dollars US aux dollars canadiens à l'aide du taux de change annuel moyen pour 2017 de 1,00 \$ US pour 1,2986 \$.

Le tableau suivant présente la pension annuelle estimative pour chacun des membres de la haute direction visés en date du 31 décembre 2017.

Tableau du régime de retraite à prestation déterminée

	Prestations annuelles payables			Obligation accumulée au début de l'exercice	Montant compensatoire	Montant non compensatoire ²⁾	Obligation accumulée en fin d'exercice
	Nombre d'années de service décomptées	En fin d'exercice de 2017	À l'âge de 65 ans ¹⁾				
Nora Duke	31,18	91 806 \$	103 055 \$	1 467 561 \$	47 960 \$	139 937 \$	1 655 458 \$

1) Il s'agit d'une pension payable à l'âge de 65 ans selon les années de service et les gains jusqu'au 31 décembre 2017, bien que Mme Duke n'ait pas droit à une pension non réduite immédiate à cette date.

2) Ce montant reflète diverses hypothèses importantes, dont les suivantes :

- l'incidence sur l'obligation du changement du taux d'actualisation à la date de mesure du 31 décembre 2017. Le taux d'actualisation en date du 31 décembre 2017 était de 3,6 % en comparaison de 3,9 % en date du 31 décembre 2016;
- rendement prévu des actifs du régime de 5,25 % pour 2017, en regard de 5,75 % pour 2016.

Tableau du régime à cotisations déterminées

	Valeur accumulée au début de l'exercice	Montant compensatoire	Montant non compensatoire	Valeur accumulée en fin d'exercice
Barry Perry	1 739 249 \$	415 990 \$	88 835 \$	2 244 074 \$
Karl Smith	1 479 378 \$	161 970 \$	84 737 \$	1 726 085 \$
Earl Ludlow	1 193 962 \$	165 350 \$	67 624 \$	1 426 936 \$
Nora Duke	963 615 \$	116 720 \$	55 452 \$	1 135 787 \$
James Laurito ¹⁾	—	—	—	—

- 1) Une contribution de 156 663 \$ a été versée au sous-compte du régime de rémunération différée de M. Laurito. M. Laurito est rémunéré en dollars US, et ce montant a été converti à l'aide du taux de change moyen pour 2017 de 1,00 \$ US pour 1,2986 \$.

Cessation en cas de changement de contrôle

Nous avons un contrat de travail avec chacun des membres de la haute direction visés qui énonce les modalités de leur emploi et prévoit certains avantages si leur emploi prend fin sans qu'il ne s'agisse d'un renvoi motivé. Les modalités des contrats sont fondées sur des pratiques concurrentielles et incluent des dispositions de non-concurrence, de non-sollicitation et de confidentialité destinées à protéger nos intérêts.

Le tableau suivant présente les principales dispositions relatives aux indemnités et aux changements de contrôle, y compris les dispositions à double déclenchement, pour les membres de la haute direction visés.

	Démission volontaire	Départ à la retraite (anticipée ou normale)	Cessation motivée	Cessation non motivée	Changement de contrôle
Salaire annuel	Cesse à la date de cessation	Cesse à la date du départ à la retraite	Cesse à la date de cessation	Cesse à la date de cessation	Cesse à la date de cessation
Incitatif annuel pour l'exercice concerné	Déchu	L'incitatif annuel cible pour l'exercice est calculé proportionnellement jusqu'à la date du départ à la retraite	Déchu	L'incitatif annuel cible pour l'exercice est calculé proportionnellement à la date de cessation	Incitatif annuel cible pour l'exercice durant lequel la cessation survient (ou s'il est supérieur, l'exercice qui précède celui au cours duquel survient le changement de contrôle)
Indemnité de départ au comptant	Aucune	Aucune	Aucune	<u>M. Perry</u> : Le double de la somme du salaire annuel de base et de l'incitatif annuel cible pour l'exercice au cours duquel survient la cessation <u>M^{me} Duke, M. Smith, M. Laurito et M. Ludlow</u> ¹⁾ : Une fois et demie la somme du salaire annuel de base et de l'incitatif annuel cible pour l'exercice au cours duquel la cessation survient	<u>M. Perry</u> : Le double de la somme du salaire annuel de base et de l'incitatif annuel cible pour l'exercice au cours duquel la cessation survient (ou si cette somme est plus élevée, l'exercice qui précède celui au cours duquel survient le changement de contrôle) (double déclenchement) <u>M^{me} Duke, M. Smith, M. Ludlow et M. Laurito</u> : Une fois et demie la somme du salaire annuel de base et de l'incitatif annuel cible pour l'exercice au cours duquel la cessation survient (ou si cette somme est plus élevée, l'exercice qui précède celui au cours duquel survient le changement de contrôle) (double déclenchement)
Unités d'actions axées sur le rendement	Toutes les UAR sont annulées	Continuent selon le calendrier normal	Toutes les UAR sont annulées	Les UAR dont la date de paiement est antérieure à l'expiration du délai d'avis sont payées. Les autres UAR sont annulées.	Toutes les UAR sont rachetées à 100 % à la date qui précède immédiatement le changement de contrôle.
Unités d'actions subalternes	Toutes les UAS sont annulées	Tous les droits des UAS deviennent acquis et celles-ci sont rachetées à la date du départ à la retraite.	Toutes les UAS sont annulées	Les UAS dont la date de paiement est antérieure au délai d'avis sont payées. Les autres UAS sont annulées.	Toutes les UAS sont rachetées à 100 % à la date précédant immédiatement le changement de contrôle.
Options d'achat d'actions	Toutes les options non exercées expirent après 90 jours suivant la date de démission.	Toutes les options non acquises deviennent acquises selon le calendrier normal pendant deux ans après le départ à	Toutes les options acquises et non acquises expirent immédiatement et deviennent	Toutes les options non exercées expirent 90 jours après la date de cessation. Toutes les options non acquises expirent	Toutes les options non acquises deviennent immédiatement acquises et susceptibles d'exercice.

1) M. Ludlow a quitté Fortis pour prendre sa retraite le 31 décembre 2017.

	Démission volontaire	Départ à la retraite (anticipée ou normale)	Cessation motivée	Cessation non motivée	Changement de contrôle
		la retraite et toutes les options restantes non acquises après la deuxième année deviennent immédiatement acquises. Les options expirent à la date d'expiration initiale, ou si cette date est antérieure, trois ans à compter de la date du départ à la retraite.	déchues à la date de cessation.	immédiatement et sont déchues.	
Paiement incitatif de maintien en poste	Déchu	Déchu	Déchu	<u>M. Smith :</u> Attribué proportionnellement en fonction de la proportion du laps de temps écoulé à compter de la date de la prise d'effet du contrat de travail jusqu'à la date de cessation par rapport à la période allant de la date de prise d'effet du contrat de travail jusqu'à la date d'acquisition.	<u>M. Smith :</u> Attribué proportionnellement en fonction de la proportion du laps de temps écoulé à compter de la date de prise d'effet du contrat de travail jusqu'à la date de cessation par rapport à la période allant de la date de prise d'effet du contrat jusqu'à la date d'acquisition (double déclenchement).
Prestations de retraite	Admissibilité à la pension accumulée	Admissibilité à la pension accumulée et aux prestations de maladie des retraités	Admissibilité à la pension accumulée	Admissibilité à la pension accumulée et aux prestations de maladie des retraités <u>M. Laurito :</u> Admissibilité à des crédits de rémunération différée qui auraient été versés dans un sous-compte si l'emploi du membre de la haute direction s'était poursuivi pendant 18 mois après la date de cessation, et tous les crédits versés à la date de cessation deviennent entièrement acquis.	Admissibilité à la pension accumulée et aux prestations de maladie des retraités (double déclenchement) <u>M. Laurito :</u> Admissibilité aux crédits de rémunération différée qui auraient été versés dans un sous-compte si l'emploi du membre de la haute direction s'était poursuivi pendant 18 mois après la date de cessation, et tous les crédits versés à la date de cessation deviennent entièrement acquis (double déclenchement).
Avantages indirects	Cessation immédiate	Cessation immédiate	Cessation immédiate	Cessation immédiate	Cessation immédiate

Le tableau suivant présente les montants estimatifs additionnels qui seraient versés à chaque membre de la haute direction visé si son emploi avait pris fin le 31 décembre 2017.

	Démission volontaire	Départ à la retraite (anticipée ou normale) ¹⁾	Cessation motivée	Cessation non motivée ²⁾	Changement de contrôle
Barry Perry					
Indemnité de départ au comptant	–	–	–	5 040 000 \$	5 040 000 \$ (double déclenchement)
Incitatif annuel	–	1 320 000 \$	–	1 320 000 \$	1 320 000 \$
Unités d'actions subalternes	–	–	–	–	–
Unités d'actions axées sur le rendement	–	–	–	–	10 951 864 \$
Options d'achat d'actions	–	–	–	–	7 437 785 \$

	Démission volontaire	Départ à la retraite (anticipée ou normale) ¹⁾	Cessation motivée	Cessation non motivée ²⁾	Changement de contrôle
Karl Smith					
Indemnité de départ au comptant	–	–	–	1 674 000 \$	1 674 000 \$ (double déclenchement)
Incitatif annuel	–	496 000 \$	–	496 000 \$	496 000 \$
Unités d'actions subalternes	–	–	–	–	–
Unités d'actions axées sur le rendement	–	–	–	–	3 076 294 \$
Options d'achat d'actions	–	–	–	–	3 658 191 \$
Païement incitatif de maintien en poste	–	–	–	1 455 328 \$	1 455 328 \$ (double déclenchement)
Earl Ludlow ³⁾					
Indemnité de départ au comptant	–	–	–	1 377 000 \$	1 377 000 \$ (double déclenchement)
Incitatif annuel	–	378 000 \$	–	378 000 \$	378 000 \$
Unités d'actions subalternes	–	–	–	–	–
Unités d'actions axées sur le rendement	–	–	–	–	1 991 202 \$
Options d'achat d'actions	–	–	–	–	2 486 785 \$
Nora Duke					
Indemnité de départ au comptant	–	–	–	1 284 000 \$	1 284 000 \$ (double déclenchement)
Incitatif annuel	–	321 000 \$	–	321 000 \$	321 000 \$
Unités d'actions subalternes	–	–	–	–	–
Unités d'actions axées sur le rendement	–	–	–	–	1 816 716 \$
Options d'achat d'actions	–	–	–	–	2 230 034 \$
James Laurito ⁴⁾					
Indemnité de départ au comptant	–	–	–	1 807 651 \$	1 807 651 \$ (double déclenchement)
Incitatif annuel	–	451 913 \$	–	451 913 \$	451 913 \$
Unités d'actions subalternes	–	662 278 \$	–	–	662 278 \$
Unités d'actions axées sur le rendement	–	–	–	–	2 884 226 \$
Options d'achat d'actions	–	–	–	–	–

1) Les UAR continuent selon le calendrier normal.

2) Les paiements des UAR dépendent du délai d'avis.

3) M. Laurito a quitté Fortis pour prendre sa retraite le 31 décembre 2017.

4) Les montants pour M. Laurito ont été convertis des dollars US en dollars canadiens à l'aide du taux de change moyen pour 2017 de 1,00 \$ US pour 1,2986 \$.

En cas de cessation, les montants payables aux termes des UAR dépendraient du délai d'avis et de la date de cessation et seraient révisés par le comité des ressources humaines.

Double déclenchement en cas de changement de contrôle

Un *double déclenchement en cas de changement de contrôle* signifie qu'il y a un changement de contrôle de Fortis et que l'emploi du membre de la haute direction prend fin dans le cadre d'un renvoi motivé ou non motivé dans les 12 mois suivant un changement de contrôle.

Les droits relatifs aux UAR deviennent acquis à 100 % le jour précédant immédiatement le changement de contrôle selon les modalités du régime. Les options d'achat d'actions deviennent immédiatement acquises selon les modalités de nos régimes d'options d'achat d'actions de 2012 et de 2006.

Paiement incitatif de maintien en poste

En 2014, dans le contexte de leurs nouveaux rôles et des circonstances uniques, MM. Smith et Ludlow ont conclu de nouveaux contrats de travail qui incluaient un arrangement de fidélisation destiné à assurer que les membres de la haute direction principale demeurent en poste pour notre croissance et notre succès continus.

Aux termes du nouveau contrat, M. Smith est admissible à un paiement incitatif de maintien en poste non récurrent de 1 870 000 \$ devant être versé le 31 décembre 2018 (soit le double de son salaire et de son incitatif annuel cible pour 2014). Le paiement dépend d'un emploi continu auprès de nous.

Si l'emploi de M. Smith prend fin dans le cadre d'un renvoi non motivé avant le 31 décembre 2018, le paiement sera calculé proportionnellement en fonction de la période comprise entre la date de prise d'effet de son contrat de travail et la date de la cessation de son emploi.

M. Ludlow a reçu son paiement incitatif de maintien en poste de 850 000 \$ le 31 décembre 2017 (soit une fois son salaire et son incitatif annuel cible pour 2014), tel que l'indique le tableau sommaire de la rémunération à la page 90.

4. AUTRES RENSEIGNEMENTS

Au sujet des mesures non conformes aux PCGR aux É.-U.

Nous suppléons à l'utilisation des mesures conformes aux PCGR aux É.-U. par des mesures non conformes aux PCGR aux É.-U. puisqu'elles ne sont pas exigées par les PCGR aux É.-U., ni ne doivent être présentées conformément à celles-ci.

La présente circulaire inclut deux mesures non conformes aux PCGR aux É.-U. :

- le bénéfice net ajusté attribuable aux porteurs d'actions ordinaires;
- le bénéfice par action ordinaire de base ajusté.

Le *bénéfice net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires* est la mesure conforme aux PCGR aux É.-U. qui est la plus directement comparable au *bénéfice net ajusté attribuable aux porteurs d'actions ordinaires*.

Nous calculons le *bénéfice ajusté attribuable aux porteurs d'actions ordinaires* en tant que bénéfice net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, plus ou moins des éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas l'exploitation normale et continue de l'entreprise.

Le *bénéfice de base par action ordinaire* est la mesure conforme aux PCGR aux É.-U. qui est la plus directement comparable au *bénéfice de base ajusté par action ordinaire*.

Nous calculons le *bénéfice de base ajusté par action ordinaire* en divisant le bénéfice net ajusté attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation.

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016, nous avons ajusté le bénéfice net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires pour : i) la charge d'impôts reportés par suite de la réforme fiscale adoptée aux États-Unis en décembre 2017, ii) le gain de change non récurrent et non réalisé sur un prêt consenti à un membre du groupe, iii) l'indemnité de résiliation des acquisitions, iv) les coûts d'opération liés aux acquisitions, et v) les ajustements cumulatifs pour les décisions des autorités de réglementation portant sur les périodes antérieures considérés comme étant à l'extérieur du cours normal des activités pour les périodes présentées.

Les éléments d'ajustement décrits ci-dessus n'ont pas de signification normalisée prescrite par les PCGR aux É.-U. et ne sont pas considérés comme des mesures conformes aux PCGR aux É.-U. Par conséquent, ces éléments d'ajustement ne peuvent être comparés à des ajustements similaires présentés par d'autres sociétés.

Le tableau suivant présente un rapprochement les mesures non conformes aux PCGR aux É.-U. Chacun des éléments d'ajustement est commenté dans les résultats d'exploitation sectoriels pour les secteurs d'informations respectifs dans notre rapport de gestion de 2017 inclus dans notre rapport annuel de 2017, qui peut être consulté sur notre site Web (www.fortisinc.com), sur SEDAR (www.sedar.com) et sur EDGAR (www.sec.gov).

Rapprochement des mesures non conformes aux PCGR aux É.-U.

Exercices terminés le 31 décembre

(en millions de \$, sauf pour les données par action ordinaire)

	2017	2016
Bénéfice net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires	963	585
Éléments d'ajustement :		
ITC		
Réforme fiscale des É.-U.	91	–
Déclenchement de la déchéance du terme de l'acquisition pour les attributions de rémunération fondée sur des actions	–	22
UNS Energy		
Réforme fiscale des É.-U.	5	–
Règlement des remboursements relatifs au transport ordonnés par la FERC	(11)	–
Remboursements relatifs au transport ordonnés par la FERC	–	18
Central Hudson		
Réforme fiscale des É.-U.	2	–
Siège social et autres		
Réforme fiscale des É.-U.	48	–
Gain de change non réalisé sur un prêt consenti à un membre du groupe	(21)	–
Indemnité de rupture des acquisitions	(24)	–
Coûts d'opération liés aux acquisitions	–	90
Bénéfice net ajusté attribuable aux porteurs d'actions ordinaires	1 053	715
(bénéfice ajusté déclaré)		
Bénéfice par action ordinaire ajusté (BPA ajusté déclaré)	2,53 \$	2,31 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaire en circulation (millions)	415,5	308,9

Assurance de la responsabilité des administrateurs et des dirigeants

Nous avons une assurance de la responsabilité qui protège nos administrateurs et nos dirigeants. Notre police actuelle prévoit une couverture de 250 millions de dollars pour toute perte, sous réserve d'une franchise de 2 millions de dollars pour les réclamations liées aux valeurs mobilières et de 500 000 \$ pour les autres réclamations. En 2017, nous avons versé une prime de 1 357 800 \$. La police est renouvelable le 1^{er} juillet 2018.

Prêts aux administrateurs et hauts dirigeants

Aucun des administrateurs ni des membres de la haute direction visés de Fortis n'a de prêt en cours consenti par Fortis ou ses filiales en date du 16 mars 2018.

Le tableau suivant présente le total de la dette des tous les membres de la haute direction, administrateurs et employés, actuels et anciens, de Fortis et de ses filiales en cours en date du 16 mars 2018.

	À Fortis et à ses filiales	À une autre entité
Achat d'actions	7 568 762 \$	–
Autres prêts	2 428 345 \$	–

La plus grande partie de la dette vise les employés qui ont acheté des actions de Fortis aux termes du régime d'achat d'actions à l'intention des employés. Les autres prêts consentis aux employés ont trait à une aide pour une réinstallation, l'achat d'une résidence et l'achat de technologies personnelles.

Renseignements supplémentaires

Vous pouvez en apprendre plus sur Fortis sur SEDAR (www.sedar.com) et sur EDGAR (www.sec.gov).

Des renseignements financiers concernant Fortis sont présentés dans les états financiers comparatifs et le rapport de gestion de celle-ci pour le dernier exercice terminé. Des copies de nos plus récents états financiers consolidés, états financiers intermédiaires, rapport de gestion et notice annuelle peuvent être consultés sur notre site Web (www.fortis.com), sur SEDAR (www.sedar.com) et sur EDGAR (www.sec.gov). Vous pouvez demander gratuitement une copie imprimée à notre secrétaire :

Fortis Inc.
Fortis Place, bureau 1100
5 Springdale Street, C. P. 8837
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)
A1B 3T2
Canada

ANNEXE A

DÉCLARATION DES PRATIQUES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

ANNEXE 58–101A1

INFORMATION CONCERNANT LA GOUVERNANCE

Toutes les pages auxquelles il est fait renvoi dans la présente annexe C font partie de la circulaire de sollicitation de procurations par la direction datée du 16 mars 2018.

INFORMATION EXIGÉE	CONFORMITÉ	PROCÉDURES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE DE FORTIS
<p>1. Conseil d'administration</p> <p>a) Donner la liste des administrateurs qui sont indépendants.</p> <p>b) Donner la liste des administrateurs qui ne sont pas indépendants et indiquer le fondement de cette conclusion.</p> <p>c) Indiquer si la majorité des administrateurs sont indépendants ou non.</p> <p>d) Dans le cas où un administrateur est administrateur d'un autre émetteur qui est émetteur assujéti (ou l'équivalent) dans un territoire du Canada ou dans un territoire étranger, indiquer l'administrateur et l'émetteur concerné.</p> <p>e) Indiquer si les administrateurs indépendants tiennent ou non des réunions périodiques hors de la présence des administrateurs non indépendants et des membres de la direction. Dans l'affirmative, indiquer le nombre de réunions tenues au cours du dernier exercice de l'émetteur. Dans la négative, décrire ce que fait le conseil pour favoriser la libre discussion entre les administrateurs indépendants.</p> <p>f) Indiquer si le président du conseil est un administrateur</p>	<p>Oui</p> <p>Oui</p> <p>Oui</p> <p>Oui</p> <p>Oui</p>	<p>10 des 12 administrateurs candidats aux pages 14 à 25 de la présente circulaire sont indépendants conformément à la signification de l'indépendance prévue à l'article 1.4 du <i>Règlement 52–110 sur le comité d'audit</i>. Le conseil considère M^{mes} Ball, Clark, Dilley, Dobson et Goodreau et MM. Blouin, Bonavia, Borgard, Haughey et Zurel comme étant indépendants. Le conseil d'administration ne considère pas comme étant indépendants M. Welch, ancien président et chef de la direction de ITC, lequel sera considéré comme indépendant le 1^{er} novembre 2019, et M. Perry, président et chef de la direction de Fortis.</p> <p>Tous les postes d'administrateurs des administrateurs candidats auprès d'autres émetteurs assujéttis sont indiqués dans les profils des administrateurs aux pages 14 à 25 de la présente circulaire</p> <p>Les administrateurs tiennent des réunions régulières en l'absence des administrateurs non indépendants et des membres de la direction (y compris le président et chef de la direction) lors des réunions du conseil et de ses comités. En 2017, les administrateurs du conseil et les membres des comités ont tenu des réunions sans que la direction n'y soit présente à chaque réunion du conseil et des comités régulièrement prévue.</p>

INFORMATION EXIGÉE	CONFORMITÉ	PROCÉDURES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE DE FORTIS
<p>indépendant ou non. Si le conseil a un président ou un administrateur principal qui est un administrateur indépendant, donner le nom du président indépendant ou de l'administrateur principal indépendant et exposer son rôle et ses responsabilités.</p>	<p>Oui</p>	<p>M. Douglas J. Haughey est le président du conseil ne faisant pas partie de la direction et est un administrateur indépendant. M. Haughey est chargé de la gestion et du fonctionnement efficace du conseil en faisant preuve de leadership dans tous les aspects de son travail. Il est membre de tous les comités et assure la liaison entre le conseil et la direction pour toutes les questions qui concernent le conseil.</p>
<p>(g) Fournir un relevé des présences de chaque administrateur aux réunions du conseil depuis la date d'ouverture du dernier exercice de l'émetteur.</p>	<p>Oui</p>	<p>Le relevé des présences de chaque administrateur aux réunions du conseil et des comités en 2017 est fourni dans les tableaux aux pages 14 à 25 et est présenté globalement à la page 26 de la présente circulaire.</p>
<p>2. Mandat du conseil d'administration</p> <p>Donner le texte du mandat écrit du conseil d'administration.</p>	<p>Oui</p>	<p>Le texte du mandat du conseil est fourni à l'annexe B de la présente circulaire.</p>
<p>3. Descriptions de poste</p> <p>a) Indiquer si le conseil d'administration a établi ou non une description de poste écrite pour les postes de président du conseil et de président de chaque comité du conseil. S'il ne l'a pas fait, indiquer brièvement comment il définit le rôle et les responsabilités correspondant à chacun de ces postes.</p> <p>b) Indiquer si le conseil d'administration et le chef de la direction ont établi ou non une description de poste écrite pour le poste de chef de la direction. S'ils ne l'ont pas fait, indiquer brièvement comment le conseil définit le rôle et les responsabilités du chef de la direction.</p>	<p>Oui</p> <p>Oui</p>	<p>Le conseil, avec le concours du comité de gouvernance et des mises en candidature, a élaboré une description de poste écrite pour le président du conseil, qui peut être consultée sur le site Web de Fortis (www.fortisinc.com). Il n'y a pas de description particulière pour le poste de président de chacun des comités; cependant, il existe des mandats écrits pour chaque comité qui définissent les responsabilités auxquelles le président de chaque comité est tenu de se conformer.</p> <p>Le conseil a élaboré une description de poste écrite pour le chef de la direction.</p>

INFORMATION EXIGÉE	CONFORMITÉ	PROCÉDURES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE DE FORTIS
<p>4. Orientation et formation continue</p> <p>a) Indiquer brièvement les mesures prises par le conseil d'administration pour orienter les nouveaux administrateurs en ce qui concerne :</p> <p>i) Le rôle du conseil, de ses comités et des administrateurs et</p> <p>ii) la nature et le fonctionnement de l'entreprise de l'émetteur.</p> <p>b) Indiquer brièvement les mesures prises par le conseil d'administration, le cas échéant, pour assurer la formation continue des administrateurs. Si le conseil n'assure pas de formation continue, indiquer comment il veille à ce que les administrateurs aient les aptitudes et les connaissances adéquats pour s'acquitter de leurs obligations en tant qu'administrateurs.</p>	<p>Oui</p> <p>Oui</p>	<p>Chaque candidat potentiel au poste d'administrateur rencontre le président du conseil et le président du comité de gouvernance et des mises en candidature. Les nouveaux administrateurs assistent à une session d'orientation à laquelle les cadres supérieurs examinent nos affaires, notre stratégie d'entreprise, notre profil financier, notre structure et nos systèmes de gouvernance, notre culture et les questions essentielles nous concernant. D'une manière analogue, le président du conseil et celui du comité de gouvernance et des mises en candidature participent à la session d'orientation des administrateurs et donnent un aperçu direct du rôle et du fonctionnement du conseil et de ses priorités actuelles. Les nouveaux administrateurs reçoivent un exemplaire de notre manuel à l'intention des administrateurs qui inclut les mandats du conseil et ceux des comités, les lignes directrices en matière de gouvernance, le code de déontologie et les autres politiques et documents de la société portant sur Fortis et sur l'industrie. La session d'orientation permet aussi aux nouveaux administrateurs d'examiner l'information et les documents fournis et de mieux comprendre le rôle du conseil et des comités dans le contexte de l'entreprise.</p> <p>La formation continue est fournie au moyen de diverses méthodes, y compris des visites à l'emplacement des filiales, une session de stratégie spécialisée, des présentations effectuées par les cadres supérieurs, les employés et des experts externes à l'intention du conseil et de ses comités sur des sujets d'intérêt et les affaires en développement, ainsi que la distribution continue de renseignements pertinents. Des présentations sont faites au conseil sur les développements survenant au sein de l'entreprise et du cadre de réglementation qui ont des incidences sur Fortis et ses filiales. Des réunions du conseil sont tenues périodiquement aux établissements commerciaux des filiales de Fortis, ce qui, en plus des exposés faits par la direction de chaque société sur ses activités particulières, permet ainsi aux administrateurs d'observer les activités et de rencontrer les employés des filiales d'exploitation. Le chef de la direction de chaque filiale est présent à la session annuelle de stratégie du conseil. Nous payons également les administrateurs pour qu'ils assistent à des colloques éducatifs. Des détails sur notre programme d'éducation des administrateurs en 2017 sont présentés aux pages 46 à 47 de la présente circulaire.</p>

INFORMATION EXIGÉE	CONFORMITÉ	PROCÉDURES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE DE FORTIS
<p>5. Éthique commerciale</p> <p>a) Indiquer si le conseil d'administration a adopté ou non un code écrit à l'intention des dirigeants et des salariés. Dans l'affirmative :</p> <p>i) indiquer comment une personne peut obtenir le texte;</p> <p>ii) décrire de quelle façon le conseil veille au respect du code; s'il n'y veille pas, expliquer s'il s'assure du respect du code et de quelle façon;</p> <p>iii) faire un renvoi à toutes les déclarations de changement important déposées depuis le début du dernier exercice et se rapportant à la conduite d'un administrateur ou d'un membre de la haute direction qui constitue un manquement au code.</p> <p>b) Indiquer les mesures prises par le conseil d'administration pour garantir l'exercice d'un jugement indépendant par les administrateurs lors de l'examen des opérations et des contrats dans lesquels un administrateur ou un membre de la haute direction a un intérêt important.</p> <p>c) Indiquer les autres mesures prises par le conseil d'administration pour encourager et promouvoir une culture d'éthique commerciale</p>	<p>Oui</p> <p>Oui</p> <p>Oui</p> <p>Oui</p> <p>Oui</p> <p>Oui</p>	<p>Le conseil a adopté un code écrit de conduite commerciale et de déontologie pour Fortis.</p> <p>Le code est accessible sur le site Web de Fortis (www.fortisinc.com), sur SEDAR (www.sedar.com) et sur EDGAR (www.sec.gov).</p> <p>Le conseil, par l'entremise du comité d'audit, reçoit des rapports sur la conformité avec le code.</p> <p>Le conseil n'a accordé aucune renonciation au code pour un administrateur ou un membre de la haute direction durant les 12 derniers mois ou en 2017. En conséquence, nous n'avons pas eu l'obligation de déposer une déclaration de changement important à ce sujet.</p> <p>Les candidats nommés par le conseil en vue d'une élection au poste d'administrateur n'ont pas d'intérêts dans les activités menées par Fortis ou par ses filiales, et ceux-ci doivent communiquer tout conflit d'intérêts potentiel qui pourrait survenir. Les administrateurs n'entreprennent aucune activité de consultation pour Fortis et ne reçoivent aucune rémunération de celle-ci, autre que la rémunération à titre d'administrateur.</p> <p>Le conseil encourage une culture d'éthique en nommant des dirigeants faisant preuve d'une intégrité élevée et en surveillant leur rendement qui servira d'exemple à tous les employés.</p>
<p>6. Sélection des candidats au conseil d'administration</p> <p>a) Indiquer la procédure suivie pour trouver de nouveaux candidats au conseil d'administration.</p>	<p>Oui</p>	<p>Le comité de gouvernance et des mises en candidatures est chargé de repérer de nouveaux candidats pour le conseil. Chaque année, il précise les talents, l'expérience et la diversité dont les administrateurs doivent faire preuve tout en tenant compte des départs à la retraite prévus et</p>

INFORMATION EXIGÉE	CONFORMITÉ	PROCÉDURES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE DE FORTIS
<p>b) Indiquer si le conseil d'administration a ou non un comité des mises en candidature composé uniquement d'administrateurs indépendants.</p> <p>c) Exposer les responsabilités, les pouvoirs et le fonctionnement du comité des mises en candidature.</p>	<p>Oui</p> <p>Oui</p>	<p>supervise un processus de recherches pour le recrutement d'administrateurs pour leur mise en candidature en vue de les recommander à l'étude du conseil et à l'élection par les actionnaires. Le comité de gouvernance et des mises en candidature a mandaté SpencerStuart en 2017 afin que celle-ci contribue à repérer de nouveaux candidats à titre de membres du conseil. Fortis a une politique sur la diversité dans laquelle sont décrits les principes sous-jacents de notre démarche en matière de diversité. Toutes nos filiales de services publics qui sont des émetteurs assujettis sont dotées de conseils constitués en majorité de membres indépendants, ce qui donne à Fortis l'occasion d'observer le rendement et d'évaluer la convenance des candidats éventuels au conseil dans un cadre approprié. Les conseils des filiales sont à l'origine de six candidats actuels.</p> <p>Le comité de gouvernance et des mises en candidatures est composé de sept administrateurs indépendants, tel qu'il est divulgué à la page 31 de la présente circulaire.</p> <p>Voir le commentaire sur le comité de gouvernance et de mises en candidature à la page 31 de la présente circulaire.</p>
<p>7. Rémunération</p> <p>a) Indiquer la procédure en vertu de laquelle le conseil d'administration fixe la rémunération des administrateurs et des dirigeants.</p>	<p>Oui</p>	<p>Le comité de gouvernance et des mises en candidature examine périodiquement la rémunération des administrateurs en regard des enquêtes publiées et de sondages privés d'autres sociétés comparables et obtient des conseils de consultants indépendants, puis recommande les rajustements devant y être apportés à l'adoption du conseil. Le comité des ressources humaines fait des recommandations au conseil au sujet de la rémunération des dirigeants, tel qu'il est décrit sous la rubrique <i>Analyse de la rémunération</i> qui commence à la page 55 de la présente circulaire. Depuis l'assemblée annuelle des actionnaires tenue le 4 mai 2012, nous avons procédé à un vote consultatif annuel sur notre approche concernant la rémunération de la haute</p>

INFORMATION EXIGÉE	CONFORMITÉ	PROCÉDURES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE DE FORTIS
<p>b) Indiquer si le conseil d'administration a ou non un comité de la rémunération composé uniquement d'administrateurs indépendants. Dans la négative, indiquer les mesures prises par le conseil pour assurer une procédure objective de fixation de la rémunération.</p> <p>c) Décrire les talents et l'expérience permettant au comité de rémunération de prendre des décisions sur le caractère approprié des politiques et des pratiques de la société en matière de rémunération.</p> <p>d) Décrire les responsabilités, les pouvoirs et le fonctionnement du comité de rémunération.</p> <p>e) Si un consultant ou un conseiller en rémunération a été mandaté pour établir la rémunération de l'un des administrateurs et des dirigeants de l'émetteur, indiquer l'identité du consultant ou du conseiller et exposer les grandes lignes de son mandat. Si le consultant ou le conseiller a été engagé afin d'effectuer</p>	<p>Oui</p> <p>Oui</p> <p>Oui</p> <p>Oui</p>	<p>direction, dont les résultats sont étudiés par le comité des ressources humaines.</p> <p>Le comité des ressources humaines agit en tant que comité de rémunération à l'égard de la rémunération de la haute direction et il est composé entièrement d'administrateurs indépendants. Le comité des ressources humaines fait des recommandations au conseil après son examen de la rémunération, compte tenu du matériel publié et en consultation avec des experts-conseils appropriés.</p> <p>Fortis reconnaît qu'il est important de nommer des personnes informées et expérimentées à son comité des ressources humaines. Tous les membres du comité possèdent les antécédents et les talents nécessaires pour fournir une supervision efficace de la rémunération de la haute direction et voir à ce que de solides principes de gestion des risques soient appliqués pour harmoniser les intérêts de la direction avec ceux des actionnaires. Tout particulièrement, tous les membres du comité possèdent une expérience considérable à titre de hauts dirigeants qu'ils ont acquise dans le cadre de leurs mandats auprès d'importantes organisations, ainsi qu'une expérience opérationnelle ou fonctionnelle directe dans la supervision de la rémunération de la haute direction auprès de grandes organisations d'une taille et d'une complexité similaires à celle de Fortis.</p> <p>Le comité des ressources humaines a la responsabilité de superviser les pratiques et les politiques de rémunération de Fortis et de faire des recommandations au conseil, tel qu'il est décrit aux pages 55 à 60 de la présente circulaire. L'administration et la gestion du régime d'options d'achat d'actions de 2012 et des régimes d'options remplacés, y compris l'autorité permettant l'octroi d'options aux employés, constituent la responsabilité du comité des ressources humaines, qui administre également le régime d'unités d'actions axées sur le rendement à l'intention du chef de la direction, et du régime qui l'a remplacé.</p> <p>Fortis retient les services de Korn Ferry, de Mercer et de Willis Towers Watson pour obtenir des conseils sur des questions liées à la rémunération de la haute direction et aux régimes de retraite. En 2017, Korn Ferry a fourni à Fortis des services d'évaluation de postes et des données de rémunération du marché provenant de sa base de données nationale et a mené des activités de recherche et d'analyse d'étalonnage de suivi découlant de l'examen bisannuel de la rémunération en 2016. Mercer a fourni des services de consultation relatifs aux retraites et des services actuariels à Fortis, y compris les régimes concernant les membres de la haute direction visés.</p>

INFORMATION EXIGÉE	CONFORMITÉ	PROCÉDURES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE DE FORTIS
<p>d'autres tâches pour le compte de l'émetteur, l'indiquer et décrire brièvement la nature du travail.</p>		<p>Willis Towers Watson a fourni des services de recherche et d'analyse d'étalonnage à Fortis pour des rôles choisis. Les honoraires versés aux consultants en rémunération sont divulgués à la page 56 de la présente circulaire.</p>
<p>8. Autres comités du conseil</p> <p>Si le conseil d'administration a d'autres comités permanents, outre le comité d'audit, le comité des candidatures et le comité de la rémunération, donner la liste des comités et leur fonction.</p>	<p>Oui</p>	<p>Les trois comités permanents du conseil sont le comité d'audit, le comité de gouvernance et des mises en candidature et le comité des ressources humaines.</p>
<p>9. Évaluations</p> <p>Indiquer si le conseil d'administration, les comités du conseil et chaque administrateur sont soumis ou non à une évaluation régulière de leur efficacité et de leur apport. Dans l'affirmative, exposer la procédure d'évaluation. Dans la négative, indiquer comment le conseil d'administration s'assure que le conseil lui-même, ses comités et chacun de ses administrateurs s'acquittent efficacement de leurs fonctions.</p>	<p>Oui</p>	<p>Le comité de gouvernance et des mises en candidature a la responsabilité d'évaluer régulièrement l'efficacité et la contribution du conseil, de ses comités et des administrateurs individuels. Il s'acquitte de cette responsabilité au moyen d'une enquête confidentielle périodique menée auprès de chaque administrateur sur son point de vue concernant l'efficacité du conseil et de ses comités et l'efficacité du président, et les résultats en sont résumés et signalés au comité et au président du conseil. Cet examen inclut une partie sur les questions individuelles qui, croit le comité, divulguerait toute crainte à l'égard d'un administrateur individuel. Un examen a été effectué et a été analysé par le comité de gouvernance et des mises en candidature. En plus du processus d'examen officiel, le président du conseil procède en privé à des entrevues individuelles avec chaque administrateur, dans le cadre desquelles l'évaluation du rendement du conseil par chaque administrateur et ses préoccupations à l'égard du rendement du conseil ou d'autres administrateurs individuels sont abordées. On peut consulter une description de ce processus à la page 44 de la présente circulaire.</p>
<p>10. Durée du mandat et autres mécanismes de renouvellement du conseil d'administration</p> <p>Indiquer si l'émetteur a fixé ou non la durée du mandat des administrateurs siégeant à son conseil d'administration ou prévu d'autres mécanismes de renouvellement de celui-ci et, dans l'affirmative, décrire cette durée ou</p>	<p>Oui</p>	<p>Le conseil a adopté des limites quant à la durée du mandat des administrateurs. Les administrateurs sont élus pour un mandat d'un an et, sauf dans des circonstances exceptionnelles, peuvent être réélus jusqu'à l'assemblée annuelle des actionnaires qui suit la date à laquelle ils atteignent l'âge de 72 ans ou, s'il s'agit d'une date antérieure, le 12^e anniversaire de la date à laquelle ils ont été élus pour la première fois au conseil.</p>

INFORMATION EXIGÉE	CONFORMITÉ	PROCÉDURES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE DE FORTIS
<p>Indiquer si le conseil d'administration ou le comité des candidatures tient compte ou non de la représentation des femmes au sein du conseil dans la recherche et la sélection des candidats aux postes d'administrateurs pour le premier ou un nouveau mandat et, dans l'affirmative, de quelle façon. Si l'émetteur n'en tient pas compte, préciser ses motifs.</p>	<p>Oui</p>	<p>Conformément à la politique sur la diversité, le comité de gouvernance et des mises en candidature étudie la valeur des candidatures en regard de critères objectifs en tenant compte des avantages de la diversité. Il considère la diversité dans le contexte de nos besoins et de nos objectifs, de notre clientèle diversifiée et de nos activités nationales et internationales. Ainsi, aux fins des recherches de nouveaux candidats potentiels au poste d'administrateur, le comité de gouvernance et des mises en candidature tient compte du niveau de la représentation des femmes et de la diversité au sein du conseil, au nombre de plusieurs facteurs utilisés dans son processus de recherche et d'identification. En 2017, le comité de gouvernance et des mises en candidature a retenu les services de SpencerStuart pour que celle-ci l'aide à repérer des candidats potentiels à titre d'administrateurs et lui a demandé de tenir compte de la diversité, notamment de la représentation des femmes, lorsqu'il soumettrait des candidatures pour étude.</p>
<p>13. Prise en compte de la représentation féminine dans la nomination des membres de la haute direction</p> <p>Indiquer si l'émetteur tient compte ou non de la représentation des femmes à la haute direction dans la nomination des candidats aux postes de membres de la haute direction et, le cas échéant, de quelle façon. S'il n'en tient pas compte, préciser ses motifs.</p>	<p>Oui</p>	<p>Lorsqu'elle identifie et évalue des candidats potentiels à des postes de haute direction, Fortis considère d'abord les personnes se trouvant au sein de l'organisation et de ses filiales et elle tient compte de la diversité, ainsi que de facteurs comme les années de service, l'origine régionale, les réalisations, l'expérience et les qualifications. Fortis n'établit pas de cible précise de représentation des genres au moment de l'identification de candidats potentiels pour des postes de haute direction, mais elle tient compte de la diversité et s'efforce de voir à ce qu'une liste représentative de femmes soit incluse dans le groupe de candidats potentiels à des postes de haute direction. Le comité des ressources humaines est chargé de s'assurer que les objectifs de la politique sur la diversité sont mis en application pour l'identification et l'évaluation de candidats à des postes de haute direction.</p>
<p>14. Cibles de l'émetteur concernant la représentation féminine au conseil d'administration et à la haute direction</p> <p>a) Pour l'application de la présente rubrique, on entend par « cible » de l'émetteur un nombre ou un pourcentage, ou une fourchette de nombre ou de pourcentages, de femmes</p>		

ANNEXE B

MANDAT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration (le « conseil ») de Fortis Inc. (la « société ») est chargé de la gérance de la société. Le conseil supervisera la gestion des activités commerciales et des affaires internes de la société et, en particulier, fera ce qui suit :

A. Planification stratégique et gestion du risque

- 1) Adopter un processus de planification stratégique et approuver annuellement un plan stratégique pour la société qui tienne compte, entre autres, des occasions et des risques liés aux activités;
- 2) superviser la mise en œuvre et l'efficacité du plan stratégique et d'affaires approuvé; et
- 3) aider le chef de la direction à déterminer les principaux risques liés aux activités de la société et à mettre en œuvre les systèmes appropriés pour les gérer.

B. Direction et ressources humaines

- 1) Sélectionner, nommer le chef de la direction et l'évaluer de façon continue et déterminer les modalités relatives à l'emploi du chef de la direction auprès de la société;
- 2) en consultation avec le chef de la direction, nommer tous les dirigeants de la société et déterminer les modalités relatives à l'emploi, à la formation, au perfectionnement et à la relève des cadres supérieurs (ce qui englobe les processus de nomination, de formation et d'évaluation des cadres supérieurs);
- 3) dans la mesure du possible, s'assurer de l'intégrité du chef de la direction et des autres dirigeants, ainsi que de l'établissement d'une culture d'intégrité à l'échelle de la société;
- 4) compte tenu des recommandations du comité des ressources humaines et en consultation avec le chef de la direction, adopter une description de poste à l'égard du chef de la direction qui :
 - a. définit la portée des responsabilités de la direction; et
 - b. énonce les objectifs d'entreprise globaux dont l'atteinte incombe au chef de la direction.

C. Finances, contrôles et système internes

- 1) Examiner et approuver toutes les opérations importantes, y compris les acquisitions, les dessaisissements, les dividendes, les imputations sur les fonds propres, les dépenses et les autres opérations constituant un dépassement des seuils établis par le conseil; et
- 2) évaluer les contrôles internes que la société a mis en place relativement aux systèmes d'information financière et de gestion.

D. Communications

- 1) Adopter une politique de communications suivant laquelle une méthode de communication efficace, visant également l'information devant être transmise et divulguée tel que l'exige la loi, est instaurée et maintenue avec les employés, les actionnaires, le milieu financier, les médias, le public en général et d'autres porteurs de titres de la société; et
- 2) établir des procédures permettant de recevoir les commentaires des intervenants de la société et de transmettre des communications aux administrateurs indépendants en tant que groupe.

E. Gouvernance

- 1) Élaborer l'approche de la société à l'égard de questions de principes, pratiques et divulgations en matière de gouvernance;
- 2) établir les mesures appropriées afin d'évaluer les normes d'indépendance des administrateurs et de permettre au conseil d'agir indépendamment de la direction;
- 3) nommer parmi les administrateurs, les membres du comité d'audit et des autres comités du conseil tel qu'il est jugé approprié et leur déléguer les responsabilités se rapportant à leur mandat;

- 4) élaborer et superviser les politiques régissant l'exploitation des filiales grâce à des participations en actions que la société détient dans ces filiales;
- 5) établir et superviser la conformité avec le code de déontologie de la société, notamment examiner toute renonciation ou dérogation accordée à un administrateur ou à un cadre supérieur de la société à l'égard de la conformité avec ce code de déontologie et approuver ou rejeter cette renonciation ou dérogation comme il le juge approprié;
- 6) énoncer les attentes et les responsabilités des administrateurs, notamment en ce qui a trait à la présence et à la participation aux réunions, ainsi qu'à la préparation en vue de celles-ci, comme il est énoncé à la rubrique F des présentes; et
- 7) évaluer et examiner le rendement du conseil, de chacun de ses comités et de ses membres.

F. Devoirs et responsabilités des administrateurs

- 1) Dans l'exercice de ses pouvoirs et l'exécution de ses responsabilités envers la société, chaque administrateur a les obligations suivantes, prévues par la loi :
 - a. agir de bonne foi au mieux des intérêts de la société (le devoir fiduciaire); et
 - b. agir avec le soin, la diligence et la compétence dont ferait preuve une personne raisonnablement prudente dans des circonstances comparables (l'obligation de soins);
- 2) chaque administrateur doit également se conformer à toutes les politiques de la société qui s'appliquent aux membres du conseil, y compris le code de déontologie que la société a adopté dans le but de promouvoir une conduite honnête, éthique et légale pour tous les employés, les dirigeants et les administrateurs de la société;
- 3) un administrateur doit effectuer les examens et participer aux travaux du conseil dans la mesure nécessaire afin que celui-ci s'acquitte de ses devoirs et de ses responsabilités énoncés dans le présent mandat et dans les lignes directrices de gouvernance concernant le conseil d'administration;
- 4) un administrateur doit participer au programme d'orientation et de formation continue que la société élabore pour les administrateurs;
- 5) dans le cadre de chaque réunion du conseil et de chaque réunion d'un comité du conseil dont l'administrateur est membre, un administrateur doit :
 - a. répondre sans délai aux demandes de la direction quant à sa disponibilité pour des réunions proposées;
 - b. examiner soigneusement les documents que la direction remet à l'administrateur à l'égard de la réunion; et
 - c. assister à chaque réunion dans la mesure du possible (à moins qu'il ne soit prévu que la réunion aura lieu par téléphone ou vidéoconférence);
- 6) un administrateur doit participer aux processus que le conseil peut établir pour l'évaluation du conseil, de ses comités et des administrateurs individuels; et
- 7) un administrateur doit s'acquitter des autres fonctions que le conseil ou un comité du conseil peut lui déléguer à l'occasion.

(Applicable à compter du 1^{er} janvier 2015)

POUR COMMUNIQUER AVEC NOUS

Numéro de téléphone sans frais
en Amérique du Nord :

1 888 518-6828



Courriel : contactus@kingsdaleadvisors.com



Télécopieur : 416 867-2271

Télécopieur sans frais : 1 866 545-5580



À l'extérieur de l'Amérique du Nord, les
banques et courtiers peuvent composer
sans frais le 416 867-2272



KINGSDALE Advisors



Fortis Place
Bureau 1100, 5 Springdale Street,
C. P. 8837
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)
A1B 3T2
Canada
Tél. : 709 737-2800
Télééc. : 709 737-5307

www.fortisinc.com